Mordons les chiens de garde ! Revue de presse n°38

avril-juin 2025

Social, etc.



Table des matières

Après 49 ans de prison, Leonard Peltier va finalement être libéré grâce à Joe Biden	3
Paul Watson libéré par la justice danoise	
À la mémoire de notre ami, David Schiepers	6
Audience Von der Leyen	10
Des progrès dans le procès contre Ursula von der Leyen	13
Un juge britannique menace de briser le mur du secret qui entoure la persécution de Julian Assange	16
L'égalité, un prérequis environnemental	
Frontex : la police aux frontières du paradis	19
« The Guardian » révèle l'envers du décor des vignobles de Champagne	24
Écoutez gronder leur colère	26
IHU de Marseille : le grand cirque Crémieux	27
La liberté, c'est Tondelier	
Lutte des classes dans les alpages	31
Mayotte face au cyclone Chido: quand l'obsession migratoire écrase la justice climatique	33
Humour de Siné mensuel	35
Incendies meurtriers en Californie : « Les pauvres sont ceux qui souffrent le plus »	36
« Ce sont nos dividendes » : cette usine de laine a été reprise par ses salariés	
Israël vs Palestine 2024 pour les nuls	42
Des vœux d'enfants pour la nouvelle année, en temps de génocide	45
Dans le miroir des guerres d'Israël	48
« Israël est le plus grand fabricant d'antisémitisme et de terrorisme »»	52
Derrière les « boucliers humains »	54
Ces Ces soldats israéliens qui regrettent d'avoir semé la terreur	
Une base de données massive de preuves, compilée par un historien, documente les crimes de guerre co	om-
mis par Israël à Gaza (Haaretz)	
L'UPJB se joint à la dénonciation du génocide commis par Israël à Gaza	71
Quelle confiance accorder à Messieurs Trump et Netanyahou, s'agissant de l'accord de cessez-le-feu à	
Gaza, car ce sont deux repris de justice !	
OFB : les raisons de la grève de la police de l'environnement	
Licencié pour avoir refusé l'avion, ce chercheur gagne en justice	
Un procès contre l'État belge et la police s'ouvre ce jeudi	80
Mobilisation sociale : la grève est-elle entrain de disparaître ?	81
Suicides chez France Télécom : la Cour de cassation consacre le harcèlement moral institutionnel	
La FIFA confirme que l'Arabie saoudite accueillera la Coupe du monde de football 2034	85
Decathlon, la fabrique des forçats du textile au Bangladesh	
Une victoire pour la liberté d'expression	
Shell fait marche arrière dans son procès contre Greenpeace	93
Au Samu social, des salariées « virées » parce qu'elles sont voiléesvoilées	95
Bienvenue dans le monde de la délation	98
Grève chez DHL : derrière les fantasmes, ce qu'ont obtenu les grévistes	.101
Devenir Brigitte, de Xavier Poussard, le best seller mondial qui va atomiser la mafia « macronescu » ?	.103
Elon Musk dénonce les « grooming gangs » au Royaume-Uni et relance un scandale national	.105
Victoire en justice pour Pollinis	.106
Le lundi, c'est Vivendi Récit de la journée de mobilisation	.107

Après 49 ans de prison, Leonard Peltier va finalement être libéré grâce à Joe Biden

Le président démocrate sortant a commué la peine de cet activiste des droits des peuples autochtones, condamné à la perpétuité pour le meurtre de deux agents du FBI en 1975. Un homicide que Leonard Peltier a toujours nié avoir commis.



(Mandel Ngan / AFP)

« Leonard Peltier rentre chez lui ! » C'est le cri de joie de Tom Morello, guitariste du groupe de rock américain Rage Against The Machine après l'annonce de la libération de Leonard Peltier. Rage Against The Machine a rappelé l'histoire de cet homme dans le clip de son titre Freedom, sorti en 1995 et a toujours milité pour sa libération. C'est aujourd'hui chose faite pour celui que l'on a aussi parfois appelé « le Mandela des Indiens ».

Assigné à résidence

Lundi 20 janvier, Joe Biden, qui avait déjà procédé à de nombreuses grâces et commutations de peine, a effectué de tous derniers gestes de clémence juste avant l'investiture de Donald Trump. Le président démocrate sortant, a notamment commué en assignation à résidence la peine de prison à perpétuité de Leonard Peltier, 80 ans, militant amérindien incarcéré pour l'homicide en 1975 de deux agents du FBI. Une affaire montée de toutes pièces selon ses défenseurs.

Si Joe Biden n'a pas complètement gracié ce condamné, sa décision lui permet de poursuivre sa peine à domicile et non plus derrière les barreaux où il séjournait pourtant depuis déjà près d'un demi-siècle.

L'administration Biden a notamment justifié cette décision en expliquant que : « des nations tribales, des lauréats du prix Nobel de la paix, d'anciens responsables de l'application des lois (y compris l'ancien procureur américain dont le bureau a supervisé les poursuites et l'appel de M. Peltier), des dizaines de législateurs et des organisations de défense des droits de l'homme soutiennent fermement l'octroi de la clémence à M. Peltier, citant son âge avancé, ses maladies, ses liens étroits avec la communauté amérindienne et son leadership au sein de celle-ci, ainsi que la durée considérable de son séjour en prison. »

Nombreux soutiens

L'ONG Amnesty International qui réclamait la libération de Leonard Peltier depuis des années a en effet salué cette décision « au regard des graves préoccupations relatives aux droits humains quant à l'équité de son procès ».

Comme le rappelle l'ONG, « Leonard Peltier, Amérindien anishinaabe-lakota, était membre du Mouvement indien d'Amérique (AIM), qui défend les droits des Amérindiens et Amérindiennes. Le 26 juin 1975, au cours d'un affrontement auquel des membres de l'AIM ont participé dans la réserve indienne de Pine Ridge (Dakota du Sud), deux agents du FBI, Ronald Williams et Jack Coler, ont été abattus. Un membre de l'AIM, Joseph Stuntz, a également été tué. Leonard Peltier a été déclaré coupable du meurtre des deux agents en 1977 et condamné à deux peines consécutives de réclusion à perpétuité. Il a toujours clamé son innocence. »

« De sérieux doutes subsistent sur l'équité du procès et de la condamnation de Leonard Peltier, notamment parce que l'accusation s'est abstenue de communiquer des éléments qui auraient pu contribuer à sa défense », écrivait Amnesty International dans un courrier adressé à la Maison Blanche le 3 juillet 2024 et appelant à le gracier.

« C'est enfin fini, je rentre à la maison », a réagi Leonard Peltier auprès de la NDN Collective, un groupe de défense des droits des autochtones du Dakota du Sud. « Je veux montrer au monde que je suis une bonne personne avec un bon cœur. Je veux aider les gens, comme ma grand-mère me l'a appris », ajoute-til.

Article rédigé par FRANCEINFO Radio France

Paul Watson libéré par la justice danoise



Emprisonné au Groenland depuis cinq mois, le fondateur de l'ONG Sea Shepherd, Paul Watson, a été libéré par la justice danoise. Il était menacé d'extradition au Japon pour ses actions contre des navires baleiniers.

Attendue depuis de longs mois, la nouvelle est tombée mardi 17 décembre : après 149 jours de détention, Paul Watson est enfin libre, a annoncé Sea Shepherd sur Ç territoire rattaché au Danemark – suite à une notice rouge d'Interpol émise en 2012. À l'époque, l'équipage Sea Shepherd menait en Antarctique une opération de lutte contre les navires japonais qui continuent la chasse aux baleines, malgré le moratoire de la Commission baleinière internationale, qui bannit depuis 1986 le commerce des cétacés.

Quatre recours rejetés avant la libération

Pour interrompre cette activité, l'équipage du fondateur de Sea Shepherd a eu recours à la « non-violence agressive », qui prône de harceler frontalement les braconniers sans recourir à la violence physique. Concrètement, en 2010, l'équipage a diffusé de la musique classique à plein volume, envoyé des cordages sous les hélices des navires-harpons et jeté de la peinture rouge ainsi que des boules puantes à base d'acide butyrique, un composant inoffensif. Or, pour les autorités japonaises, celles-ci auraient causé des brûlures au visage d'un pêcheur. Des accusations diffamatoires, selon Paul Watson et sa défense, qui déclarent que les marins se seraient blessés de leur propre chef.

Depuis son incarcération à la prison de Nuuk, au Groenland, le défenseur des baleines a vu sa détention prolongée à six reprises et quatre recours rejetés. L'homme de 74 ans risquait de finir ses jours en prison à des milliers de kilomètres de sa famille, installée en France depuis environ un an. « La procédure a pris plus de temps que prévu et espéré, compte tenu de l'intérêt du public pour cette affaire », dévoile à Libération le cabinet du ministre de la Justice danois, Peter Hummelgaard.

Agnès Pannier-Runacher, ministre démissionnaire de la Transition écologique, « salue la libération de Paul Watson », et lui « souhaite un bon retour parmi les siens ». Une posture jugée hypocrite par l'opposition, compte tenu de la défense par le gouvernement français de la pêche au chalut, dévastatrice pour les fonds marins. « La posture du gouvernement est en totale incohérence avec la réalité. C'est du bluewashing [greenwashing appliqué aux mers et aux océans] », déclarait en septembre à Reporterre l'eurodéputée de La France insoumise Emma Fourreau.

Louise MOHAMMEDI

17 décembre 2024 (Reporterre)

À la mémoire de notre ami, David Schiepers

À l'occasion des grands rassemblements pacifistes qu'étaient les marches pour la liberté, organisées à Bruxelles et dans d'autres grandes villes d'Europe, nous nous étions également vus associés de manière systématique avec une bande de « casseurs », dont le lien direct avec les forces de l'ordre, s'il n'a pas pu être démontré formellement, faute d'images exploitables n'ayant pas été détruites ou confisquées, n'a jamais été réfuté pour autant par la preuve de sa non-existence. La charge des forces de police en clôture de manifestation y était également systématique, comme orchestrée pour fournir aux différents organes de la presse dévouée à l'État, restée bien à l'abri derrière un cordon sanitaire qui leur était entièrement dédié, des images exploitables selon cette même volonté de nous discréditer à tout prix. Nous étions alors présentés non seulement comme de dangereux activistes révolutionnaires, n'hésitant pas à user de violence pour imposer nos idées, elles-mêmes considérées comme subversives et représentant un danger bien réel tant en matière de santé publique que pour la stabilité de la démocratie toute entière, mais également et surtout comme des personnes indignes de la moindre confiance, puisque nous nous présentions nous-mêmes comme pacifiques et que de toute évidence, à en croire les images de charges de police qui « n'avaient pu être évitées », nous ne l'étions pas.

Cette image qui nous était alors renvoyée par la plupart des médias était profondément choquante. Pas seulement parce qu'il s'agissait d'une déformation planifiée de la réalité, dans le but aussi peu avouable que dissimulable à nos yeux de retourner contre nous l'opinion publique, mais aussi et surtout parce qu'il était clair dans l'esprit de la plupart d'entre nous que notre combat était, devait être et devrait rester résolument apolitique! Et qu'il ne pouvait en aucun cas être mené dans la violence!

Nous n'avions pas besoin d'un leader politique. Nous ne l'aurions ni suivi, ni soutenu ! Nous n'avions pas besoin d'un révolutionnaire va-t-en guerre, qui nous aurait promis d'abattre toutes les institutions de ce vieux monde corrompu et dépassé, de faire tomber des têtes et couler le sang des puissants, pour les remplacer ensuite par sa propre folie mégalomane ! Celui-là non plus, nous ne l'aurions pas suivi !

David était humoriste. Il avait, certes, son franc parler. Il avait des opinions et des idées bien tranchées, toutes déterminées qu'elles étaient par un sens moral, une bonté innée, un rejet viscéral des injustices, un altruisme désintéressé, dont nombre de ses détracteurs feraient peut-être bien de s'inspirer un minimum. Il était un peu « perché » aussi, il faut bien l'admettre. Mais n'est-ce pas justement ce qui le rendait à ce point créatif, inventif et tellement attachant ? Et ça ne l'empêchait pas d'avoir les pieds sur terre, les idées bien en place. Il était capable de trier les informations comme personne, de repérer les incohérences les plus volontairement subtiles, et de les pointer du doigt, toujours avec humour, mais en appuyant « là où ça fait mal »... Chose que l'on peut difficilement lui reprocher, dès lors qu'il s'agit précisément de ce qui est attendu d'un professionnel de l'humour qui a choisi de faire du sarcasme l'encre favorite dans laquelle tremper sa plume ! David était aussi, il faut bien le dire, à bout de patience. Deux ans qu'on se moquait de nous, qu'on nous ignorait, qu'on nous calomniait, que l'on tentait de nous cadenasser en nous fermant toujours plus de portes au visage. Deux ans aussi de plaintes déposées au CDJ (Conseil de déontologie journalistique), pratiquement toutes jugées recevables et ayant abouti en grande partie à des condamnations, pour voir malgré tout publiés sans relâche toujours les mêmes mensonges. Et David a eu une idée formidable !

David ne faisait pas de politique. Il détestait cela. David était de toute évidence contestataire. Mais ce n'était pas un révolutionnaire, disposé à « prendre les armes » pour imposer au monde, dans le feu et le sang si nécessaire, sa propre vision des choses. Il ne m'a jamais donné l'impression de vouloir « détruire et remplacer », peu importe la façon un peu crue dont il pouvait parfois s'exprimer. Il m'a plutôt donné celle de quelqu'un qui aimerait pouvoir réparer, les injustices par exemple, améliorer... la vie des gens...

Les seules armes qu'il ait jamais maniées, et il le faisait avec brio, ce sont les mots! Et ses munitions préférées, son amour pour la vie et envers les autres et son humour aussi engagé qu'il pouvait l'être, la plupart du temps, et très à propos.

Alors non, en décidant de créer le groupe « La ré(LOVE)ution du Salon » sur le réseau social de Mark Zuckerberg, David ne cherchait pas un moyen « d'emmerder un maximum de monde », mais bien celui d'en rassembler autant que possible, sous les bannières de l'humour et de l'amour qui le caractérisaient. Son idée était de parvenir à fédérer, au sein d'un groupe totalement dénué de la moindre visée ou coloration politique, suffisamment de personnes ayant un même vécu à partager, un même message à transmettre, qu'il serait désormais impossible de continuer à les ignorer plus longtemps. Surtout dans la mesure où ils feraient passer ensemble ce message sans même avoir à quitter leur salon. Autrement dit, sans enfreindre aucune recommandation de sécurité covidienne, ni avoir à agiter le moindre drapeau.

La seule chose à laquelle il ne s'attendait pas, c'est à rencontrer un tel succès. Il espérait 250, peut-être 500 personnes au cours des deux premières semaines. Au bout de deux jours, le groupe rassemblait plus de

2 500 personnes. Et en moins d'une semaine, nous étions près de 5 000 ! C'est à ce moment-là qu'il a contacté certains d'entre nous, sur base de notre activité et de nos interactions au sein du groupe, et que d'autres se sont proposés pour le seconder, en tant que modérateurs. C'est également à ce moment que nous avons commencé à filtrer les demandes d'adhésion. En effet, lorsqu'un groupe nouvellement créé sur Facebook rencontre un tel succès en aussi peu de temps, il devient généralement la cible de « trolls » et autres « spammeurs », sans compter le risque accru de conflits internes qui pourraient éclater entre les membres, lorsqu'ils sont trop nombreux et issus d'horizons trop différents. C'est donc pour l'aider à garantir le caractère résolument pacifique, apolitique et a-religieux du groupe que David a décidé de s'entourer. Nous avons eu, à cet égard, extrêmement peu de travail en tant que modérateurs : le respect et la bienveillance sont toujours restés au sein du groupe, à l'instar de ce qu'avait souhaité David, les piliers inébran-lables de notre cohésion.

C'est par ailleurs une volonté de nous investir davantage dans ce projet qui nous avait tous séduits, qui nous avait poussés à le rejoindre pour le soutenir de manière plus concrète et au possible, le seconder, relayer les messages de notre communauté grandissante qui lui auraient échappés, discuter éventuellement de questions d'actualité et de divers acteurs de celle-ci, qu'il nous semblait opportun d'interpeller ou au contraire, d'encourager dans leurs démarches et ce, « de toute urgence » aussi bien que « à l'occasion ». Le choix final, quant à l'actualité à laquelle il était proposé chaque jour aux membres du groupe de réagir individuellement à travers un message commun, revenait à David. Et à quelques rares exceptions près, il était lui-même l'auteur des messages proposés. Mais il est toujours resté attentif aux suggestions et ouvert aux

En tout état de cause, il n'était pas et n'a jamais été cet espèce de « gourou », illuminé et manipulateur, qu'entend faire de lui un dossier d'instruction clairement mené uniquement à charge plutôt que de l'avoir été, selon l'obligation légale en la matière, « à charge ET à décharge ».

diverses réserves qui ont pu, quoi que de manière relativement anecdotique, lui être formulées.

Sensibiliser un maximum de monde!

Il y avait une action tous les jours, un message différent chaque matin, à adresser à une personne différente, pour l'interpeller, la questionner, la remercier ou tenter de la bousculer un peu, parfois, dans une position affirmée qui nous posait problème.

Le Dr. Patrick Evrard par exemple, alors directeur du service de transplantation pulmonaire de l'hôpital Mont-Godinne, après qu'il ait annoncé que le service des urgences de cet hôpital pourtant public (et faisant partie du CHU UCL Namur – le Centre Hospitalier Universitaire de l'Université Catholique de Louvain à Namur) serait fermé à tous les non-vaccinés et que ces derniers seraient également exclus des listes d'attente pour une transplantation d'organe, sous prétexte que selon lui « greffer un non-vacciné, c'est gaspiller un organe ». Humainement parlant, cette position était indéfendable et il aurait été inconcevable pour nous de ne pas la dénoncer! C'était vrai à l'époque et ça l'est toujours aujourd'hui: je reste, nous restons, profondément choqués qu'une telle décision puisse avoir été prise, qu'une telle déclaration puisse avoir été faite, au sein d'un hôpital public qui plus est, et par rapport à une injection qui, Dieu merci, n'a jamais été rendue obligatoire par le gouvernement belge (et par aucun gouvernement européen d'ailleurs). I

C'est un peu pareil quand M. Sacha Daout, animateur (ou « orienteur ») de débats sur une chaîne publique, déclare non moins publiquement que « la question de la vaccination [contre le covid] n'a pas à être débattue » : quand on se pose les questions que l'on se posait à l'époque (et qui se sont avérées entre-temps avoir été les bonnes), on ne peut pas laisser dire ça, laisser diffuser ça et laisser se répandre cette vision des choses sans réagir!

Et c'est en sa qualité d'animateur/« *orienteur* » de « *débats* » que nous l'avons interpellé à travers un des deux messages qui lui étaient adressés, pour donner suite à une communication qu'il avait faite publiquement à propos d'un débat qui, selon lui, *n'avait pas lieu d'être tenu*, alors qu'il nous apparaissait comme une évidence que c'était justement la question à débattre en priorité et de toute urgence.

Le « responsable de l'hôpital » a été interpellé en sa qualité de « responsable de cet hôpital », à la suite d'une décision qu'il a prise et annoncée publiquement, et qui nous semblait tout à fait inacceptable. Les journalistes (dont M. Daout) ont été interpellés en leur qualité de journalistes. Lorsqu'ils faillissaient, par exemple, à un devoir de neutralité qui est censé garantir l'exclusion d'un certain totalitarisme, en les cantonnant peut-être dans un rôle de transmission de l'information que nombre d'entre eux semblent parfois ressentir de nos jours comme trop étriqué ou, à l'inverse, trop complexe pour leur permettre de se focaliser sur les nouvelles réellement importantes et déterminantes pour l'avenir de nos sociétés. Ou dans un rôle, éventuellement, de remise en question ou en perspective d'une information donnée (cf. la manière dont ont été retransmis les différents codeco, en direct et sans aucun questionnement ultérieur des avis donnés et décisions prises par nos politiques, et à propos de laquelle un certain nombre de critiques déon-

tologiques ont été avancées — entre autres par M. Jean-Jacques Jespers, ex-journaliste de la RTBF et ancien président du CDJ² — et retenues, lorsqu'il s'est agi de plaintes déposées devant ce même CDJ, comme parfaitement recevables). Et surtout, en ne leur conférant en aucun cas le rôle ou le pouvoir conscient et volontaire d'influencer et d'orienter l'opinion publique dans un sens plutôt que dans un autre. À plus forte raison lorsque l'enjeu n'est autre que l'exclusion de toute une partie de la population. Encore moins, sans doute, selon des idées ou des opinions qui se sont avérées infondées (ou à tout le moins, motivées de manière irrationnelle) et à travers des prétextes qui nous apparaissaient déjà et qui se sont confirmés depuis comme ayant été fallacieux.

Le non-respect, en tout ou en partie, de la Charte de déontologie de Munich, signée le 24 novembre 1971 et adoptée par la Fédération européenne des journalistes (FEJ) semblait en effet, en cette période trouble, être devenu une norme acceptée et appliquée par l'ensemble des médias de grande diffusion, dans l'indifférence la plus totale d'une population aveuglée par la terreur apocalyptique engendrée et entretenue par cette même presse.

N'en allait-il pas de notre devoir, en tant que citoyens de l'Union européenne, dès lors que nous est apparu le moindre petit doute à ce sujet, de le dénoncer ? Et de chercher activement un moyen de nous faire entendre le plus largement possible, malgré l'opposition ferme des instances officielles, couvrant elles-mêmes et excusant par des lieux communs ces manquements que nous pointions du doigt ?

C'est précisément dans ce cadre que nous avons d'ailleurs contacté à deux reprises l'Association des journalistes professionnels (AJP) et sa secrétaire générale, Mme Martine Simonis, au sujet de sa réactivité « à deux vitesses » : son empressement à défendre certains journalistes (ceux qui ne prenaient pas le risque de s'écarter du discours officiel, dicté aux organes de presse par le gouvernement et ses experts corrompus, quitte à violer allègrement la Charte de Munich) et son entêtement à en ignorer d'autres, dès lors qu'ils se positionnaient en porte-paroles d'une opinion différente (et ceci sans même aller jusqu'à considérer le respect ou non de la Charte précitée, aucun crédit n'étant accordé *a priori* à ces journalistes, par un organe pourtant supposé les défendre sur des questions, entre autres, de liberté et d'indépendance de la presse).

Les humoristes, pour en revenir plus largement à nos actions, ont été interpellés en leur qualité d'humoristes, à travers un rôle qui les place, en quelque sorte, dans une position de « garants de la démocratie et de la liberté de pensée et d'expression » : dans ce cadre précis, accepter de ne se produire que pour une partie de la population seulement et exclusivement, en vertu d'une injonction qui n'avait pas lieu d'être et qui n'était rien d'autre qu'une privation parfaitement injustifiée de liberté (de mouvement, mais aussi d'opinion), était un non-sens absolu. Face auquel nous ne pouvions pas rester sans réagir.

Quant aux différentes personnalités du monde politique qui ont reçu un message de notre part, c'est bien évidement en leur qualité d'acteurs privilégiés de la gestion du pouvoir au sein de notre pays, mais aussi en raison de l'influence que leur profession ou leur mandat leur permettait d'exercer sur celle-ci, sur leurs confrères et éventuellement, sur leurs homologues européens, qu'ils ont été contactés.

M. Alexander Decroo, pourtant tenu, en sa qualité de premier ministre, à un certain devoir de réserve, lorsqu'il déclare que « cette crise est devenue une épidémie de non-vaccinés »; M. Frank Vandenbroucke, dont le projet établi était de faire retirer leur droit d'exercer à tous les acteurs du domaine médical ou paramédical qui s'obstineraient à refuser une injection expérimentale dont la possible dangerosité n'avait pas été formellement écartée, tandis que son efficacité, même relative, posait déjà sérieusement question ; Mme Caroline Désir, alors ministre de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles, pour le port du masque imposé aux élèves dès l'école primaire ; etc. (à noter que pas un seul d'entre eux n'a souhaité déposer plainte à notre encontre).

De la même manière, nos actions « *Pango-câlin* », qui étaient des actions de remerciement ou de soutien, ont toujours été envisagées suite à une prise de position publique, à un investissement affiché publiquement dans le combat pour le rétablissement de certaines vérités qui étaient volontairement dissimulées au public (notamment et surtout dans le domaine de la santé, voir les remerciements adressés à certains médecins comme Alain Collignon, Louis Fouché, Didier Raoult, *etc.*) ou dans celui de la sauvegarde de la liberté d'opinion, d'expression et de mouvement de la population (*cf.* Akhenaton³), dans la lutte contre l'exclusion de tout un pan de cette population à travers l'émergence d'un certain « totalitarisme pharmaceutique » qui ne soignait rien d'autre, au final, que les finances des gros investisseurs de ce secteur gangrené de longue date, comme n'a fait que nous le confirmer l'épisode covid, par l'appât du gain. Nous avons salué le courage de leur prise de position affirmée à l'encontre de la pensée unique, du discours exclusif et excluant de la *doxa* covidiste, leur lucidité par rapport aux incohérences que nos gouvernements, soutenus de près et secondés par l'ensemble de la presse dominante traditionnelle, voulaient nous faire passer pour « *faits avérés et indiscutables* », alors qu'il ne s'agissait que d'un ramassis de mensonges et de manipulation de chiffres, ne servant que les intérêts d'une minorité avide de pouvoir et de moyens.

Donc, définitivement, «emmerder un maximum de monde», non! Ça n'a jamais été notre but, ni celui de David Schiepers.

Mais bien éveiller, sensibiliser.

Faire prendre conscience à un maximum de monde que nous étions quand même nombreux à nous poser les mêmes questions, à partager les mêmes désaccords par rapport au seul son de cloche qui nous revenait des médias traditionnels qui nous présentaient comme des hurluberlus isolés, mais néanmoins dangereux, voire « *criminels* » dans la bouche de certains politiciens et de certains journalistes, alors que la suite des événements a montré que c'est bien nous qui nous posions les bonnes questions et que c'est bel et bien ailleurs que dans nos rangs qu'il conviendrait de chercher les vrais criminels !

Le mensonge prend l'ascenseur, tandis que la vérité passe par l'escalier. Mais l'un et l'autre se retrouvent ensemble au dernier étage. Et c'est toujours la lumière qui chasse l'obscurité. Jamais l'inverse! Ça va être une belle journée!

Nicolas VAN ESPEN

Pangolin modérateur auto-modéré, au nom de toute l'équipe (Martine, Line, François, Rudi) et de tous les Pangolins.

Audience Von der Leyen

Un début un peu chahuté et retardé.

L'audience a débuté avec 45 minutes de retard, en grande partie en raison de l'affluence exceptionnelle des parties civiles venues de France et de Belgique.

Cette mobilisation continue témoigne de l'importance de cette affaire, à la fois pour les parties civiles engagées et pour les citoyens venus en nombre, se mobiliser devant le Palais de justice.

Cependant, force est de constater que l'organisation côté français était plus fluide et mieux structurée que de mon côté.

Nous devons nous efforcer de ne plus perdre le temps précieux des plaidoiries car tout le temps que nous perdons en formalité, nous le perdons en temps de parole pour nos avocats !

Défis rencontrés

J'avais reçu 299 demandes d'invitations à l'audience et les avais classées par ordre alphabétique pour faciliter l'identification. Toutefois, malgré cette préparation, le délai pour retrouver l'invitation de la personne se présentant devant le greffier a occasionné des bouchons humains devant la porte, chose fort peu agréable pour tous ceux qui attendaient sous une pluie battante.

Diane, de son côté, avait préparé une liste restreinte des navigants libres effectivement présentes et l'avait directement remise au greffier. Cette façon de faire a permis une gestion beaucoup plus rapide, car les navigants libres n'avaient qu'à décliner leur identité pour accéder à l'audience.

De mon côté, seuls cinq participants avaient confirmé leur présence de manière certaine à l'avance, ce qui m'a conduit à devoir chercher parmi 294 convocations restantes. Même classées par ordre alphabétique, cette méthode s'est révélée beaucoup trop chronophage.

Afin de faciliter l'accès à la salle d'audience et d'éviter les retards, je propose que toutes les personnes qui souhaitent assister à une prochaine audience (parce que je suis convaincue qu'il y en aura d'autres) se manifestent explicitement quelques jours à l'avance. Cela me permettra d'établir une liste claire et concise des présences confirmées au huissier qui prend les présences devant la porte.

Ces ajustements sont non seulement nécessaires pour la bonne gestion des prochaines audiences, mais également pour préserver ma santé mentale (et m'éviter des migraines) et, je l'avoue, pour redorer légèrement mon égo

Cela étant dit, passons au vif du sujet.

Une première victoire.

Première victoire, les avocats des mis en cause ne sont pas parvenus à obtenir la remise demandée en raison de délais trop courts invoqués.

Le maintien de l'audience constitue déjà une première victoire et pas des moindres. S'ils avaient obtenu une remise, on était reparti pour 6 mois de blocages avant une nouvelle audience devant la Chambre des mises en accusation.

Pour rappel, l'instruction de cette affaire n'a pas encore commencé.

C'est d'ailleurs l'un des enjeux de ce matin, car sans instruction, pas d'enquête, et sans enquête, pas d'inculpation: Ursula von der Leyen (UVL) n'a pas à comparaître devant ses juges.

Sa maladie ne pouvait pas non plus être invoquée pour obtenir une remise puisqu'il s'agissait d'une audience purement technique (forme et pas fond):

Cette audience va permettre aux juges de répondre à trois questions qui conditionnent la suite des événements:

- 1. La compétence juridictionnelle (justice belge ou Parquet européen EPPO).
- 2. L'étendue de l'immunité de UVL, notamment concernant ses SMS privés.
- 3. La recevabilité des parties civiles.

Plaidoirie du procureur de l'EPPO

Le procureur a tenté de démontrer que :

- 1. EPPO est compétent, argument qu'il a développé sans réelle clarté.
- 2. Les parties civiles ne sont pas recevables, car elles ne peuvent prouver de préjudice individuel. Il a beaucoup insisté sur ce point: chers amis, d'après l'EPPO et les avocats des mis-en-cause, les privations de droits fondamentaux que nous avons vécus (allant des restrictions de libertés fondamentales à l'impossibilité à exercer notre droit de consentement libre et éclairé, en passant par la possible corruption et prise illégale d'intérêt) ne sont pas un motif légitime pour faire de nous des parties civiles recevables.

Imaginez la douleurs de ceux qui ont perdu un enfant et/ou leur santé suite à une décision prise en toute bonne foi, mais basée sur des informations déloyales et partielles, s'entendre dire qu'ils n'ont pas de motif légitime à demander des comptes sur la façon dont ces contrats ont été conclus!

Selon l'EPPO, notre action constitue une "action populaire", ce qui est irrecevable en droit belge.

Action populaire : recours intenté au nom de l'intérêt collectif sans préjudice personnel direct. Ce type d'action n'est pas admis en droit belge car notre code pénal (et civil par ailleurs) privilégie l'intérêt individuel comme critère de recevabilité.

3. L'absence de preuves d'un délit. Vous avez bien lu : le procureur de l'EPPO a conclu sa plaidoirie en affirmant que, de toute façon, notre plainte repose sur une absence de preuves de délit.

Cette affirmation, est péremptoire et inquiétante.

À ce jour, personne, en dehors des membres de l'EPPO, n'a pu consulter leur dossier de l'instruction (celui de l'EPPO).

En l'absence de transparence, il est légitime de s'interroger sur ce qui permet au procureur d'affirmer avec autant de certitude qu'il n'existe aucune preuve de corruption et de destruction de document administratif (notamment).

En plus, cette déclaration est en contradiction avec les éléments factuels disponibles dans le domaine public, notamment les rapports de la Cour des comptes européenne et du Médiateur européen.

Ces déclarations publiques évoquent un manque de transparence flagrant, des procédures opaques et évoquent même un fonctionnement mafieux au sein de la Commission européenne.

Ces constats contredisent l'affirmation péremptoire de l'EPPO, qui en devient inquiétante.

L'attitude du procureur soulève l'hypothèse que L'EPPO n'a rien fait dans ce dossier en deux ans. Si l'EPPO ignore délibérément ces éléments, marquant là une certaine partialité, peut-être est-ce lié au fait que l'EPPO est hiérarchiquement soumis à Ursula von der Leyen, via sa responsable, Madame Kovesi?

Réponses des avocats des parties civiles.

Les avocats des parties civiles ont structuré leurs interventions pour répondre point par point.

Maître Protat : mots clés : transparence et droit fondamental.

Maître Protat a souligné que la transparence constitue un droit fondamental des citoyens européens et a répondu méthodiquement aux arguments soulevés par le procureur.

Maître Dillembourg: mots clés: préjudice individuel et immunité.

Maître Dillembourg a insisté sur le fait que chaque citoyen européen est <u>individuellement</u> touché par les décisions politiques prises sur la base de contrats négociés illégalement via SMS.

Le fait que 450 millions de personnes soient affectées ne diminue pas le préjudice *personnel* subi par chacun. Il a également rappelé que UVL, en tant que fonctionnaire, ne bénéficie ni d'une immunité diplomatique ni d'une immunité parlementaire.

Son immunité fonctionnelle est limitée à l'exercice de son mandat. En négociant directement avec le PDG de Pfizer, elle a outrepassé son rôle.

Les avocats de la Pologne et de la Hongrie : mots clés : préjudice financier.

Ces avocats ont mis en avant le préjudice financier massif résultant des contrats négociés illégalement, affectant directement les États membres et leurs contribuables.

(Leur plaidoirie diffère car ils représentent des intérêts étatiques, se concentrant sur l'impact budgétaire et la violation des processus de gouvernance européenne.)

Arguments de la défense

Il m'a semblé que les avocats des mis-en-cause avaient coordonné leurs plaidoiries pour marteler des arguments similaires aux oreilles des juges (étant les derniers à parler, c'est bien pensé).

Avocat de Madame von der Leyen

Il a affirmé que seule la recevabilité des parties civiles devait être examinée par la Cour. Puisque les parties civiles ne sont pas recevables (notamment parce que, d'après lui, il s'agit d'une action populaire ou personne ne peut démontrer de préjudice individuel), les questions sur la compétence de l'EPPO et sur l'immunité de UVL ne se posent même plus.

Avocats de Pfizer

Elle a renforcé l'argument de la non-recevabilité des parties civiles et surtout tenté de discréditer les États, la Pologne et la Hongrie, affirmant qu'ils avaient la possibilité de refuser les contrats négociés par la Commission européenne et que leur action n'a pour seul but de se dédire des contrats.

Avocats de BioNTech

Les avocats de BioNTech ont répété les arguments de non-recevabilité sans apporter d'éléments nouveaux.

Avocats de Monsieur Bourla

L'avocate de Bourla a encore enfoncé le clou sur la non recevabilité des parties civile.

Elle a ensuite commis une erreur tactique en voulant rebondir sur les droits fondamentaux évoqués par les parties civiles.

En effet, elle a affirmé que son client bénéficie lui aussi de droits fondamentaux, notamment *le droit à la vie privée.*

En affirmant que les SMS entre son client et UVL relèvent de la vie privée, cela reconnaît implicitement que ces communications échappent au cadre légal des négociations des contrats vaccins.

Autrement dit, cette affirmation confirme nos arguments selon lesquels UVL est sortie de son rôle en négociant directement avec le CIO de Pfizer et donc, ne peut pas invoqué son immunité **de fonction**. La Cour rendra son arrêt le 20 janvier prochain.

Plusieurs options possibles

Les avocats de la défense n'ont pas tort lorsqu'ils disent que la première question à laquelle les juges doivent répondre, c'est la recevabilité des parties civiles.

Option n° I: la Chambre des Mises en accusation suit l'argumentaire de l'EPPO et des avocats de la défense, considérant que les parties civiles ne peuvent pas démontrer d'un intérêt à agir.

Tout s'arrête. Il faudra réfléchir au plan B, C ou D.

Option n°2: la Chambre des Mises en accusation suit l'argumentaire de nos avocats. Elle peut le faire en tout ou en partie. Cela signifie qu'elle peut considérer que toutes les parties civiles sont recevables ou seulement certaines d'entre elles. Seules celles étant reconnues comme recevables pourront continuer la procédure.

Dans ce cas, la Chambre des Mises en accusation doit encore répondre aux deux autres questions.

Option n° 1.1: la Chambre des Mises en accusation suit l'argumentaire de l'EPPO et considère que l'EPPO est compétent.

Tout s'arrête. Le parquet européen n'est pas un vrai parquet, il n'a pas à ouvrir son dossier d'instruction à des parties civiles. Il faudra réfléchir au plan E, F ou G.

Option n°1.2: la Chambre des Mises en accusation suit l'argumentaire de nos avocats et considère la justice belge compétente. Elle rend donc au juge Frenay son mandat de juge d'instruction. L'instruction commence enfin! (avec les parties civiles recevables).

Reste la question de l'immunité (à leur place, c'est dans cet ordre que je pratiquerais)

Option 2.1: la Chambre des Mises en accusation suit l'argumentaire de l'EPPO et des avocats de la défense concernant l'immunité de UVL.

L'instruction belge est sérieusement entravée. Tout ne s'arrête pas mais tout pourrait être au point mort jusqu'à la fin du mandat de UVL (comme dans l'affaire de la Loterie nationale et Reynders, pour laquelle il a fallu attendre qu'il ne soit plus Commissaire européen pour lancer des perquisitions).

Ca laisse trop de temps à UVL pour faire le ménage, c'est presque comme si tout s'arrête.

Option 2.2: la Chambre des Mises en accusation suit l'argumentaire de nos avocats concernant le fait que UVL est sortie de ses fonctions et donc, ne bénéficie pas de son immunité fonctionnelle.

Le juge d'instruction belge à tout pouvoir pour lancer les devoirs d'enquête qu'il souhaite, de l'écoute en passant par la perquisition.

C'est long, parfois, deux semaines.

À bientôt

ISABELLE 7 janvier 2025 (Notre Bon Droit)

Des progrès dans le procès contre Ursula von der Leyen

La Hongrie et la Pologne pourraient influencer le cours de l'affaire

Article publié dans Essentiel.news le 7 janvier 2025



Ce lundi 6 janvier, les plaignants de l'affaire « Baldan contre von der Leyen » étaient à nouveau venus en masse pour assister à une nouvelle audience au tribunal de Liège. Plusieurs centaines de personnes ont été admises dans la salle où des débats essentiels se sont tenus à huis clos. À l'issue de l'audience, leurs avocats ont exprimé des réactions encourageantes. Une première décision est attendue le 20 janvier.

Les plaignants déterminés à poursuivre

Malgré une pluie battante, de nombreuses personnes étaient venues soutenir les plaignants dont le nombre ne cesse de s'étoffer. Depuis l'introduction de la plainte initiale par l'homme d'affaires belge Frédéric Baldan, des centaines de personnes, dont de nombreuses victimes de dommages vaccinaux, ont rejoint cette action contre la Présidente de la Commission européenne.

Parmi ceux qui sont déterminés à aller jusqu'au bout de cette affaire, l'on compte l'association Notre Bon Droit qui a permis de relayer la plainte en Belgique, mais aussi des organisations de France (Verity France), d'Italie, et des personnels de navigation aérienne, ainsi que l'ancien eurodéputé Rob Roos.

Cet entrepreneur néerlandais, qui a occupé le poste de vice-président du Parlement européen, a été l'un des rares députés à avoir osé critiquer la politique Covid de la Commission européenne et à interpeller Ursula von der Leyen sur son rôle dans la négociation des contrats pour les vaccins Covid.

Les principaux motifs d'accusation à l'encontre d'Ursula von der Leyen, d'Albert Bourla et des sociétés Pfizer et BionNtech, portent sur l'usurpation de fonction et de titres, la destruction de documents publics et des faits de corruption.

À l'heure actuelle, il s'agit toujours de déterminer si la plainte est recevable. Les avocats de Madame von der Leyen invoquent l'immunité juridique liée à sa fonction, tandis que ceux de Pfizer font valoir que les plaignants n'ont pas d'intérêt à la cause et pas de légitimité à agir.

Par ailleurs, le procureur européen (l'EPPO, une nouvelle agence de l'Union européenne créée en 2021), a tenté de s'immiscer dans la procédure et cherche à dessaisir le parquet du tribunal de Liège, ce qui étoufferait probablement toute l'affaire. L'audience de ce lundi a donc permis de débattre de ces différentes questions.

Un enjeu majeur pour la démocratie

Comme le soulignait le député en attendant d'accéder à la salle d'audience, ce procès revêt une importance capitale:

In fine, il s'agit surtout du respect de la séparation des pouvoirs. Nous saurons si la justice est en mesure de rappeler les politiciens à l'ordre. Il s'agit de leur faire comprendre qu'ils ne sont pas au-dessus des lois, qu'ils doivent respecter les règlements en vigueur, sans quoi ils sont punissables.



Le député Rob Roos attendant d'entrer au tribunal de Liège

Il faut que le pouvoir judiciaire puisse intervenir face au pouvoir exécutif et que la justice puisse triompher, parce que ce qui se passe est absolument scandaleux. Par ailleurs, il en va aussi du respect du droit à l'intérieur de l'Union européenne, la manière dont la Commission agit face aux États membres.

L'homme expliquait aussi à quel point cette question avait impacté sa carrière :

« Beaucoup de députés entrent au Parlement avec de bonnes intentions, mais ils sont rapidement contraints de se plier aux volontés de leur groupe, sinon on ne les inscrits pas dans les commissions, ni pour les nominations à différents postes. Malheureusement, ils ne pensent qu'à leur propre carrière. En ce qui me concerne, à partir du moment où j'ai commencé à m'exprimer sur ces sujets, je suis tombé en disgrâce dans mon propre parti.

J'étais un des seuls à me battre pour les gens, un peu comme Michèle Rivasi. Nous nous entendions très bien, même si nous n'avions pas toujours les mêmes opinions, mais c'était une bonne collaboration. Et c'est parce que nos actions proviennent vraiment d'un élan de sincérité et de bienveillance pour les gens. C'était certainement le cas de Rivasi. »

La justice belge tient bon

À l'issue de la matinée, Diane Protat, l'avocate principale de l'affaire, a exprimé un sentiment positif sur le déroulement de l'audience:

Cette affaire prend une tournure tout à fait intéressante. C'est très important qu'il y ait eu cette audience. J'espère qu'il y aura une décision positive le 20 janvier qui permettra de continuer. Soit on nous dit que les parties civiles, dont la Hongrie et la Pologne, n'ont pas d'intérêt à agir et cela s'arrête là... Mais cela serait bien étonnant... Soit on poursuivra l'action contre les société Pfizer qui ne bénéficient pas d'immunité et contre madame von der Leyen qui normalement n'en bénéficie pas non plus dans le cas présent.

Il s'agit effectivement d'une avancée encourageante car le Parquet européen avait demandé un report d'audience à plusieurs reprises. Pour maître Protat, le fait que Liège ait « tenu bon », que les plaidoiries aient eu lieu et qu'une décision soit attendue à brève échéance est une nouvelle « formidable ».

La Hongrie et la Pologne pourraient peser dans le débat

Au sortir de la salle d'audience, maître Denis Philippe qui représente les intérêts de la Hongrie, a expliqué l'importance que ce pays pourrait avoir dans cette affaire.

La Hongrie avait demandé des devoirs complémentaires à l'instruction afin d'obliger Ursula von der Leyen et Albert Bourla à produire les fameux SMS « disparus ». Cette demande avait été refusée dans une première décision arguant que la présidente de la Commission bénéficiait de l'immunité juridique. Mais la Hongrie a répété sa requête en ciblant la société Pfizer qui n'a pas de raison de bénéficier d'un tel privilège et pour laquelle les tribunaux belges devraient rester compétents.

Cette plainte ne porte donc pas seulement sur l'exercice du droit à la transparence ou sur la destruction de documents administratifs comme dans l'affaire Baldan, mais aussi sur le problème de fond, à savoir la corruption.

Actuellement Pfizer réclame plus de 60 millions d'euros de dédommagement contractuel à la Hongrie, au motif que celle-ci a refusé d'honorer l'entièreté des commandes de vaccins pour lesquelles elle s'était initia-lement engagée, selon les recommandations de la Commission européenne.

S'il apparaît que dans les contrats négociés en secret par Mme von der Leyen, Pfizer ne s'engageait pas à ce que ses produits aient une forme d'efficacité (notamment dans le fait de prévenir la transmission de la maladie), cela confirmera qu'il s'agit d'une tromperie portant un grave préjudice aux États et à leur population. Dans ce contexte, les SMS échangés entre Ursula von der Leyen et Albert Bourla permettraient peut-être de déterminer si les négociations ont été menées de manière à conclure des contrats défavorables à la Hongrie et aux États-membres, comme la Pologne, qui a également intenté une procédure similaire.

Une affaire qui pourrait retentir loin

Ni Ursula von der Leyen ni Albert Bourla n'ont encore jamais répondu aux questions posées dans cette affaire de « SMS gate » que ce soit devant le Parlement européen ou devant la justice belge. Il est évident qu'une condamnation aurait de lourdes conséquences pour la présidente de la Commission européenne, qui serait probablement appelée à démissionner de son poste. Derrière le judiciaire, l'on entrevoit aussi une énorme bataille politique.

La décision du 20 janvier est donc attendue avec impatience. L'on notera que cette date tombe en même temps que l'investiture du nouveau président américain et de son équipe. Si l'affaire est autorisée à poursuivre son cours, il est possible qu'elle ait des retombées dans le nouveau contexte politique Etats-Unien. Un seul regret mais majeur: à l'exception de l'agence de presse russe TASS, aucun média du secteur public ou privé ne s'est déplacé pour l'occasion. Il s'agit pourtant d'accusations de fraude dans le cadre d'un contrat de 70 milliards d'euros – le plus gros jamais signé dans l'Union européenne – et dont les conséquences ont impacté toute une population de 450 millions de personnes de manière durable. Peut-on encore parler de 'médias de service public?''

L'affaire mérite bien que l'on s'y intéresse à tout point de vue...

Senta DEPUYDT

Un juge britannique menace de briser le mur du secret qui entoure la persécution de Julian Assange

Pendant des années, le Royaume-Uni et la Suède ont fait obstacle aux demandes de liberté d'information visant à dissimuler les raisons pour lesquelles les procureurs de Keir Starmer ont poursuivi le fondateur de Wikileaks. La partie pourrait enfin être terminée.

Après neuf ans de bataille juridique, un juge britannique a finalement remis en cause le mur du secret érigé par les autorités britanniques et suédoises autour de l'agression judiciaire du fondateur de Wikileaks, Julian Assange. Le juge Foss, siégeant au London First-Tier Tribunal, a décidé que le Crown Prosecution Service (CPS) devait expliquer comment il en était venu à détruire des documents clés qui auraient permis de comprendre pourquoi il a poursuivi Julian Assange pendant 14 ans. Le CPS semble avoir agi en violation de ses propres procédures.

M. Assange a finalement été libéré de la prison de haute sécurité de Belmarsh l'année dernière dans le cadre d'un accord de plaidoyer après que Washington ait passé des années à demander son extradition pour avoir publié des documents révélant les crimes de guerre commis par les États-Unis et le Royaume-Uni en Irak et en Afghanistan.

Les dossiers du CPS concernent une longue correspondance entre le Royaume-Uni et la Suède au sujet d'une enquête préliminaire sur des allégations de viol en Suède, antérieure à l'affaire d'extradition américaine. Quelques courriels du CPS datant de cette époque n'ont pas été détruits et ont été publiés en vertu des règles de la liberté d'information. Ils montrent que ce sont les autorités britanniques qui ont poussé les procureurs suédois réticents à poursuivre l'affaire contre Assange. Finalement, les procureurs suédois ont abandonné l'affaire devenue inutile et usée jusqu'à la corde.

En d'autres termes, les quelques documents qui ont été révélés montrent que c'est le CPS – dirigé à l'époque par Keir Starmer, plus tard anobli et aujourd'hui premier ministre britannique – qui a mené ce qui semble avoir été une campagne de persécution politique contre Assange, plutôt qu'une campagne fondée sur des considérations juridiques appropriées.

La Grande-Bretagne n'est pas la seule à dissimuler des documents relatifs à M. Assange. Les autorités américaines, suédoises et australiennes ont également mis en place ce que Stefania Maurizi, une journaliste italienne qui a poursuivi avec acharnement les demandes d'accès à l'information, a appelé « un mur d'obscurité ».

Il y a de bonnes raisons de croire que les quatre gouvernements ont coordonné leurs actions pour dissimuler ce qui s'apparenterait à des abus juridiques dans l'affaire Assange.

Starmer était à la tête du CPS lorsque de nombreuses décisions hautement suspectes concernant Assange ont été prises. Si les documents ont vraiment été détruits, il sera difficile, voire impossible, de savoir à quel point il a été directement impliqué dans ces décisions. Fait extraordinaire, qui arrange à la fois le Royaume-Uni et la Suède, il est apparu au cours des audiences judiciaires du début de l'année 2023 que les procureurs de Stockholm affirment avoir détruit la même correspondance que celle qui a été supprimée par le CPS.

La nouvelle décision du juge Foss obligera le CPS à expliquer comment et pourquoi il a détruit les documents, et à les fournir à moins qu'il ne puisse démontrer qu'il n'y a aucun moyen de les récupérer. S'il ne le fait pas avant le 21 février, il sera considéré comme un outrage au tribunal.

De même, le Royaume-Uni et les États-Unis ont cherché à bloquer les demandes d'accès à l'information de Maurizi concernant leur longue correspondance, alors que Washington cherchait à extrader Assange sur la base d'accusations d'« espionnage » pour avoir révélé leurs crimes de guerre.

La justice britannique a approuvé l'enfermement d'Assange pendant des années alors que l'affaire d'extradition traînait en longueur, bien que les experts juridiques des Nations unies aient déclaré qu'Assange était « détenu arbitrairement » et que l'expert des Nations unies sur la torture, Nils Melzer, ait estimé qu'Assange était soumis à une torture psychologique prolongée qui mettait sa vie en danger.

Jonathan COOK, I JANVIER 2025

Traduction « les grand médias vont enquêter... nan, j'déconne » par Viktor Dedaj avec probablement toutes les fautes et coquilles habituelles

https://jonathancook.substack.com/p/judge-threatens-to-break-the-uks / URL de cet article 40112 : https://www.le-grandsoir.info/un-juge-britannique-menace-de-briser-le-mur-du-secret-qui-entoure-la-persecution-de-julian-as-sange.html

L'égalité, un prérequis environnemental



La sortie d'un nouveau rapport montre que la Belgique est une société de plus en plus inégalitaire. C'est une très mauvaise nouvelle pour l'environnement.

Le constat : une société de plus en plus inégalitaire...

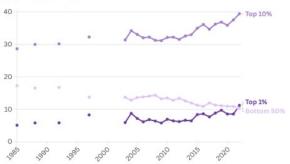
Avec le projet BE-Paradis, l'ULB, la KU Leuven et l'Université d'Anvers ont réalisé un énorme de travail d'analyse pour répondre à la question : vit-on dans une société (de moins en moins) égalitaire ? La réponse tient en quelques constats.

- 1. Oui l'égalité de revenu recule en Belgique plus ou moins depuis 2009. Dans le graphe de droite, on voit que les « top 10% » c'est à dire les 10% de revenus les plus élevés avaient 25% des revenus en 2009 et aujourd'hui 33% des revenus. Dans un même temps, les 50% les plus pauvres faisaient pratiquement le chemin inverse...
- 2. Cette hausse de l'inégalité de revenus semble s'être accélérée depuis la crise COVID même si on manque de recul.
- 3. Les contributions sont un puissant facteur redistributif. Le graphe de gauche montre les inégalités de revenus avant impôt... Sans impôt les 50% les plus pauvres ont moins de revenus en 2022 que les... 1% les plus riches !
- 4. Les impôts augmentent bien en fonction des revenus jusqu'à un certain seuil de richesse (jusqu'au 80% des plus riches, on dit que l'impôt est progressif). Mais ensuite le taux d'imposition diminue ! Ainsi, la charge fiscale totale des 1% les plus riches dégringole et est de 23% de leurs revenus tandis qu'elle est de 40% chez les 50% les plus pauvres.

Evolution of top income shares in Belgium (1985-2022)

Pre-tax factor income, population aged 20+, equal-split

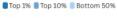




ource: Capéau et al. (2024). Income inequality in Belgium 1985-2022, new evidence from Distributional National Accounts. • Note: All data series use the adult population (20+) as the reference population. Incomes are equally split among all adult household members (broad equal-split). • Download the data: XLSX

Evolution of top income shares in Belgium (1985-2022)

Post-tax disposable income, population aged 20+, equal-split





Distributional National Accounts. • Note: All data series use the adult population (20+) as the reference population. Incomes are equally split among all adult household members

La raison de cet enrichissement des plus riches tient au fait que les revenus du capital (loyer, dividendes...) ont augmenté. L'étude, d'ailleurs, ne regarde pas la répartition des patrimoines immobiliers et mobiliers qui sont un autre élément clé de l'inégalité. La Banque nationale de Belgique a publié en Janvier une étude sur l'évolution de l'inégalité de patrimoine qui montre que si 10% des ménages les plus riches possèdent 55% du patrimoine, la situation aurait de ce point de vue tendance à s'améliorer.

Ceci étant dit, notre pays reste un pays assez égalitaire par rapport au reste du monde et reste dans la moyenne européenne.

L'égalité, au cœur des luttes environnementales

Les liens entre la crise environnementale et l'égalité sont :

- La crise environnementale implique une transformation de notre modèle qui ne peut s'imaginer dans un système démocratique sans une cohésion sociale. Comment imaginer de demander des « efforts » à certains (moins prendre l'avion ?) si d'autres par leur mode de vie semblent s'émanciper de toute contrainte (let privé) ?
- En outre, il existe un lien évident entre niveau de revenus et le niveau d'empreinte environnementale comme le rappelle régulièrement OXFAM (1% les plus riches émettent 16% des émissions de GES mondiales). Aussi les changements de modèle de consommation doivent avant tout viser les habitudes de consommations des classes les plus aisées.
- Plus grave, peut-être, les habitudes de surconsommation se diffusent dans la société au départ de la classe la plus aisée qui imprime donc la marche d'une trajectoire dont nous devons sortir pour maintenir une planète viable.
- Par ailleurs, les catastrophes environnementales touchent déjà en majorité les publics les plus précarisés/vulnérables alors qu'ils y contribuent le moins.

L'aspiration à l'égalité est donc clairement un objectif politique absolu du mouvement environnemental. Cela ne s'inscrit pas dans une logique woke ou bobo, et ne repose pas sur une quelconque idéologie, mais sur le fait simple, qu'au-delà de toute considération éthique ou morale, une transformation environnementale semble tout simplement impossible dans un monde inégalitaire.

À ce titre, les évolutions récentes constatées par l'étude BE-Paradis au niveau belge sont préoccupantes et constituent un recul sur notre capacité à opérer la transformation environnementale désirée.

En guise de conclusion un extrait des lignes directrices du memorandum de Canopea.

« Nous croyons que l'Europe, notamment au travers de la Belgique et de la Wallonie, doit être le laboratoire d'un nouveau système politique, social et économique qui respecte les limites de la planète tout en maintenant un haut niveau de prospérité, réparti de manière équitable. »

> Arnaud COLLIGNON (Canopea) Publication: 10 décembre 2024

Crédit image d'illustration : Adobe Stock

Frontex : la police aux frontières du paradis



« L'Europe est un jardin. La majeure partie du reste du monde est une jungle et la jungle pourrait envahir le jardin ». Octobre 2022, Josep Borrell (chef du Service Européen pour l'Action Extérieure - le service diplomatique de l'UE)

En décrivant l'Europe comme un jardin et le reste du monde comme une jungle envahissante, Josep Borrell, haut diplomate européen, a exprimé avec une clarté inhabituelle les fondements racistes de la politique étrangère de l'UE, une politique mise en œuvre non seulement dans la diplomatie de haut niveau et les déclarations officielles, mais aussi de manière plus directe et létale aux frontières extérieures de l'UE par Frontex, l'agence européenne pour la gestion de la coopération transfrontalière.

Frontex a vu le jour sous un nom plus lourd en 2004 en tant que petite organisation comptant quelques centaines d'agents. Ses pouvoirs et sa taille ont augmenté de manière exponentielle au cours des cinq dernières années et il est prévu de les étendre encore davantage.

Se situant de manière ambiguë – et ambitieuse – entre une armée, une agence de renseignement et une force de police, Frontex est la seule agence de l'UE à porter un uniforme. Son budget annuel est passé de 6 millions d'euros en 2005 à 922 millions d'euros en 2024, la majeure partie de cette croissance ayant eu lieu au cours des trois dernières années.

Son siège se trouve à Varsovie, où ses directeurs supervisent une organisation comptant environ 8 000 agents, tous potentiellement armés, dont le nombre passera à 10 000 d'ici à 2027. Frontex dispose de ses propres avions, bateaux et véhicules, qui alimentent et utilisent son système de surveillance des frontières EUROSUR. À partir de la mi-2025, Frontex introduira également le nouveau Système Européen d'Information et d'Autorisation de Voyage (ETIAS), conçu pour renforcer davantage la sécurité intérieure de l'Europe avec un contrôle préalable au voyage pour tous les voyageurs non ressortissants de l'UE. Frontex a également le pouvoir d'agir de manière indépendante, sans le consentement des États membres, dans des circonstances exceptionnelles non définies (règlement de l'UE 2019/1896).

Les opérations de Frontex ne se limitent pas aux pays de l'UE dotés de frontières extérieures ; leur portée ne cesse de croître. En octobre 2023, elle comptait près de 600 personnes déployées dans le cadre de dix opérations conjointes dans huit pays non membres de l'UE, dont la Moldavie, l'Albanie, le Monténégro et la Serbie. Dans le cadre des plans de l'UE visant à externaliser ses frontières, Frontex tente de mettre en place une opération similaire en Tunisie.

Responsabilité

Frontex est une agence opaque. Elle est officiellement responsable devant le Parlement européen, mais les députés européens ont constaté qu'il était pratiquement impossible de lui demander des comptes, et les équipes juridiques des organisations qui font campagne pour les droits des migrants ont beaucoup de mal à obtenir les documents de Frontex qui devraient être du domaine public, comme le stipulent les règlements de l'UE: « L'Agence ... rend publiques les informations pertinentes, y compris ... des informations complètes sur les opérations conjointes passées et en cours ... » (Règlement UE 2019/1896) Il s'agit notamment d'informations sur toutes les interventions, les opérations de retour ou de « refoulement » et les accords de rapatriement conclus avec des pays tiers.

En avril 2022, Sea-Watch, l'organisation de recherche et de sauvetage en mer, a intenté une action en justice pour obtenir la publication d'informations prouvant l'implication de Frontex dans des violations des droits de l'homme : « Depuis deux décennies, l'UE investit des milliards dans une organisation (Frontex) qui

fonctionne en toute impunité et sans transparence, comme un service secret, et qui se distingue particulièrement par ses violations des droits de l'homme ». (Béatrice Gaudin, Sea-Watch)

Frontex avait précédemment refusé toutes les demandes au titre du règlement de l'UE sur la liberté d'information. Malgré ce refus flagrant de coopérer, la Cour générale de l'Union européenne à Luxembourg, dans un arrêt du 24 avril de cette année, n'a pas réussi, comme on pouvait s'y attendre, à imposer la transparence et l'obligation de rendre des comptes à Frontex.

Les enquêtes menées ces dernières années par des journalistes déterminés sur les activités de Frontex ont quand même permis de mettre au jour des documents et des dossiers jusque-là cachés et suite à ces enquêtes et d'une attention publique défavorable, Frontex a été accusée d'agir en dehors de ses attributions et de ne pas respecter la législation européenne en matière de droits de l'homme. Elle a ensuite été soumise à un examen plus approfondi par la Commission européenne elle-même, et depuis lors, ses documents publics ont pris soin de souligner ses préoccupations en matière de droits de l'homme.

Protéger l'espace Schengen : la forteresse Europe

La mission principale de Frontex est d'assurer le bon fonctionnement de l'espace Schengen en Europe – l'espace régi par le traité de Schengen de 1985 à l'intérieur duquel la circulation entre les pays s'effectue sans contrôle aux frontières, ce qui facilite la libre circulation des travailleurs et des marchandises au sein de

Assumant les responsabilités nationales des États concernés lorsque cela s'avère nécessaire, et jusqu'à présent par accord, Frontex contrôle ces frontières extérieures en mettant particulièrement l'accent sur les principales « voies d'accès » à l'espace Schengen via la Méditerranée. Ces voies d'accès à l'UE sont définies par Frontex comme suit : la route orientale via les Balkans et la Méditerranée orientale ; la Méditerranée centrale ; et la Méditerranée occidentale. À elles trois, elles représentent la plupart des entrées « illégales » dans l'UE.

Depuis 1993, parallèlement aux patrouilles aériennes et maritimes de Frontex, 40 000 personnes se sont noyées en tentant la traversée depuis la côte nord-africaine à bord d'embarcations peu sûres et surchargées. Les appels SOS restent sans réponse et les missions de recherche et de sauvetage menées par Sea-Watch et d'autres organisations sont entravées. C'est la route des migrants la plus meurtrière au monde : « Au lieu d'offrir à ceux qui cherchent une protection des itinéraires légaux et sûrs, les frontières sont transformées en un espace sans droits de l'homme et la Méditerranée en un charnier » (Bérénice Gaudin, Sea-Watch

D'autres organisations qui surveillent la politique migratoire de l'UE sont du même avis. Dans un article publié en avril 2023, l'Institut Européen des Relations Internationales – un centre de recherche en droit international – attribue l'agression de Frontex en Méditerranée au fait que l'UE considère la migration comme un problème de sécurité. Se référant à l'Organisation Internationale pour les Migrations (une ONG des Nations Unies), l'article dit ceci : « L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), depuis le début de l'année 2021 jusqu'à aujourd'hui, a clairement indiqué que la politique migratoire utilisée par l'UE est un échec total : trop de décès sont enregistrés et trop de personnes sont portées disparues. L'UE a concentré ses fonds pour faire de Frontex un géant des frontières, visant uniquement à blinder la "forteresse" européenne et ses frontières, plutôt qu'à sauver des vies. »

Dans son rapport 2024 « Crimes de l'Agence Européenne de Garde-côtes Frontex », Sea-Watch se concentre sur l'activité en Méditerranée centrale où les bateaux en provenance de Libye et de Tunisie sont suivis par les avions et les drones de Frontex. Les informations qu'ils recueillent ne sont pas transmises aux navires de recherche et de sauvetage présents dans la région, mais aux milices qui dirigent les « gardes-côtes libyens », qui les utilisent pour intercepter les bateaux et renvoyer les personnes en Libye où elles sont confrontées à la violence, à la torture et au travail forcé, selon l'ONU, Human Rights Watch et d'autres ONG. En d'autres termes, Frontex utilise sa capacité de surveillance non pas pour soutenir les sauvetages, mais plutôt pour faciliter les interceptions et les « retraits » de personnes en détresse par des milices violentes qui profitent de leur exploitation. Ce faisant, elle viole à la fois [le droit maritime et les droits l'homme.

https://sea-watch.org/wp-content/uploads/2024/05/Frontex-Factsheet-2nd-Report.pdf

Souhaitant s'éloigner des refoulements trop visibles où Frontex est l'acteur principal et qui nuisent à la réputation de l'UE, le travail de l'agence en Tunisie indique la façon dont les choses ont évolué, c'est- à-dire vers l'externalisation des frontières de l'UE. En juin 2023, la Commission européenne a signé un accord sur le « contrôle des migrations » avec le gouvernement tunisien, aux termes duquel l'UE paie la Tunisie pour qu'elle endigue le flux de personnes qui prennent la mer et expulse celles qu'elle arrête en mer. Cela implique, entre autres mesures, le financement de 6 navires de garde-côtes. En octobre 2023, Statewatch, une organisation qui surveille les activités de l'État qui menacent les droits de l'homme et les libertés civiles, a

rapporté ce qui suit : « ...en Tunisie, les garde-côtes ont procédé à des refoulements de personnes qui ont ensuite été jetées dans des régions éloignées près de la frontière tuniso-algérienne. Selon un témoignage fourni à Human Rights Watch, un groupe de personnes interceptées en mer et ramenées sur le rivage ont ensuite été détenues par la Garde nationale, qui.. : '...ont fait monter le groupe dans des bus et l'ont conduit pendant 6 heures jusqu'aux environs de la ville du Kef, à environ 40 kilomètres de la frontière algérienne. Là, les officiers les ont divisés en groupes d'environ 10 personnes, les ont fait monter dans des camionnettes et se sont dirigés vers une zone montagneuse. Les quatre personnes interrogées, qui se trouvaient dans le même camion, ont déclaré qu'un autre camion transportant des agents armés escortait le leur. Les agents ont déposé leur groupe dans les montagnes près de la frontière entre la Tunisie et l'Algérie. Le garçon guinéen [interrogé par HRW] a déclaré qu'un agent l'avait menacé : 'Si vous revenez encore [en Tunisie], nous vous tuerons'. »

Selon un article paru dans la publication allemande *Migazin* en novembre 2023, les passages en provenance de Tunisie ont chuté de manière spectaculaire dans les mois qui ont suivi la signature de l'accord entre le pays et Frontex. Cette baisse est due non seulement à l'activité accrue des garde-côtes, mais aussi à d'autres facteurs connexes, comme l'expulsion de milliers d'Africains subsahariens de la ville portuaire de Sfax vers les frontières libyenne et algérienne. L'UE fait également pression sur le gouvernement tunisien pour qu'il introduise des exigences en matière de visa pour les états voisins d'Afrique de l'Ouest.

La liberté de circulation dans l'espace Schengen serait ainsi protégée au détriment direct de la liberté de circulation entre les états africains.

Défendre les valeurs européennes communes : gérer les contradictions

En résumé, la mission de Frontex est avant tout de veiller à ce que l'immigration de main-d'œuvre bon marché dans l'UE n'ait lieu qu'officiellement, par exemple dans le cadre de l'élargissement, comme lorsque la Bulgarie et la Roumanie ont été admises à l'adhésion en 2007. Sa deuxième mission consiste à réduire au minimum les demandes d'asile. Mais elle doit jouer son rôle sous couvert de protection des « valeurs européennes » de liberté et de démocratie. Grâce à la persévérance de certains journalistes d'investigation et d'organisations de surveillance, cet exercice d'équilibre est devenu de plus en plus précaire.

La réponse de Frontex peut être vue en partie dans le langage de son Rapport Stratégique d'Analyse des Risques 2024 où, dans ce qui est une tentative claire de se distancer de la déportation de personnes désespérées, il élargit son rôle pour inclure la lutte contre les « menaces émergentes » – tout en « défendant les valeurs européennes partagées » en développant « un cadre proactif basé sur le renseignement ».

L'une des menaces qu'elle a récemment identifiées est la « géopolitique hostile », un terme qu'elle utilise pour désigner l'utilisation des migrants comme armes politiques. Par exemple, lors de la crise des réfugiés à la frontière entre la Pologne et le Belarus en novembre 2021, le Belarus a été accusé, par le secrétaire général de l'OTAN Stoltenberg entre autres, d'instrumentaliser la migration en invitant les réfugiés dans le pays afin de les pousser à franchir la frontière polonaise, une accusation catégoriquement rejetée par le Belarus. La Pologne a rejeté les 3 à 4 000 migrants qui tentaient de franchir la frontière, conformément aux obligations du traité de l'UE d'accepter les demandeurs d'asile. En revanche, en l'espace d'un an, elle a accepté 3 millions de réfugiés en provenance d'Ukraine sans poser de questions.

L'UE accueille de temps à autre un grand nombre de réfugiés, lorsque cela convient aux objectifs de ses capitalistes. Ces dernières années, l'Allemagne a accueilli à deux reprises un grand nombre de réfugiés pour renforcer sa main-d'œuvre. Mais en 2015, lorsqu'elle a accueilli un million de réfugiés fuyant la guerre déclenchée en Syrie par les États-Unis, des centaines de milliers d'autres Syriens ont été contraints de trouver des itinéraires illégaux, et cet afflux a provoqué une accélération rapide de la révision en cours de la politique d'immigration de l'UE et du rôle de Frontex dans le maintien de l'ordre aux frontières.

Cela a conduit à l'adoption, en juin 2024, du Pacte sur les Migrations et l'Asile. Les dispositions du pacte comprennent l'accélération du traitement aux frontières et une plus grande importance accordée à l'expulsion et aux accords avec les pays non membres de l'UE – une fois de plus –, l'externalisation. Le Pacte est également conçu pour régler les différends entre les pays de l'UE touchés différemment par l'immigration, en remplaçant les mécanismes antérieurs, comme l'exigence de « retour dans le pays d'entrée », par ce que l'on espère être une répartition plus équitable de

Au début de l'année, un directeur associé du centre de recherche Migration Policy Institute en Europe a suggéré, dans une évaluation inhabituellement franche des contradictions de la politique migratoire de l'UE, que le nouveau Pacte est à la fois essentiel pour contenir la montée des partis d'extrême droite dans l'UE et un danger pour les droits des migrants et des demandeurs d'asile.

Une autre contradiction découle du projet d'extension des capacités technologiques de Frontex. L'agence admet que le renforcement de la surveillance des frontières entraînera une augmentation correspondante des franchissements illégaux des frontières, car davantage de personnes tenteront de contourner les nou-

veaux contrôles, ce qui entraînera notamment une augmentation de la fraude documentaire et de la fraude à l'identité.

Mais les contradictions sont bien plus profondes.

Quel espace Schengen?

L'avenir plein de « scénarios inquiétants », de « menaces hybrides » conduisant à la « déstabilisation des États Membres » que Frontex évoque dans ses documents publics a une autre dimension qu'il ne mentionne pas. En tant que gardienne de l'espace Schengen, Frontex voit son propre avenir remis en question par les suspensions de plus en plus fréquentes du traité de Schengen. Des suspensions temporaires dans certaines circonstances sont prévues, mais la France a mis en place certaines restrictions depuis 2015 après la forte augmentation du nombre de réfugiés en provenance de Syrie et n'a pas supprimé les restrictions supplémentaires qu'elle a imposées pendant les Jeux Olympiques. Des contrôles aux frontières sont en place depuis 2023 entre la Slovaquie et la Hongrie, la République Tchèque et la Suisse, entre autres.

La suspension du traité au début du mois de septembre 2024 par la coalition Scholz affaiblie en Allemagne est beaucoup plus grave en termes d'implications. La liberté de circulation vers l'Allemagne est désormais interrompue avec les neuf pays situés à ses frontières, dans une tentative de consolider le soutien des électeurs attirés par les solutions ouvertement racistes proposées par l'AfD, parti d'extrême droite, pour résoudre les problèmes économiques de l'Allemagne. Comme le rapporte le *Financial Times*: « La ministre de l'Intérieur, Nancy Faeser, a déclaré que cette mesure – une extension des contrôles existants aux frontières avec quatre pays – était destinée à « restreindre davantage l'immigration irrégulière et à nous protéger des dangers aigus posés par la terreur islamiste et la grande criminalité... Nous ferons tout pour mieux protéger les gens dans ce pays' ».

Dans un article publié dans *El Pais* le 16 septembreth 2024, Gloria Rodriguez-Pina suggère que cette décision aura un impact non seulement sur les neuf pays partageant une frontière avec l'Allemagne, mais aussi sur l'ensemble de l'UE et sur l'avenir de l'accord de Schengen dans son intégralité. Le Premier ministre polonais Donald Tusk a abondé dans ce sens, estimant qu'il s'agissait d'une suspension de facto de l'ensemble du traité.

https://english.elpais.com/international/2024-09-16/map-how-germanys-border-closures-jeopardize-the-schengen-area.html

Comme si cela ne suffisait pas, à la mi-novembre, le gouvernement de coalition d'extrême droite de Wilders aux Pays-Bas a également annoncé qu'il suspendrait le traité à partir du 9 décembre, profitant des violences créées par des supporters de football israéliens à Amsterdam pour fermer ses frontières. Lors des récentes discussions de coalition, le PVV – le parti de Wilders – n'a pas été en mesure de persuader ses partenaires de déclarer une crise de l'asile et s'est donc vu refuser la possibilité d'imposer les restrictions complètes en matière d'immigration et d'asile qu'il souhaitait. Blâmant la communauté marocaine d'Amsterdam pour ce qu'il a appellé les « pogroms » contre les Juifs israéliens en visite, Wilders a soudain pu poursuivre son programme raciste – il a non seulement fait adopter la suspension de l'accord de Schengen, mais a également menacé d'expulser immédiatement tout citoyen possédant la double nationalité qui aurait été impliqué dans les violences.

Le paradis démantelé

L'accord de Schengen est l'un des principaux piliers de l'architecture de l'UE. S'il ne peut pas être consolidé, c'est tout le projet qui vacille. Les dirigeants n'ont pas tardé à reconnaître l'imminence du problème et à comprendre la nécessité de renforcer le rôle de Frontex dans la sécurisation des frontières extérieures de l'Union. Si les pays dont les gouvernements de centre-droit sont sous pression, ainsi que les gouvernements d'extrême-droite qui poursuivent ouvertement des objectifs racistes, ne prennent pas les choses en main, la Commission doit agir en répondant à l'appel de Frontex en faveur de l'élaboration d'une « grande politique de migration ».

Dans un discours prononcé à la Sorbonne à Paris le 25 avril cette année, face à la contestation politique de la droite et de la gauche et deux semaines seulement avant de déclencher les élections anticipées, Macron a jugé opportun de souligner l'importance du nouveau Pacte sur les migrations : « La souveraineté ne peut exister sans frontière.... ... cet accord nous permet d'améliorer le contrôle de nos frontières en établissant des procédures d'enregistrement et de contrôle obligatoires à nos frontières extérieures, afin d'identifier les personnes éligibles à la protection internationale et celles qui devront retourner dans leur pays d'origine, tout en renforçant la coopération au sein de notre Europe. »

Dans le cadre de sa campagne de réélection à la tête de la Commission Européenne, Ursula von der Leyen a également souligné l'importance des frontières collectives et de l'action collective contre l'immigration instrumentalisée dans son discours devant le Parlement européen le 19 juillet 2024 et a déclaré qu'elle aug-

menterait le nombre d'agents Frontex pour le porter à 30 000 : « Nous devons également faire davantage pour sécuriser nos frontières extérieures. Notre frontière orientale, en particulier, est devenue la cible d'attaques et de provocations hybrides. La Russie attire les migrants du Yémen vers le nord et les pousse délibérément contre la frontière finlandaise. Nous devons toujours garder à l'esprit que la frontière d'un État membre est une frontière européenne. Et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour les renforcer. C'est en partie pour cette raison que nous devons renforcer Frontex. Pour la rendre plus efficace, tout en respectant pleinement les droits fondamentaux, je proposerai de tripler le nombre de garde-frontières et de garde-côtes européens pour le porter à 30 000 ».

Elle a ensuite fait l'éloge du nouveau pacte et a ajouté un post-scriptum rapide nous rappeler que les migrants sont des êtres humains : « Le pacte sur les migrations et l'asile est un grand pas en avant. Nous plaçons la solidarité au cœur de notre réponse commune. Les défis migratoires nécessitent une réponse européenne avec une approche juste et ferme basée sur nos valeurs. N'oublions jamais que les migrants sont des êtres humains comme vous et moi. Et nous sommes tous protégés par les droits de l'homme. De nombreux pessimistes pensaient que la question des migrations était trop clivante pour faire l'objet d'un accord. Mais nous avons prouvé qu'ils avaient tort. Ensemble, nous avons réussi. »

Les contradictions de l'Union deviennent non seulement visibles mais aussi incontournables. Si l'accord de Schengen se désagrège à mesure que les exigences économiques nationales prennent le pas sur la zone de libre-échange et de libre circulation qui les a créées, ce n'est pas seulement le rôle de Frontex qui sera remis en question. Sans Schengen, c'est l'identité même de l'UE qui pose problème. Sur quoi la Commission présiderait-elle alors exactement ? Il est intéressant de noter qu'à ce stade critique, la Commission a à sa disposition, si ce n'est l'armée européenne dont on parle depuis longtemps, une force armée importante et en expansion qui présente certaines des caractéristiques d'une armée permanente.

Il s'avère que le paradis est en train d'être démantelé de l'intérieur.

Clare BAILEY 2 janvier 2025

https://www.thesocialistcorrespondent.org.uk/?

URL de cet article 40092 : https://www.legrandsoir.info/frontex-la-police-aux-frontieres-du-paradis.html

« The Guardian » révèle l'envers du décor des vignobles de Champagne

Le quotidien britannique « The Guardian » révèle les conditions précaires des travailleurs étrangers dans les vignobles de Champagne. Sous-payés ou non rémunérés, certains dorment dans la rue et survivent en volant de la nourriture, tandis que l'industrie engrange des milliards.



Des gendarmes en patrouille dans le vignoble champenois en septembre 2016. Photo François Nascimbeni/AFP

À Épernay, dans le cœur de l'industrie du champagne, des ressortissants étrangers d'Afrique de l'Ouest et d'Europe de l'Est récoltent les raisins destinés aux prestigieuses maisons de luxe. Attirés par la promesse d'un emploi bien rémunéré, beaucoup se retrouvent à dormir dans la rue ou dans un village voisin. Selon une enquête de *The Guardian*, « ils ont dû voler les riverains pour se nourrir, faute d'endroit où se ravitailler ».

Ces travailleurs, souvent sans papiers, sont employés par des prestataires de services. Les syndicats accusent ces derniers d'exploiter une main-d'œuvre vulnérable. « Ils les voient comme des machines, pas comme des êtres humains », dénonce José Blanco, secrétaire général de la CGT dans la région. Certains, comme Youniss, un vendangeur originaire d'Afrique francophone, expliquent à The Guardian qu'après trois jours de travail dans les vignobles, il n'a nulle part où dormir. La plupart se retrouvent sous des tentes ou sur des matelas trempés, selon le média britannique.

Des vendangeurs sous-payés

Kanouté, un autre travailleur venu du Mali, a rejoint les vendanges en septembre 2023, espérant toucher un salaire de 80 euros par jour. Au bout d'une semaine de travail, il n'a touché que 200 euros, soit bien moins que le minimum légal, et affirme que la plupart de ses collègues sont repartis à Paris sans avoir été payés. Dans une situation particulièrement précaire, lui et certains de ses collègues en ont été réduits à voler de la nourriture dans les champs.

Non loin d'Épernay, des travailleurs polonais interrogés par *The Guardian* montrent des contrats affichant un salaire horaire brut de 11,40 euros, au-dessous du minimum légal en France (11,65 euros au moment de la rédaction de l'article). La loi prévoit par ailleurs que « *les salaires soient majorés de 25 % par heure sup-plémentaire travaillée au-delà de 35 heures par semaine – et même 50 % au-delà de quarante-trois heures »,* indique le quotidien.

L'omerta dans les vignobles

Pendant ce temps, les vignobles de Champagne continuent de prospérer. L'année dernière, 300 millions de bouteilles ont été vendues dans le monde entier, générant 6 milliards d'euros de revenus. Pourtant, quatre décès liés à des coups de chaleur lors de la récolte de 2022 et plusieurs accusations de traite humaine ont terni l'image de cette industrie, rappelle *The Guardian*.

Le Comité Champagne, organisme interprofessionnel, se dit « choqué » par ces révélations, dans une déclaration au Guardian, et promet une « tolérance zéro » envers ces pratiques. Ces abus, dénoncés par les syndicats, sont facilités par un système opaque de sous-traitance. « C'est comme des poupées russes : une entreprise délègue à une autre, et ainsi de suite », explique José Blanco. « Quand on dénonce ce qui se passe en Champagne [...], personne ne dit rien. Le champagne est un vin de fête, associé au luxe. Les gens ne veulent pas entendre parler de trafic d'êtres humains », conclut le syndicaliste.

COURRIER INTERNATIONAL 25 décembre 2024

Écoutez gronder leur colère



Découvrez notre recension de « Écoutez gronder leur colère » de Tiphaine Guéret aux Éditions Libertalia.

En 1924, les *Penn sardin*, ouvrières dans les conserveries de poisson de Douarnenez, obtiennent de meilleures conditions de travail après une grève historique de 46 jours. Un siècle plus tard, la ville est qualifiée de « nouveau Saint-Tropez » (selon le magazine *Elle*), et son histoire ouvrière s'inscrit dans une patrimonialisation touristique quasi folklorique. Pourtant, l'exploitation de la main-d'œuvre féminine dans les fabriques de poisson demeure. Deux ouvrages parus chez Libertalia proposent d'explorer les luttes d'autrefois et celles qui frémissent aujourd'hui sur les chaînes de montage.

Avec *Une belle grève de femmes* (2023), Anne Crignon restitue dans un récit haletant les semaines qui ont marqué « *le soulèvement le plus éclatant de la IIIe République* ». La cité finistérienne aux trois ports n'a

alors rien de branché. Pas de petits bars ni de galeries d'art, mais des milliers de femmes qui s'échinent dans les conserveries de poisson. Ces « belles friteuses » étêtent, écaillent, éviscèrent, découpent, broient, et emboîtent pour enrichir les propriétaires qui accaparent les jolies façades du bord de mer.

Au fil des pages se déploient les dynamiques qui se créent entre ces femmes, et l'ébullition communiste des années d'après guerre, parfois incarnée par des personnages hauts en couleur comme Daniel Le Flanchec, maire rouge de Douarnenez. Sans être féministe, le mouvement des Penn sardin est sans nul doute féminin, révélant « une forme de matriarcat maritime » et un apprentissage spontané du rapport de force. Un phénomène que théorise le philosophe John Dewey au même moment et qui, souligne l'autrice, fera écho aux Gilets jaunes un siècle plus tard.

Le XXI^e siècle voit néanmoins une forte déprise syndicale et une dépolitisation ouvrière. En 2024, les usines à poisson tournent encore à Douarnenez, même si elles délocalisent toujours davantage. Les fabriques ont quitté les abords coquets du centre-ville et recrutent par intérim, majoritairement des femmes, précaires, racisées et immigrées. Embauchée dans une usine Chancerelle (la marque Connétable), la journaliste Tiphaine Guéret relate le quotidien de ces ouvrières dans *Écoutez gronder leur colère*, enquête sensible et factuelle

Elle explique comment ces femmes ont appris à être une « variable d'ajustement » au sein d'un système d'exploitation bien rodé, où le capitalisme paternaliste a laissé place au discours des financiers, le tout enrobé d'un story-telling alléchant. Comme leurs prédécesseuses, les « filles » subissent les horaires décalés, l'épuisement, la cadence qui s'intensifie et le manque de considération. La cohésion est amoindrie par le turn-over et les origines sociales et ethniques très variées des femmes. Néanmoins, une solidarité « timide » s'organise autour de petits gestes et d'attentions qui font éclore de nouvelles mobilisations. En mars 2024, les sardinières appellent à une journée de grève. Un frémissement qui fera dire en avril à la secrétaire générale de la CGT, Sophie Binet, que « ce qui s'est passé il y a cent ans se répète ».

Écoutez gronder leur colère : Les héritières des Penn sardin de Douarnenez - Tiphaine Guéret Libertalia → 2024 – 108 pages – 10 €

Clea CHAKRAVERTY, publié le 16 janvier 2025 Socialter Clea Chakraverty est journaliste et rédactrice en chef adjointe du magazine Socialter.

IHU de Marseille : le grand cirque Crémieux



Audience des professeurs Philippe Parola, Philippe Brouqui et Matthieu Million à la Juridiction Disciplinaire des enseignants et des Hospitaliers Universitaires. © F. Froger

L'époque des spectacles est arrivée, et nous ne nous en sommes pas privés. Nous y étions et étions bien seul, les seuls... Ce matin avait lieu au JDHU à Paris, la Juridiction Disciplinaire des enseignants et des Hospitaliers Universitaires, au ministère de la Recherche et de l'enseignement, une audience, l'audience de trois médecins proches du professeur Raoult de l'IHU de Marseille, Philippe Parola, Philippe Brouqui et Matthieu Million. La question était de savoir si dans leur dernière publication, l'intégrité scientifique était bien respectée, et ce, à la demande de deux anciens ministres, à savoir Aurelien Rousseau et Sylvie Retailleau. L'affaire sentait déjà un peu le soufre, ces ministres cherchant bien évidemment à discréditer toutes tentatives montrant une quelconque réussite de la bithérapie (hydroxychloroquine et azithromicyne) pour des raisons somme toute très mercantiles, et que tout le monde a bien compris depuis longtemps. AMM de vaccin, il ne peut y avoir si jamais il est prouvé qu'une molécule ou traitement pouvait soigner. L'enjeu est énorme d'un côté comme de l'autre. Mais d'un côté, certains médecins-chercheurs cherchent, soignent et prouvent, alors que de l'autre, on dénigre et s'emploie à démontrer que ceux qui ont au moins le mérite de chercher cherchent mal. Et ceux qui dénigrent et critiquent ne sont ni médecin, ni scientifique. Des technocrates qui font un usage frôlant l'abus de l'autorité qui leur est conférée.

Bref, France-Soir était là et avait montré patte blanche, carte de presse et bonne foi.

Pas de public, pas de presse ni admirateur ou pourfendeurs du professeur Raoult, pas de fact-checker, juste les intéressés et France-Soir. Un président plutôt sympathique nous autorisant à immortaliser la scène. Tout ceci était plutôt de bon augure jusqu'à l'arrivée d'un imprévu, le président annonçant un peu troublé, la visite d'un témoin, témoin non cité dans l'affaire, mais qui tient à prendre la parole, à charge bien évidemment. Et c'est là que commence le spectacle, le grand cirque d'hiver, l'homme est là, il attend dans un bureau non loin et veut en être, avec à ses côtés une grande dame blonde aux gros dossiers sous les bras... c'est Cremieux et son adjointe Lefevre, le DG de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille (AP-HM) en personne, il veut en découdre, le petit est vindicatif. Il semble ici chez lui en terrain conquis, comme s'il était dans son ministère quoi, et qu'ici on devrait être à ses petits soins. Après quelques minutes de débat sans lui, le président de l'audience décide de le recevoir pour lui expliquer que même venant de Marseille, il ne pourra être entendu comme témoin, n'étant pas cité à l'ordre du jour, ni sa collaboratrice blonde aux gros dossiers. C'est alors que se faisant impressionnant, il décide de prendre la parole, quasi menaçant, exigeant du président qu'il confirma sa sentence. Le président décide alors de consulter son quorum, le priant de sortir, histoire de savoir si l'on reporte ou si on fait sans lui. Mais s'en est trop pour notre imbu sudiste qui sans attendre le délibéré, dans un caca nerveux, prend ses valises et sa collaboratrice blonde, furieux, et s'en va. Quelques minutes plus tard, le délibéré est annoncé sans que l'on puisse lui notifier... l'audience sera reportée.



François Crémieux sortant de l'audience

Apparaît aussitôt, chez nos amis du Point, un tissu d'horreurs sur cette juridiction imputant le délibéré aux volontés de la défense. Qu'est-ce que cette presse donneuse de leçons ? qui manipule qui et à quelle fin ? D'où peut bien venir cette source, non vérifiée bien sûr, et dans l'intérêt de qui ? Une fois de plus cette bonne presse qui semble au service, le petit doigt sur la couture du pantalon aura montré sa malhonnêteté, rejetant ce qui ne va pas dans le bon sens, leur sens.

G.L (France-Soir) Publié le 19 décembre 2024

La liberté, c'est Tondelier

« Ce réseau [X] doit être interdit en Europe [...] Il contribuera à déstabiliser les prochaines élections. Et on sait que leur ennemi aujourd'hui, que ce soit à Poutine ou à Donald Trump, c'est la démocratie en Europe... » (Marine Tondelier, RTL, 12 janvier 2025).

« X est devenu une véritable machine de désinformation, une arme de destruction massive de la réalité factuelle et la caisse de résonance des courants d'extrême droite. » (Sandrine Rousseau, X [sic], II janvier 2025).

Mais quel problème a l'écologie institutionnelle avec la liberté ?

Et ce n'est pas seulement sa représentation politique : « Greenpeace France, France Nature Environnement, Emmaüs... 87 associations quittent le réseau social X » (AFP, 15 janvier 2025). La cohérence voudrait que les écologistes appellent à déserter TOUS les réseaux (a)sociaux. C'est-à-dire cette grande entreprise de débilitation collective où chacun se croit obligé de réagir à chaud à toutes les nouvelles et commentaires. Sans parler du coût écologique du numérique.

Bien entendu, ce n'est pas le cas. L'idiocratie engendrée par le système des *tweets* ne les dérangent absolument pas ; ce qu'ils ne supportent pas, ce sont les oligarques dont ils ne partagent pas la ligne. Bien au contraire, cette gogôche est la parfaite idiote utile du capitalisme libéral. La « Gauche moderne, analyse Jean-Claude Michéa, s'auto-définit, de façon ontologique, comme le parti du Progrès et du Mouvement, c'est-à-dire de l'Avant-garde en tout. On comprend donc pourquoi c'est presque toujours sous un pouvoir culturellement de gauche que la modernisation totale de l'École et de la vie – qui constitue, depuis le XVIII^e siècle, l'essence même du programme capitaliste – est imposée aux classes populaires avec le plus de cohérence et d'efficacité. »⁽¹⁾

L'écologie institutionnelle et la gogôche dévoilent ainsi leur pulsion totalitaire. De fait, tous ces gens ne mouftent pas, et n'ont pas moufté devant la propagande des oligarques propriétaires des mass médias qui soutiennent le système de l'UE, les guerres de l'OTAN, le pass sanitaire et son injection génique expérimentale, ou encore la mise en esclavage des femmes pauvres à travers des pratiques comme la grossesse pour autrui (GPA). Bien au contraire, ils ont été les premiers censeurs du débat. Face à Elon Musk, les voilà qui s'érigent en défenseurs de la démocratie, mais c'est pour mieux en contester le fondement : la liberté d'expression. « La liberté, c'est toujours la liberté de celui qui pense autrement » soulignait Rosa Luxemburg. Un principe qu'ils nient, de surcroît hypocritement. Or, on ne tend vers la liberté qu'à travers l'échange d'arguments contradictoires. La liberté, c'est accepter ce qui dérange, ce qui heurte, à défaut c'est une fausse liberté qui nie la liberté. Jean-Claude Michéa observe que « les pétitions qu'invitaient autrefois à signer les intellectuels de gauche [...] avaient presque toujours pour objectif premier – dans la grande tra dition de Voltaire et de Zola – de défendre une liberté d'expression menacée par la censure officielle ou d'exiger la libération d'un innocent injustement accusé. Quand l'intellectuel de gauche – ou son double mimétique, la star "citoyenne" du showbiz – prend aujourd'hui sa plume (ou s'installe devant son ordinateur), c'est au contraire presque toujours pour exiger le renvoi, le châtiment ou l'interdiction professionnelle [...] Pratique qui redonne évidemment son sens le plus littéral au célèbre concept orwellien de "police de la pensée". »(2)

Le « discours de haine », c'est comme la mauvaise foi, c'est toujours l'autre quand on veut le faire taire. La démocratie exige l'apprentissage de l'esprit dialectique. Il va à l'encontre des réactions impulsives générées par les réseaux (a)sociaux. Cette tendance à vouloir judiciariser la vie démocratique et criminaliser ses opposants donne à penser. Cette propension à désigner comme des délits des opinions différentes est effrayante. Au-delà, ces pseudos écologistes doivent revenir à une question existentielle : quel intérêt de sauver la planète si c'est pour la transformer en gigantesque camp de rééducation ? La littérature sur les mécanismes du développement des systèmes totalitaires abonde. Mais savent-ils encore lire des livres ?

À la limite, il est préférable d'être confronté des oligarques de plusieurs tendances qui, même si c'est superficiellement, se combattent. Le pire est de n'avoir qu'un seul son de cloche. Bien entendu, le problème essentiel demeure de s'affranchir d'un système, comme en France, ou une dizaine de milliardaires bien connus et l'État font l'opinion.

Lors de son intervention sur RTL, Mme Tondelier se livre de surcroit au chantage au suicide : « Je pense aussi à tous les jeunes qui sont victimes de campagnes de haine parce qu'ils sont, de par leur orientation sexuelle, de par leur fragilité parfois, [...] on le voit il y a chaque année des enfants qui se suicident [...] parce qu'ils lisent des horreurs sur leur orientation sexuelle et que on peut pas laisser faire ça... » Les psys expliquent toujours que ce chantage au suicide est un marqueur de perversité. « La transphobie est un délit » : ces politiques écolos en défense des personnes trans », titre-t-on, par exemple, sur le site du journa-

liste Hervé Kempf⁽³⁾. Mais qu'est-ce que la « transphobie » ici ? C'est l'attention portée à des jeunes en difficulté d'identification sexuelle afin d'éviter de les pousser vers des mutilations chirurgicales irréversibles et d'en faire des malades à vie dépendants de lourds traitements chimiques. Ces gens sont les faux amis de ces jeunes. L'accusation de « transphobie » pourrait donc totalement être retournée. Sauf que ce n'est pas en psycho-pathologisant ses adversaires qu'on les fait évoluer.

Voici 6 mois, Serge Halimi et Pierre Rimbert du Monde diplomatique, s'alarmaient de cette dérive : « La censure progressiste se croit vertueuse. Appuyée sur une base sociale bourgeoise et cultivée, elle entend préserver le pays des secousses populistes qu'un électorat populaire moins instruit qu'elle pourrait favoriser. Elle associe volontiers les opinions qu'elle réprouve à un manque d'information, d'intelligence, de mesure, de nuance. [...] Une telle rationalisation de l'autoritarisme se généralise quand la gauche s'apparente à un amphithéâtre d'experts plutôt qu'à un front populaire. Mais la passion d'interdire profite également de l'absence de résistance qu'elle rencontre. Confinement, couvre-feu, auto-attestation de sortie de chez soi, obligation de porter un masque, y compris seul face à la mer, passe sanitaire : nul contre-pouvoir politique, judiciaire, médiatique ne s'est dressé contre l'avalanche de mesures d'exception prises lors de la pandémie. En laissant ainsi libre cours à une fureur répressive qu'elle jugeait cette fois justifiée, la gauche diplômée, y compris libertaire, a offert un précédent inespéré à ses adversaires. » (Restreindre la liberté d'expression pour protéger la démocratie, La passion d'interdire, 1 et juin 2024).

De fait, ce désir de restreindre la liberté d'expression pousse la population dans les bras ce ceux qu'elle croit combattre. La victoire de Donald Trump & associés en est aussi la conséquence. « Twitter, ça fait partie, et je pense que c'est le sommet, des critères de pénibilités de ma fonction politique. Dans mon quotidien, c'est un critère de pénibilité et de souffrance. » Mais de quoi rêve la secrétaire nationale des Verts ? D'une cour ? Demain, c'est à nous qu'ils s'en prendront. Ils en fantasment déjà.

Vincent CHEYNET, ex-rédacteur en chef de La Décroissance.

Notes et références

- 1. L'Enseignement de l'ignorance et ses conditions modernes, Climats, 2006.
- 2. Orwell anarchiste tory, Climats, 2020.
- 3. Reporterre, 26 avril 2024.

https://www.kairospresse.be/la-liberte-cest-tondelier/

Lutte des classes dans les alpages

Confrontés aux prédations des carnassiers et à la solitude, les bergers exercent leur métier dans des conditions précaires de rémunération et d'hébergement. Une nouvelle génération milite au sein de syndicats de gardiens de troupeaux pour améliorer leur quotidien. Mais les patrons éleveurs, s'ils multiplient les revendications auprès des pouvoirs publics, ne sont guère disposés à négocier avec leurs salariés.

Valentin craque. Après dix ans de métier, ce berger laisse derrière lui les brebis qu'il gardait en Provence. Son fourgon vrombit sur la petite route de campagne. Un numéro de *Nunatak*, la revue des « luttes des montagnes », des CD du groupe La Rue Kétanou et des cartes routières carambolent sur le tableau de bord. Jusqu'à son abandon de poste, il a travaillé sept jours sur sept durant l'hiver, de novembre à mars, sans congés ni week-ends, pour 1 500 euros net par mois. Logé dans son camion, il devait se fournir lui-même en eau, essence et gaz. Même les soins vétérinaires de ses chiens de troupeaux étaient à ses frais. Entré dans le métier à l'adolescence, Valentin en connaissait la rudesse : « Quand les brebis t'ont mordu, tu prends le virus, dit-il en souriant. Je m'attendais à un travail difficile. Jeune, ça allait. Maintenant, j'accepte de moins en moins. La passion ne fait pas tout. » Le berger a finalement trouvé un autre employeur pour l'été.

Des conditions de travail courantes chez les pâtres salariés : l'été, l'ours et le loup les obligent à garder jour et nuit le troupeau. Ils sont logés dans des cabanes pastorales, propriétés des éleveurs qui les emploient, des communes qui possèdent l'alpage ou de l'État. Entre 2021 et 2023, l'inspection du travail a relevé des logements vétustes, mal isolés, privés de sanitaires, dotés de couchages crasseux et de poêles dangereux dans les Alpes du Sud. Les agents ont pu constater la charge mentale portée par les gardiens de troupeaux : solitude, présence en continu pendant plusieurs mois, difficultés à se laver et à se nourrir, manque de temps pour les courses ou d'approvisionnement venant des éleveurs, présence du loup. Des semaines à soixante voire quatre-vingts heures de travail.

Ce constat des services de l'État n'a pas plu à la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) des Alpes-de-Haute-Provence, à laquelle beaucoup d'éleveurs s'affilient. Plus d'une centaine d'exploitants accompagnés de chasseurs ont manifesté devant la préfecture de Digne-les-Bains en novembre 2022 contre une administration « méprisante » qui imposerait « trop de contraintes, trop de sanctions ». Sous pression, le préfet a suggéré un moratoire sur la mise en conformité des cabanes pastorales. « Au début de l'ère industrielle, le berger est devenu un simple rouage de l'élevage extensif pastoral », expose l'ethnologue Guillaume Lebaudy, spécialiste des transformations du pastoralisme. Jusqu'aux années 1950, des bergers issus de populations vulnérables devaient supporter la pénibilité du métier ; puis celui-ci a accueilli des profils plus urbains et diplômés. « Aujourd'hui, les bergers ne sont généralement plus originaires du milieu agricole, tout en le connaissant très bien, constate l'ethnologue. Ils ont des formations solides et une conscience politique plus forte. » Berger et vétérinaire, figure de cette nouvelle génération, M. Michel Didier crée le premier syndicat des gardiens de troupeaux (SGT) en Isère en 2013. Trois ans plus tard, il obtient la requalification de ses contrats à durée déterminée (CDD) en contrat à durée indéterminée (CDI) et des indemnités de licenciement.

Une marge de manœuvre réduite

Depuis, plusieurs syndicats ont vu le jour dans la plupart des massifs : en Ariège, dans les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Atlantiques, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). En 2022 et 2023, plusieurs rencontres, notamment à Mens (Isère), permettent de structurer les SGT, qui s'affilient à la Fédération nationale agroalimentaire et forestière (FNAF) de la Confédération générale du travail (CGT) et obtiennent l'ouverture d'une négociation nationale avec la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) en mai 2023. En février 2024, les bergers s'invitent à la foire de Saint-Martin-de-Crau, fréquentée par les plus gros éleveurs du sud de la France, puis en avril à celle de Beaucroissant, qui réunit le monde agricole isérois. Cloche autour du cou, ils tentent, difficilement, de sensibiliser les badauds à leurs conditions de travail. La lutte syndicale peine à se faire entendre entre les familles qui déambulent gaiement, les chèvres naines, les tracteurs dernier cri et les stands de chasse.

Aussitôt créés, les SGT ont demandé l'ouverture de négociations sur les conventions collectives départementales pour y introduire les spécificités du métier. Les commissions mixtes paritaires rassemblent les syndicats de salariés, l'inspection du travail et le patronat agricole, représenté exclusivement par le syndicat majoritaire de la FNSEA... qui n'est quère enclin à discuter.

Alors que Mme Emmeline Tabillon, du SGT de l'Isère, affûte ses arguments pour défendre la nécessité d'accorder une prime d'équipement aux bergers, sa boîte de courriel tinte : les négociations prévues deux jours plus tard sont annulées. La FDSEA 38 (de l'Isère) refuse de siéger en raison « des propos mensongers et calomnieux » tenus par le SGT sur France 3. « Ils déprogramment une réunion sur deux, regrette-t-elle. Comme si ce qu'ils subissent dans les médias était comparable à ce qu'on subit dans notre travail… » Début février, une réunion avait déjà été annulée en réaction à un communiqué du SGT jugé « diffamant et insultant ». Lors des mobilisations agricoles de début 2024, le syndicat y qualifiait la FNSEA de « patronat agricole des plus rétrogrades » et « peu soucieux du respect du code du travail ».

En Ariège, les négociations ont cessé en novembre 2023, à la suite du rejet par les syndicats de l'accord proposé par la FDSEA. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, elles ont été reportées – sans nouveau rendezvous. Celles des Hautes-Alpes, prévues le 8 avril 2024, ont été annulées par la FDSEA en raison de « conditions météorologiques défavorables ». Les prévisions indiquaient un ciel voilé, des bourrasques et quelques averses. De quoi mettre en doute la sincérité de la FNSEA dans sa volonté de participer aux discussions. « On a une marge de manœuvre réduite pour négocier, reconnaît M. Guy Durand, de la FD-SEA 38. Le national ne voulait pas qu'on aille à la commission du 23 avril, j'ai dû forcer. » Contactée, la FN-SEA n'a pas répondu à nos questions.

Télescopage de frustrations

Mme Marie-José Allemand – vice-présidente de la branche régionale de la FNSEA en PACA, devenue députée du Parti socialiste en juillet dernier – convient de la nécessité de poser un cadre et de définir les obligations de chacun. Elle explique la réticence des éleveurs à négocier par leurs difficultés financières et administratives. Elle-même se dit « oppressée », entre la paperasse, les normes et ses revenus. « Il n'y a plus d'avenir pour l'élevage dans nos montagnes », soupire-t-elle. Le résultat moyen des exploitations d'ovins était en 2023 de 29 200 euros, soit une baisse de 25 % par rapport au résultat moyen en 2016 (1). Aujour-d'hui, 23,6 % des ménages d'éleveurs ovins vivent sous le seuil de pauvreté, contre 14 % de l'ensemble de la population.

Les éleveurs peuvent compter sur les aides européennes de la politique agricole commune (PAC) pour protéger leurs troupeaux contre le loup et l'ours. Le montant de ces subventions, versées en fin d'année ou en début d'année suivante, varie selon les dépenses de « gardiennage renforcé » engagées (bergers salariés, chiens de protection, clôtures électrifiées...), la pression de la prédation sur le territoire de la commune, la durée de pâturage, le nombre de bêtes... « Certains éleveurs n'ont pas encore touché les aides de la précédente PAC..., pointe Mme Allemand. Il nous manque 6 000 euros. Sans explication. »

Pour Guillaume Lebaudy, ces négociations laborieuses découlent de la « vision surannée » que les éleveurs ont du berger, dont ils méprisent souvent les compétences professionnelles. « Quand les éleveurs embauchent un berger en alpage, ils pensent l'envoyer en vacances. » L'ethnologue fait l'hypothèse que « les éleveurs se sentent également déconsidérés parce que le prix de la viande d'agneau stagne depuis des décennies. » Pour lui, les frustrations des éleveurs se répercutent sur leurs employés. « Les éleveurs ont dû s'adapter aux normes, à la PAC, au changement climatique, qui génèrent du stress. Sur eux aussi s'exerce une violence symbolique. »

Les bergers syndiqués estiment que la FNSEA profite de sa position de force acquise par les mobilisations de février. Malgré les prises de position politiques de tous bords en faveur des agriculteurs, le soutien à ces ouvriers agricoles reste timide. « La lutte des classes traverse aussi l'agriculture », analyse Mme Tabillon, fataliste. « Regardez les revendications des mouvements agricoles, et les promesses pour les petits éleveurs : il n'y en a pas, souligne, en écho, Mme Allemand. On crève et tout le monde s'en fout. »

Député communiste du Puy-de-Dôme, M. André Chassaigne a déposé en décembre 2023 une proposition de loi en faveur des saisonniers. L'élu, connu pour son soutien aux agriculteurs, entend désormais défendre les droits de leurs salariés — un jeu d'équilibre difficile, reconnaît-il : « La FNSEA réunit aussi bien de grands céréaliers que de petits éleveurs. Je ne comprends pas comment un syndicat peut tenir sur des intérêts aussi divergents. »

Régulièrement, le syndicat agricole majoritaire menace d'embaucher des travailleurs étrangers, moins tatillons sur le logement ou les horaires, et payés selon les salaires du pays d'origine. Comme promis par M. Gabriel Attal, alors premier ministre, à la FNSEA après les mobilisations agricoles, un décret publié le 2 mars est venu ajouter les éleveurs à la liste des « métiers en tension » qui pourront faire appel à des saisonniers venus d'autres pays.

Une aubaine, qui clive les rangs de la fédération. « Hors de question! », pour M. Jérôme Crozat, président de la FDSEA de l'Isère. Pourtant, grâce à des accords passés en Tunisie et au Maroc, la FNSEA a lancé son propre service pour fournir aux agriculteurs des travailleurs maghrébins. Plusieurs éleveurs embauchent déjà des bergers venus de Roumanie, un pays reconnu pour son savoir-faire pastoral et ses bas salaires. En PACA, dans l'aride région de la Crau, des bergers affirment avoir côtoyé des Roumains surchargés de travail, parfois non payés et logés sous des tentes, sans eau, électricité ou sanitaires. En attendant que leur métier soit reconnu à sa juste valeur, certains bergers, comme Valentin, n'ont d'autre issue que d'aller voir ailleurs et de prendre la clé des champs.

Moran Kerinec & Oriane Mollaret (Monde diplomatique, décembre 2024)

Journalistes

(1) « Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires. Insee références. Édition 2024 », Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), Montrouge, 27 février 2024.

Mayotte face au cyclone Chido: quand l'obsession migratoire écrase la justice climatique



Photo: oxoyoz, Mayotte, CC, https://www.deviantart.com/oxoyoz/art/Mayotte-289985701

Après le passage, ce samedi 14 décembre, d'un cyclone d'une violence inédite sur l'île de Mayotte, département français d'outre-mer, les conséquences matérielles et humaines sont colossales. Comment expliquer ce désastre climatique en brandissant la carte de la migration clandestine ? Bruno Retailleau, (ex)-ministre de l'Intérieur français y parvient très bien en attisant le délire fasciste du recours aux boucs émissaires pour tout justifier, de la catastrophe climatique à la pauvreté extrême. Pour lui, ce sont les migrants en situation illégales qui expliquent les dégâts causés par le passage de Chido.

Les 14 décembre 2024, Mayotte est frappée par un violent cyclone, dévastant l'île et emportant des centaines de vies. Les destructions sont massives, tant au niveau des infrastructures où, par exemple, un hôpital a été gravement impacté, qu'au niveau d'habitations entières emportées. Au-delà de la destruction de lieux de vie, les pertes en vies humaines sont estimées à plusieurs centaines, voire milliers, selon le préfet de Mayotte. S'ajoutent au bilan humain et matériel des milliers de personnes sinistrées après le passage de ce tourbillon meurtrier. Alors que l'heure est au deuil et à l'appel à la solidarité internationale, à l'envoi de secours afin de soigner, nourrir et loger celles et ceux qui se retrouvent sans toit, l'(ex)-ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, dont la rhétorique des trois derniers mois s'est concentrée sur un appel général au rétablissement de « l'ordre », explique-t-il sur X (ex-Twitter).

Justifier le désastre du cyclone par la présence de l'immigration clandestine

Reconnaître la responsabilité du gouvernement français dans l'extrême pauvreté qui touche le département français de Mayotte n'a pas semblé être une priorité pour Bruno Retailleau, qui appelle à poursuivre la course contre l'immigration irrégulière plutôt que de s'attaquer aux causes du désastre dû à la catastrophe climatique. Faire appel à la « question migratoire » pour justifier l'écart de pauvreté entre la France métropole et Mayotte n'est pas une nouveauté pour le ministère de l'Intérieur français. En 2018, alors qu'un large

mouvement social secouait l'île pour dénoncer les conditions de vie difficiles, la priorité du gouvernement était déjà donnée à la lutte contre l'immigration dite « irrégulière » des Comorien nes cherchant refuge à Mayotte. Il est important de rappeler que Mayotte fait historiquement partie intégrante de l'archipel des Comores. Ce peuple forme une unité historique et culturelle avec les trois autres îles (Grande Comore, Mohéli et Anjouan). Lors des décolonisations, l'État français a isolé Mayotte, où une majorité s'était prononcée contre l'indépendance lors d'un référendum alors que les autres îles se prononçaient pour. Devenue département français en 1974, cette décision a été largement dénoncée par l'ONU comme une violation du droit international et une atteinte à l'intégrité territoriale des Comores.

Le déni colonial de la France

La catastrophe écologique du passage du cyclone Chido met en lumière les enjeux politiques et environnementaux des territoires d'outre-mer français. L'intensité du cyclone et les ravages qu'il a causés rappellent « les conséquences mortelles des inégalités en termes de ressources et d'infrastructures dans ces régions » [1]. En moyenne le niveau de vie à Mayotte est sept fois plus bas que la moyenne nationale, avec 77% des habitant es vivant sous le seuil de pauvreté, soit cinq fois plus qu'en France et un tiers vivant dans des habitations trop précaires pour résister à la force du cyclone. Le désastre auquel font face les Mahorais aujourd'hui ne peut être dissocié, contrairement à ce qu'affirme Bruno Retailleau, de l'héritage colonial. La longue histoire de violences, d'accaparement des terres, de reconfiguration des paysages et de traumatismes liés à la colonisation et à l'esclavage, apparait aujourd'hui indissociable de la situation dans laquelle se trouve Mayotte.

Aujourd'hui, appartenir à un département français tout en laissant des milliers de personnes dans une pauvreté extrême ne peut être interprété comme le résultat d'une « dérive » liée à la présence de Comorien nes considérés comme clandestins sans-papiers. Le ministre de l'intérieur promet la chasse à celles et ceux qui demandent asile ou vivent clandestinement, sous-entendant que celle-ci pourrait solutionner les difficultés économiques de l'Outre-mer. Dans la clandestinité, nombreuses sont les personnes sans-papiers qui vivent dans des bidonvilles, souvent construits avec des matériaux largement dévastés par le cyclone. De plus, selon certaines informations, des personnes non régularisées ne se seraient pas rendues dans les centres d'hébergement indiqués pendant l'alerte rouge du cyclone, par crainte de répression et d'arrestation. Nombreux sont celles et ceux qui ont probablement perdu la vie dans le cyclone, victimes d'une nécropolitique répressive menée par la France à leur égard.

Comme le rappellent Malcom Ferdinand et Mélissa Manglou, la vulnérabilité des territoires d'Outre-mer aux dégradations environnementales et aux perturbations climatiques n'est pas naturelle, mais résulte d'une « longue construction sociale et politique ». [2] Elle découle d'un héritage colonial qui a détruit les écosystèmes et fragilisé la souveraineté de territoires entiers. Mayotte fait partie de la France suite à un travail acharné visant des enjeux économiques et géopolitiques, notamment en raison de sa position stratégique dans l'Océan Indien, près du Mozambique, un pays riche en ressources exploitées par l'extractivisme. Le cyclone Chido illustre de manière poignante comment les habitant es de Mayotte subissent la destruction des lieux fragilisés par des années de difficultés économiques et de chasse aux « clandestin es » causée par la nécropolitique française. Ce processus reflète également une forme de dette écologique, où les conséquences des pratiques extractivistes et de l'exploitation des ressources naturelles se manifestent de manière disproportionnée sur les populations locales, amplifiant leur précarité face aux catastrophes climatiques. Aujourd'hui, la mort de nombreuses personnes lors de cette catastrophe climatique ne peut être comprise que comme le résultat d'un long processus d'anéantissement colonial. Bruno Retailleau, en l'associant à une « dérive » dans la gestion de l'immigration, utilise une rhétorique dangereuse et fascisante pour légitimer la position de la France en Outre-mer.

Notes

[1] Malcom Ferdinand & Melissa Manglou. (2021). Écologies politiques depuis les outre-mer. Écologie & politique : sciences, culture, société, 63.

[2] Ferdinand & Manglou (2021), op. cit.

Emmanuelle CARTON CADTM Belgique

Humour de Siné mensuel



Incendies meurtriers en Californie : « Les pauvres sont ceux qui souffrent le plus »

Derrière les villas carbonisées des stars, des quartiers pauvres subissent aussi les incendies en Californie. Leurs résidents sont bien plus durement touchés, pendant et après les feux, explique la chercheuse Sayanti Mukheriee.

Vingt-quatre morts et plus de 140 000 personnes évacuées. Aux États-Unis, le bilan des incendies meurtriers qui font rage en Californie du Sud s'alourdit. Après trois jours d'accalmie, les multiples foyers, galvanisés par des rafales de vent chaud et une végétation asséchée, ont atteint des zones jusque-là épargnées. Ce week-end, les sapeurs-pompiers ne sont toujours pas parvenus à contenir les murs de flammes.

Depuis une semaine, plus de 15 000 hectares sont partis en fumée. Le quartier huppé de Palisades et la banlieue du nord-est de Los Angeles sont les plus touchés. Mais alors que la destruction des villas de célébrités a attiré l'attention du monde entier, le ravage des maisons des plus pauvres, notamment des communautés noires et latinos par l'Eaton fire, n'a pas tant ému. Certains de ces résidents confient s'être sentis abandonnés par les pouvoirs publics lorsque leur quartier s'enflammait.

Un sentiment justifié, selon Sayanti Mukherjee, chercheuse en génie industriel à l'université de New York à Buffalo, qui a analysé avec son équipe plus de 500 incendies de forêt en Californie de 2015 à 2022. Dans leur étude présentée en décembre, les conclusions sont claires : les populations à faibles revenus, âgées et handicapées sont souvent les plus touchées par ces événements.

Reporterre — Pourquoi les plus pauvres sont-ils les plus affectés par les incendies ?

Sayanti Mukherjee — Les flammes ne font pas de différence entre les riches et les pauvres mais, contrairement à leurs riches voisins, les populations précaires n'ont pas d'assurance contre le risque d'incendie – car trop coûteuse –, reçoivent moins d'aides financières après les incendies et ne font pas partie des priorités au moment de la reconstruction. Leur voix n'est pas entendue. Nous ne voyons pas comment ils sont affectés alors que les populations précaires sont celles qui souffrent le plus de ces événements.

Les ménages fortunés sont plus résilients grâce à leur réputation sociale, leur capital et leurs privilèges. Posséder une assurance contre les incendies vous donne la possibilité de rebâtir votre maison avec des matériaux résistants au feu. Ils bénéficient également d'une large couverture médiatique. Ceux qui n'en ont pas les moyens ne pourront peut-être rien reconstruire.

Existent-ils aussi des inégalités lors de la prise en charge ?

Certaines personnes en dessous du seuil de pauvreté ne possèdent pas de véhicule, d'autres ont des problèmes de santé ou sont âgés, ce qui rend difficile leur évacuation. Mais le plus gros problème reste la barrière de la langue. À Los Angeles, la population hispanique et une partie de la communauté afro-américaine ne parlent pas et ne lisent pas l'anglais. Ils n'ont donc pas accès aux informations cruciales.

Cela les handicape aussi après les incendies, au moment de demander des aides financières. Il n'y a pas assez de personnel pour les aider à remplir les formulaires dans leur langue maternelle. Aussi, les démarches peuvent être lourdes et compliquées pour les personnes qui ne sont pas à l'aise avec l'informatique.

En face, les plus riches font appel à des compagnies de sapeurs-pompiers privées pour protéger leur résidence. Et selon les médias étasuniens, certains ont payé des milliers de dollars pour que l'on pulvérise des gels ignifuges sur leurs propriétés afin de limiter les dégâts. D'autres ont même investi dans des bouches d'incendie personnelles.

Qu'est-ce qui pourrait empêcher cette situation de se reproduire ?

Pour l'instant, les décisions politiques d'urgence et de reconstruction ne prennent pas en compte l'aspect social. Cela demande un vrai changement d'état d'esprit. Ensuite, les pouvoirs publics pourraient traduire les règles de sécurité et les alertes. L'étalement urbain est un autre problème : on a bâti des quartiers trop resserrés, sans respect des distances adéquates pour éviter la propagation des feux.

De l'autre côté, beaucoup de personnes, notamment de classe moyenne, se sont installées sur des terres proches de la forêt après la crise du covid-19 parce que le prix des terrains y était moins cher. Ces gens ont aussi la responsabilité de mieux se préparer au risque d'incendie.

Nina GUÉRINEAU DE LAMÉRIE Source: Reporterre

« Ce sont nos dividendes » : cette usine de laine a été reprise par ses salariés



Nathalie inspecte les pelotes de laine prêtes à partir dans les cartons. - © Clément Villaume / Reporterre

La filature de laine Bergère de France a été reprise en Scop par ses travailleuses et travailleurs en octobre 2024. Collectivement, ils et elles réinventent leur activité, en la rendant plus durable et s'en partageant les fruits.

Bar-le-Duc (Meuse), reportage

À Bar-le-Duc, dans la Meuse, les ouvrières de Bergère de France sont aussi actionnaires. Aux portes de la ville, on ne peut pas louper l'une des dernières filatures de laine du pays. C'est une institution depuis 1946. Mais l'usine meusienne, qui a compté jusqu'à 800 personnes à la grande époque, a bien failli disparaître en 2024.

Après sa liquidation pour des raisons économiques, l'entreprise a été reprise en octobre 2024 en Société coopérative de production (Scop) par 56 salariés-associés. Un projet encouragé par le nouveau PDG, Jean-Michel Nicolas. « On a dû repartir de zéro, renégocier tous les contrats et se battre au tribunal de commerce, raconte-t-il. Tout le monde a mis la main à la pâte, avec au bout, une belle aventure humaine. » Elle cherche désormais encore un équilibre financier.

La visite de l'usine commence. Par une porte dérobée, on arrive directement à l'atelier. « C'est ma maison ici », s'amuse Fabien Joannes, 49 ans, dans la boîte depuis 1997. Ce « petit jeune de Bergère » a tout connu ici. Il est responsable de la maintenance de ce site de 6 hectares.

Même s'il a été dans les premiers à lancer la Scop, Fabien Joannes n'est pas « en costard-cravate, mais en tenue comme [s]es gars ». « Plutôt que de voir un concurrent ou un fonds d'investissement décider de notre sort, on a préféré se démener », dit-il.

Les ballots de laine, venue d'Uruguay (l'acrylique provient du Portugal) sont d'abord teintés et essorés. La matière est ensuite filée, puis assemblée pour créer un fil de laine, puis des pelotes. Plus loin, des salariés préparent les commandes pour les clients.



Aujourd'hui, les ouvriers de l'usine sont polyvalents et occupent les tâches qu'ils souhaitent. © Clément Villaume/Reporterre



Les employés ont investi une partie de leur prime de licenciement pour intégrer la Scop. © Clément Villaume / Reporterre

La marque de laine Phildar avait aussi une proposition de rachat de l'usine, « mais ils ne voulaient garder que le service création et le nom. Ils auraient tout fait faire à l'étranger et on se serait retrouvés sur le carreau, poursuit le responsable de maintenance. Et bon courage pour réintégrer une autre boîte dans le coin. Par ici, ça n'embauche pas, c'est sinistré ».

Pour intégrer la Scop, les employés ont dû investir 15 % de leur prime de licenciement. Même quelquesuns, à un an de la retraite, ont pris des parts dans l'entreprise.

Si l'entreprise se porte bien, peu importe le montant de départ engagé, chacun profite des bénéfices équitablement. « Que l'on soit ouvrier, contremaître ou cadre, on aura tous le même dividende à la fin de l'année », s'enthousiasme Fabien Joannes.

L'ambiance est au travail ce mois de février, où les demandes en pelotes de laine atteignent leur apogée. « On ne tricote pas en maillot de bain sur la plage, le tricot, c'est un sport d'hiver », s'amuse le quadragénaire.

Dans cette usine vieillissante, il faut chauffer au moins à 23 °C et produire 60 % d'humidité dans l'air – une météo digne des tropiques – pour éviter que le fil de laine casse. Jour et nuit, les génératrices tournent dans un boucan assourdissant.

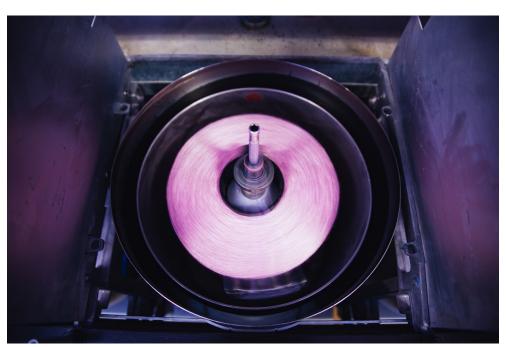


Les équipes travaillent dans une atmosphère tropicale pour éviter que les fils de laine cassent. © Clément Villaume/Reporterre

Les factures d'énergie sont énormes : 1,7 million d'euros de gaz et d'électricité par an. « On consomme 7,5 mégawatts annuels. C'est colossal », dit Jean-Michel Nicolas, le PDG. « Et c'est pire quand il fait froid, ajoute son collègue Fabien Joannes. On a décidé de ne plus produire de laine en hiver [dès l'hiver prochain] pour faire des économies. »

Il s'agit alors de s'organiser autrement : programmer les collections de tricot assez en avance pour fabriquer seulement les pelotes de laine entre mars et septembre. Sur ces 38 000 m² de bâtiments, la production a aussi été recentrée pour ne chauffer qu'un seul endroit.

« Les autres bâtiments pourraient servir à d'autres entreprises de logistique pour aussi réduire leur empreinte carbone, continue Jean-Michel Nicolas. Avec toutes ces décisions, on est déjà à moitié moins de consommation. »



La réorganisation des tâches depuis la reprise de l'usine a permis de drastiquement réduire sa consommation. © Clément Villaume / Reporterre

Depuis la reprise en coopérative, les ouvriers sont complètement polyvalents. De l'assemblage de la laine à l'envoi des colis, en passant par la fabrication des catalogues et la confection des pelotes, ils touchent à tout

« Avant, c'était chacun sa place sur la chaîne, on ne bougeait pas de sa machine, présente Fabien Joannes. Aujourd'hui, je m'occupe des espaces verts, mais je parle aussi à la Région pour trouver des financements. »

« C'est plus convivial, on est moins grognons »

Un peu plus loin, Nathalie inspecte les pelotes de laine prêtes à partir dans les cartons. « La qualité n'est pas encore parfaite, on peut faire mieux », lance-t-elle à son PDG.

Et son confrère, François, contremaître à l'usine, d'abonder : « C'est sûr que ça donne envie de se bouger. On veut que notre boîte vive. C'est notre usine, c'est nos dividendes. »



La convivialité du nouveau caractère coopératif a motivé certains employés à rester. © Clément Villaume / Reporterre

Même son de cloche du côté de Philippe Marmottin, 56 ans, qui s'occupe de la comptabilité de l'entreprise. « Au départ, je n'étais pas certain d'y aller, j'étais fatigué des deux dernières années. Mais j'ai un esprit co-opératif, sourit-il. Aujourd'hui c'est plus convivial, on est moins grognons. »

Il reste néanmoins du pain sur la planche. À titre d'exemple, tous ont été repris avec les mêmes contrats qu'avant la cessation d'entreprise et les écarts de salaires entre eux restent à discuter.

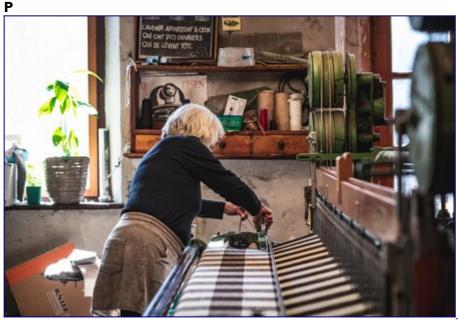


Février est un mois d'intense production pour les salariés. © Bergère de France

Chez Bergère de France, on est dans les derniers à revendiquer des pelotes françaises et un savoir-faire unique. « *Ici, tout le monde connaît l'entreprise »*, appuie Florence Thiriot, l'ancienne gérante de la mercerie Aux Articles de Paris, à Bar-le-Duc.

« On espère que ça va durer, je croise les doigts pour eux, poursuit-elle. Mais il n'y a pas de raison, la laine est redevenue complètement tendance. Tricoter, c'est avoir un pull chaud et unique, qui sort de l'ordinaire. Mais c'est surtout un acte durable et écoresponsable », à rebours de la fast-fashion et de ses conséquences désastreuses pour l'emploi textile en France.

Une ancienne salariée de Bergère, Céline, devrait bientôt reprendre sa boutique pour commercialiser la marque iconique. « Bien sûr que ça va continuer. Avec les Scop, les gens vont reprendre leur destin en main, s'enthousiasme Fabien Joannes. Quand je parle aux gens d'ici, ils nous disent : sauver une boîte comme ça, chapeau bas ! Mais ce n'est pas impossible. La preuve, on le fait ! »



Autogestion et pulls écolos : bienvenue dans l'une des dernières usines à laine de France

Clément VILLAUME

6 mars 2025 (Reporterre)

Israël vs Palestine 2024 pour les nuls

Eretz Israël

Pour les croyants et les militants sionistes [...] cet « Eretz Israel » (Grand Israël) est la « terre promise » par leur dieu... il s'étend du Nil à l'Euphrate !

Comme le montrent les cartes exposées au musée de Tel-Aviv, ce territoire comprend l'Israël actuel, une partie du Liban, la Syrie et la moitié de l'Irak.

Il englobe aussi l'extrémité orientale du Sinaï, la Jordanie, Gaza et la totalité de la Cisjordanie.

Loin, très loin, du mythe antique pour films hollywoodiens, il s'agit d'un projet très concret qui est au cœur de l'idéologie sioniste!

Si la majorité des Israéliens n'envisage aucune expansion territoriale, ce n'est pas le cas d'une partie importante des sionistes qui considèrent que « Eretz Israël » doit dépasser les frontières actuelles de l'État et retrouver les territoires de l'empire mythique du roi David.

Parmi les adeptes de ce projet, on trouve d'abord Ben Gourion, fondateur de l'État, qui dès 1937 déclarait « La carte actuelle de la Palestine a été dessinée sous le mandat britannique. Le peuple juif possède une autre carte que les jeunes et les adultes doivent s'efforcer de mener à bien : du Nil à l'Euphrate »

Et, comme on peut le repérer à chaque étape de sa carrière, l'émergence du grand Israël dans ses frontières prétendument bibliques, est une constante de la politique de Netanyahu.

Depuis sa première arrivée au pouvoir en 1996, il s'est appliqué à torpiller toute velléité de négociation avec les Palestiniens pour promouvoir la réalisation de cet « Eretz Israël » dans la dimension des royaumes juifs de la Bible.

Ben Gvir, ministre de la sécurité, et Smotrich, ministre des Finances et de la Défense, militants de l'expulsion des Palestiniens et de la suprématie sioniste sur toutes les populations arabes du Moyen-Orient applaudissent évidemment à la réalisation d'Eretz Israël.... Et les bombardements actuels et l'invasion du Liban et de la Syrie semblent dans la droite ligne de ce projet.

État-nation

La loi « Israël, État-nation du peuple juif », adoptée en 2018, est l'une des lois fondamentales d'Israël.

Elle précise « le droit d'exercer l'auto-détermination au sein de l'État d'Israël est réservé uniquement au peuple juif » et déclasse la langue arabe, qui était la deuxième langue de l'État jusque-là.

L'hébreu devient ainsi la seule langue d'Israël.

Cette loi s'est évidemment heurtée à l'opposition des Israéliens Arabes [...] qui représentent plus d'un quart de la population.

Ces deux communautés font le constat que cette loi acte qu'Israël est un État théocratique, discriminant les habitants en fonction de leur appartenance religieuse et qu'elle légalise l'apartheid privilégiant les droits des juifs par rapport aux non-juifs.

Près de trois millions de personnes sont ainsi exclues de l'essentiel de la citoyenneté, c'est-à-dire de leur participation à la souveraineté... indissociable des fondements même d'une démocratie.

Détention Administrative

Une loi spécifique permet à l'armée israélienne de détenir indéfiniment des prisonniers palestiniens sur la base d'informations dites secrètes, sans devoir les inculper.

Ainsi, en 2024, environ dix mille habitants de Cisjordanie et de Gaza sont détenus, sans information sur la motivation de leur arrestation ni sur la durée de leur incarcération.

Ces détentions peuvent durer six mois et sont renouvelables indéfiniment sans que le prisonnier soit informé des motifs.

Cette pratique est strictement interdite par le Droit international.

Les Conventions de Genève de 1950, signées par Israël, stipulent que (article 71) « Tout prévenu poursuivi par la Puissance occupante sera informé sans retard, par écrit, dans une langue qu'il comprenne, des détails des chefs d'accusation retenus contre lui ; sa cause sera instruite le plus rapidement possible ».

Israël a renié sa signature et pratique depuis près de quatre-vingts ans cette « détention administrative », héritée de l'armée britannique.

Il est à remarquer que cette loi sur la « détention administrative » n'existe pas pour les citoyens juifs qui, contrairement aux Palestiniens, sont soumis à une législation judiciaire civile.

Certains civils palestiniens ont ainsi passé plusieurs années en prison, avant d'être libérés... sans motif.

Breaking The Silence

Organisation non-gouvernementale, appelée aussi BtS, fondée en 2004 par des soldats et vétérans des forces de défense israéliennes.

Elle recueille les témoignages en rapport avec les services militaires effectués en Cisjordanie, dans la bande de Gaza et à Jérusalem-Est, permettant aux soldats et réservistes de décrire de manière confidentielle leurs expériences dans les territoires occupés.

En publiant ces récits, *Breaking the Silence* veut forcer la société israélienne à se confronter à la réalité qu'elle a créée et à faire face à la vérité concernant les pillages et la destruction des biens palestiniens.

Depuis le 7 octobre, l'accès à Gaza étant interdit, le travail militant de BtS se limite à montrer à la presse étrangère ce qui se passe en Cisjordanie et les exactions commises par les colons.

Fin novembre 2023, un des responsables de l'ONG déclarait : « la force seule ne peut pas nous offrir, à nous, Israéliens, la sécurité que nous méritons. Une résolution politique qui s'attaquerait aux racines du conflit est le seul moyen de défendre les frontières et les citoyens d'Israël. Nous devons parvenir à des accords contraignants qui garantiraient les droits, la sécurité et la liberté des Israéliens et des Palestiniens ainsi que l'autodétermination des deux peuples. »

Génocide

Selon le dictionnaire, un génocide est l'exécution d'un plan concerté tendant à la destruction totale ou partielle d'un groupe humain... Que ce groupe soit national, ethnique, religieux ou déterminé à partir de tout autre critère arbitraire.

Le mot génocide fait peur et son emploi pour décrire les massacres est entouré d'un tabou... Au point que la direction du « New York Times » va jusqu'à interdire à ses journalistes de l'employer.

Pourtant, plusieurs rapports de l'ONU et de diverses organisations humanitaires accusent l'État d'Israël de planifier un génocide dans la bande de Gaza en utilisant divers moyens.

Les trois principaux sont l'extermination de la population par les armes, la famine organisée et la destruction de l'habitat [...].

Si les accusations de génocide concernent le régime sioniste... elles s'adressent aussi à ses alliés politiques et à leurs médias accusés de complicité!

En août 2024, le directeur du bureau des droits de l'homme des Nations Unies, déclarait « Les médias occidentaux ont fait partie du mécanisme de génocide en Palestine, et il existe des précédents historiques qui permettent de les tenir pour responsables ».

Les exhortations permanentes des dirigeants d'Israël témoignent de la pertinence de ces accusations.

Quelques exemples de ces appels au crime... parmi de nombreux autres.

Amichal Eliyahu, Ministre du Patrimoine :

« Tout faire exploser et tout aplatir est un régal pour les yeux. Nous visons à créer les conditions pour que la vie à Gaza devienne insoutenable. Gaza deviendra un endroit où aucun être humain ne peut exister « .

Giora Eiland, cheffe du Conseil de sécurité israélien :

« Personnellement, je suis fière de voir Gaza en ruines et que chaque bébé, même dans 80 ans, racontera à ses petits-enfants ce qu'ont fait les juifs ».

Yoav Gallant, Ministre de la Défense :

« Il n'y aura pas d'électricité, pas de nourriture, pas de carburant, pas d'eau. Tout sera coupé. Nous combattons des bêtes humaines et nous nous comporterons en conséquence ».

Cette volonté génocidaire est aussi vérifiable dans un document du « Ministère du Renseignement » datant du 13 octobre 2023, six jours après l'attaque des Palestiniens.

Il recommande le transfert forcé et permanent des 2,2 millions de Palestiniens de Gaza... vers le désert du Sinaï, en Égypte !

D'autre part, le 5 septembre 2024, un rapport de l'ONU accuse Israël d'utiliser la famine comme arme de guerre pour exterminer le peuple palestinien et s'emparer de ses terres.

Le document comporte des preuves de l'intention génocidaire du régime sioniste et de la complicité des puissances occidentales dans ces crimes de guerre sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale

L'historien israélien Raz Segal, témoigne également « Les discours, jusqu'aux plus hautes sphères du pouvoir, ont montré que l'intervention militaire israélienne à Gaza visait bien plus que la disparition du Hamas (...) : c'étaient indistinctement l'ensemble du territoire et de ses résidents qui étaient la cible ».

En octobre 2024, le rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à la nourriture, présente un rapport dans lequel il fait état de ce qu'il considère être une campagne pour affamer la population de Gaza « Jamais dans l'histoire de l'après-guerre [mondiale 1939-1945] une population n'a été réduite à la faim si rapidement et si complètement, comme l'ont été les 2,3 millions de Palestiniens vivant à Gaza ».

Dans son rapport du 5 novembre 2024, Francesca Albanese, rapporteuse spéciale de l'ONU pour les territoires palestiniens occupés, déclare : « Israël détruit les Palestiniens de Gaza de bien des manières.

La plus complexe et la plus cruelle est de créer des conditions de vie intenables et inhumaines.

Il ne faut pas appeler cela une guerre. C'est un génocide.

Les motifs n'ont aucune importance. L'intention (c'est-à-dire la détermination) de détruire est évidente et sans équivoque. La complicité d'autres États est tout aussi évidente. »

Le 14 novembre 2024, un comité de l'ONU chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes fait état d'une volonté « *intentionnelle »* de donner la mort, balayant tout doute sur les intentions génocidaires du régime. Il déclare que les méthodes de guerre employées par Israël dans la bande de Gaza correspondent aux caractéristiques d'un génocide.

À travers son siège de Gaza, son obstruction de l'aide humanitaire, ses attaques ciblées et en tuant des civils et des travailleurs humanitaires, malgré les appels répétés de l'ONU, les ordonnances contraignantes de la Cour internationale de justice et les résolutions du Conseil de sécurité, Israël cause intentionnellement la mort, la famine et des blessures graves.

L'utilisation par l'armée israélienne de systèmes de ciblage assistés par l'IA, avec une supervision humaine minimale, combinée à des bombes lourdes, souligne le mépris d'Israël pour son obligation de faire la distinction entre les civils et les combattants et de prendre des mesures de protection adéquates pour éviter les décès de civils

En décembre 2024, Amnesty International a publié un rapport de près de 300 pages intitulé « *Le génocide des Palestiniens et Palestiniennes commis par Israël à Gaza »*.

Il témoigne que l'État d'Israël, fait subir, en toute impunité, un déchaînement de violence et de destruction permanent aux Palestinien nes de Gaza depuis le 7 octobre 2023.

Extrait du rapport :

« Les autorités israéliennes ont commis et commettent toujours des actes interdits par la Convention de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide, dans l'intention spécifique de détruire physiquement la population palestinienne de Gaza.

Elles se sont notamment rendues coupables de meurtres, d'atteintes graves à l'intégrité physique ou mentale des personnes, et de soumission délibérée des Palestiniens et Palestiniennes de Gaza à des conditions de vie destinées à entraîner leur destruction physique.

Depuis plus d'un an, la population palestinienne de Gaza a été déshumanisée et traitée comme un groupe de sous-humains ne méritant pas le respect de ses droits fondamentaux, ni de sa dignité.

Nos équipes de chercheur ses et d'expert es ont examiné et analysé rigoureusement et méthodiquement un ensemble de faits survenus entre octobre 2023 et juillet 2024, qui par leur récurrence, leur simultanéité, leurs effets immédiats ou leurs conséquences cumulées s'avèrent constituer des actes relevant de la Convention sur le génocide. »

En conclusion, ce projet génocidaire est perpétré par un État, supplétif des USA [...], avec la complicité active ou silencieuse des gouvernements et médias occidentaux.

Et nous, citoyens de ces pays, nous nous réveillons chaque matin préoccupés par nos propres problèmes, non de ceux de ce peuple massacré en notre nom.

Des vœux d'enfants pour la nouvelle année, en temps de génocide



L'un des plus beaux messages de Noël et de Nouvel An 2024 que j'ai eu le plaisir de lire, je l'ai découvert dans la lettre vidéo que les enfants de l'école Sancta Maria de Louvain ont écrite au roi Filip [1]. Les jeunes initiateurs, Hebe Gestels et Rahaf Ghorafi, y témoignent, avec leurs camarades de la classe IA5, du quasi-désespoir des enfants face à ce qui se passe dans le monde d'aujourd'hui : « On a parfois l'impression que les grandes personnes se sont habituées aux enfants défavorisés ou décédés. Vous pouvez nous traiter de naïfs, mais nous croyons vraiment que les choses peuvent s'améliorer à l'avenir ».

Et un enseignant de l'école : « J'entends beaucoup de désespoir dans la voix de nos élèves et c'est l'émotion la plus effrayante à laquelle un enfant de douze ans puisse être confronté. Mais heureusement, ils ont transformé leur désespoir et leur colère en action ».

Félicitations aux enfants et aux enseignants qui n'ont pas été intimidés par le message : et surtout, n'importez pas de conflits étrangers chez nous. Vous pourriez envisager de poursuivre la lutte pour la paix avec d'autres classes en 2025, comme Greta Thunberg l'a fait pour le climat, et penser à des journées d'action pour les enfants de la guerre en Palestine et ailleurs.

Votre lettre m'a rappelé les paroles de Denis Edney, l'avocat canadien d'Omar Kadr, 15 ans, le plus jeune prisonnier de Guantanamo, qui a parcouru le monde à la recherche de soutiens pour la libération de son jeune client. Il m'a dit qu'il était particulièrement écouté par les jeunes. « Parmi la jeune génération, a-t-il dit, qui est encore sensible à l'injustice et qui peut encore rêver et croire en un monde différent. Ce que l'ancienne génération ne peut apparemment plus faire ».

Le roi Filip a répondu à la lettre des enfants dans son message de Noël. Un beau geste, mais avec le même contenu que les autres hommes politiques : nous faisons ce que nous pouvons. C'est-à-dire rien. Ce sera d'un grand réconfort pour les enfants. Ils se posent des questions telles que : comment est-il possible qu'un génocide ait lieu en Palestine occupée depuis plus d'un an, en notre nom, avec notre soutien total, tous les jours, sans que les cercles dirigeants de nos sociétés, depuis les maisons royales, les gouvernements et les parlements jusqu'aux syndicats et aux institutions culturelles, ne bronchent ou ne s'émeuvent ?

Une question qui nous concerne tous

Ce n'est pas seulement une question pour le roi. C'est une question qui m'est posée, qui nous est posée, nous qui sommes nés après la guerre. Les enfants d'aujourd'hui ne peuvent s'empêcher de nous regarder avec incrédulité lorsqu'ils commencent à prendre conscience des guerres, de la misère et du chaos dans le monde que nous leur avons laissé.

Je ne peux que leur donner raison : vous mettez le doigt sur la plaie. Nous, adultes, ne croyons plus à la possibilité et au bien-fondé d'un autre monde. Nous sommes devenus une génération effrayée, collectivement emportée par l'idéologie dominante qui dit que nous vivons dans le meilleur système imaginable et surtout, pour reprendre les mots de Margaret Thatcher (cette Première ministre britannique dont vous apprendrez certainement l'histoire plus tard), nous sommes convaincus qu'il n'y a pas d'alternative.

Nous, vos grands-parents, avons eu beaucoup de chance pendant notre enfance. Nous étions la première génération qui, contrairement à nos parents et à nos grands-parents, n'a pas eu à connaître une seule

guerre. Celles-ci se sont déroulées ailleurs. Nous avons grandi dans le mouvement ascendant du capitalisme, où tout allait de mieux en mieux sur le plan matériel. Et dans le Sud, les révolutions anticoloniales se sont succédé. La libération et la révolution étaient les idées dominantes parmi les plus radicaux d'entre nous. Il y avait de la rébellion et de la révolte sur tous les fronts. Impossible ne faisait pas partie de notre vocabulaire. La voie vers plus d'égalité et de justice dans le monde nous était ouverte.

Mais le vent a tourné. La majorité de ma génération rebelle a opté pour la sécurité, pour des postes et des positions au sein du système capitaliste autrefois détesté. Nous crions toujours « Pas en notre nom », « Paix, pas de guerre », mais nous ne sommes plus d'humeur à tenter de l'imposer, que ce soit par des grèves, des occupations ou en faisant tomber des gouvernements. Seuls les étudiants (encore une fois, les jeunes !) ont joint le geste à la parole et ont occupé leurs universités. Des dizaines de ces jeunes militants courageux sont aujourd'hui poursuivis en justice pour cela [2].

Pendant ce temps, le système a produit sans entrave des milliardaires, des guerres, des millions de réfugiés et d'autres misères. En 2024, nous avons ainsi battu non seulement le record mondial du réchauffement climatique. Mais aussi celui de la production d'armes. Un ami irlandais, Laurence Mckeown, l'a résumé ainsi : « Le capitalisme est un système qui produit suffisamment d'armes pour faire exploser le monde entier, mais qui n'arrive pas à éteindre les incendies ». Ce qui s'est passé à Gaza en 2024 a battu tous les records de brutalité et d'impunité coloniales occidentales, réduisant tous les traités, accords et lois humanitaires adoptés après la Seconde Guerre mondiale à des chiffons de papier sans valeur.

Absence de réaction

Vous avez raison en ce qui concerne notre manque de réaction. Pendant les semaines de Noël et du Nouvel An, le monde journalistique et culturel de ce pays aurait pu s'attendre à une édition spéciale d'un journal ou d'un magazine avec la formule « Je suis Gaza ». Ou à un méga concert de solidarité ou à un grand événement littéraire pour les enfants de Gaza. Et non, je ne parle même pas de l'organisation d'une sorte de « concert du Mandela Day » qui eut lieu au stade de Wembley en 1988 pour marquer le 70ème anniversaire du « terroriste » sud-africain Nelson Mandela, alors emprisonné. Un concert de solidarité avec la résistance palestinienne légitime, avec ses dirigeants emprisonnés depuis aussi longtemps que Mandela et pour exactement les mêmes raisons, est devenu impensable et inadmissible depuis vingt ans. À l'évocation des mots « résistance » et « terroriste », toutes les portes se ferment. Au moment où tout le monde était réuni autour d'une table et où nous nous souhaitions la paix sur terre, on aurait au moins pu organiser quelque chose de symbolique pour les enfants palestiniens, une sorte de Live Aid, un Tomorrowland pour la Palestine. Cela aurait été un moment d'espoir pour tous les enfants. Mais cela n'a pas été le cas.

La moindre des choses à laquelle nous pourrions nous engager, en tant qu'aînés, pour 2025, c'est de nous joindre aux jeunes pour lutter pour les enfants de Gaza, tout en protégeant tous les jeunes activistes, leur idéalisme et leur engagement.

Que dire de plus sur Gaza après décembre 2024?

Pour tous ceux qui avaient encore des doutes sur ce qui se passe à Gaza depuis le 7 octobre 2023, pour tous ceux qui avaient besoin de plus que les condamnations d'Israël par la Cour internationale de justice (CIJ) et la Cour pénale internationale (CPI), le dernier mois de l'année 2024 a été le mois du bilan, le mois où tout est devenu clair dans toute son horreur. En décembre, il y a eu les rapports d'Amnesty International et de Human Rights Watch. La première a publié un rapport détaillé et accablant de 300 pages sur neuf mois de génocide à Gaza [3]. Quelques semaines plus tard, Human Rights Watch a publié un rapport tout aussi accablant de 179 pages sur « l'extermination délibérée et le génocide des Palestiniens » par la coupure de l'approvisionnement en eau à Gaza parler désormais de génocide à Gaza.

Je n'aime pas particulièrement les chiffres car ils cachent souvent l'image de la personne et de l'enfant derrière le chiffre et font disparaître les cas individuels derrière les statistiques. Mais nous devons connaître les chiffres du génocide des enfants à Gaza. À l'école, nous pourrions les illustrer par une photo et l'histoire de l'enfant qui se cache derrière les chiffres.

Le génocide des enfants

Depuis le début de la guerre contre Gaza, près d'un million d'enfants et leurs familles ont été chassés d'un coin à l'autre de cette petite bande de terre. Beaucoup vivent sous des tentes, mais sur les 135 000 tentes dans lesquelles vivent les familles palestiniennes déplacées et chassées à Gaza, plus de 100 000 sont soit in-utilisables, soit complètement endommagées [5].

17 492 enfants ont été tués. 21 000 enfants sont portés disparus. 35 000 enfants ont perdu l'un de leurs parents ou les deux [6]. Plus de 4 000 enfants ont été amputés d'au moins une jambe ou d'un bras depuis le début de la guerre contre Gaza [7].

« Au niveau mondial, Gaza compte aujourd'hui le plus grand nombre d'enfants amputés par habitant. Ils subissent des opérations sans anesthésie, a expliqué Louise Wateridge de l'UNRWA dans une vidéo du 13 décembre 2024, ajoutant qu' au cours des quatre derniers mois, près de 19 000 enfants ont été hospitalisés en raison de la malnutrition » [8].

Au cours de la dernière semaine de décembre, six bébés sont morts du froid glacial à Gaza. D'autres ont suivi début janvier. Selon le Dr Ahmed al-Farra, chef du service de pédiatrie de l'hôpital Nasser, son service reçoit chaque jour plus de cinq cas d'enfants souffrant d'hypothermie. « La plupart d'entre eux peuvent être sauvés, a-t-il déclaré dans une interview accordée à Electronic Intifada, mais ceux qui arrivent tardivement et dans un état critique peuvent mourir à tout moment ».

Le II décembre 2024, on pouvait lire qu'une enquête menée auprès de 500 enfants, parents et soignants de Gaza a montré que 96% d'entre eux vivent avec le sentiment que leur mort est proche [9]. 49 % d'entre eux ont déclaré qu'ils voulaient mourir à cause de la guerre. Presque tous sont gravement atteints psychologiquement et souffrent de graves crises d'angoisse et de cauchemars. La situation des enfants était déjà dramatique avant le début de la dernière guerre contre Gaza. À l'époque, environ 75 % de tous les enfants de Gaza (quelque 800 000) avaient besoin d'une aide psychosociale et de santé mentale. Aujourd'hui, selon l'UNICEF, tous les enfants de Gaza ont besoin d'une telle aide : « en résumé, il n'est plus possible d'être un enfant en bonne santé à Gaza » [10]. Depuis plus d'un an, 659 000 enfants sont privés d'école et les jeunes d'université.

Le vendredi 27 décembre, le dernier hôpital en activité, l'hôpital Kamal Adwan, dans le nord de Gaza, a été attaqué et fermé. Alors que des parties de l'hôpital ont été incendiées par les soldats israéliens, les plus de 350 patients et membres du personnel ont été chassés [11]. Le directeur de l'hôpital, le Dr Hussam Abu Safiya, a été arrêté et déporté à SdeTeiman, le Guantanamo israélien [12]. « Il est clair depuis le début qu'Israël extermine toute une génération de travailleurs de la santé à Gaza afin d'augmenter le nombre de morts parmi la population, mais aussi pour rendre Gaza définitivement inhabitable », a déclaré dans un commentaire le Dr Ghassan Abu-Sittah, chirurgien britannico-palestinien et recteur de l'université de Glasgow. Le 30 décembre 2024, il déclare dans une interview à *Democracy Now* que « littéralement et mathématiquement », nous avons affaire à un projet génocidaire : le nombre réel de morts palestiniens, dit-il, devrait être estimé à 300 000 [13].

Pour le professeur étasunien Henry Giroux, à Gaza, on a affaire à l'élimination délibérée des enfants. Ils sont, écrit-il, la cible d'une idéologie brutale qui cherche à éradiquer la possibilité d'un avenir palestinien. L'attaque contre les plus vulnérables vise non seulement à tuer physiquement les enfants, mais aussi à anéantir la Palestine en tant qu'idée et à détruire la mémoire et la résilience du peuple palestinien. Si nous ne défendons pas l'inviolabilité des enfants et l'universalité des droits de l'homme, nous risquons de perdre ce que signifie être humain – ainsi que les idéaux, les promesses et les espoirs d'une démocratie radicale [14].

Conclusion préliminaire :

Vous pouvez soutenir les occupants des universités, notamment ceux de l'ULB, dans leur action en justice en faisant un don au Fonds Marius Jacob, numéro de compte BE65 5230 8110 3896 avec la mention : Fonds de solidarité.

Vous pouvez soutenir Palmed, une association de médecins palestiniens en Europe,(https://palmedeurope.fr/index.php) qui effectue des missions à Gaza et en Palestine occupée, en faisant un don à l'une de ses antennes ou directement au numéro de compte de son siège Rassemblement des médecins palestiniens en Europe : FR76 3000 4013 7600 0100 2795 484

Luk VERVAET 18 janvier 2025

[1]https://www.sml.be/brief-aan-koning

[2] https://charleroi-pourlapalestine.be/index.php/2024/12/14/repression-de-l-universite-populaire-de-bruxelles-non-soutenir-la-palestine-nest-pas-un-crime/

[3]https://www.amnesty.org/en/documents/mde15/8668/2024/en/

[4]https://www.hrw.org/report/2024/12/19/extermination-and-acts-genocide/israel-deliberately-depriving-palestinians-gaza

[5]https://countercurrents.org/2024/12/gaza-sixth-infant-dies-from-cold-amid-israels-ongoing-genocide/

[6]https://www.youtube.com/watch?v=hXyoUfeVUYo; https://sarajevotimes.com/israeli-attacks-on-gaza-leave-35000-children-orphaned-or-without-one-parent/

[7]https://www.thenationalnews.com/news/mena/2024/10/03/gaza-children-lost-limbs-israel/

[8] Facebook - UN Geneva Situation catastrophique à Gaza : « Gaza compte désormais le plus grand nombre de ...

[9]https://www.warchild.org.uk/news/war-child-shares-first-study-psychological-impact-war-vulnerable-children-gaza

[10]https://www.counterpunch.org/2024/10/23/the-global-war-on-children/

[11]https://www.dewereldmorgen.be/artikel/2024/12/30/elk-uur-sterft-er-een-kind-dit-is-nu-de-stand-van-za-ken-in-gaza/

[12] Vous pouvez signer la pétition pour sa libération ici https://www.change.org/p/israel-must-free-dr-hussam-abu-safiya

[13] « Un projet génocidaire » : le Dr Ghassan Abu-Sittah sur la destruction par Israël du système de santé de Gaza, sur DemocracyNow : https://www.youtube.com/watch?v=NZoQP3kOj2o&t=161s

[14] Henry Giroux Israel's War on Gaza Is a War on Children (La guerre d'Israël contre Gaza est une guerre contre les enfants), https://truthout.org/articles/israels-war-on-gaza-is-a-war-on-children/

https://lukvervaet.blogspot.com/202...

URL de cet article 40126 : https://www.legrandsoir.info/des-voeux-d-enfants-pour-la-nouvelle-annee-en-temps-de-ge-nocide.html

Destruction de Gaza, duplicité occidentale

Dans le miroir des guerres d'Israël

Tel-Aviv et le Hamas ont conclu un accord de trêve jusqu'à fin février. L'arrêt définitif des hostilités, le retrait de l'armée israélienne de Gaza ainsi que la libération des otages et des prisonniers feront l'objet de nouvelles négociations. Si les perspectives de paix demeurent fragiles, des enseignements doivent d'ores et déjà être tirés du conflit qui a ravagé l'enclave palestinienne.



Mazen Kerbaj et Jana Traboulsi. – Affiche de solidarité avec Gaza, 2024 © Mazen Kerbaj - Jana Traboulsi

À Gaza et au Liban, Israël s'est engagé dans des guerres ouvertes, qui vont au-delà d'objectifs conventionnels. Le Hamas et le Hezbollah ont été décapités, leurs capacités militaires réduites à peu de choses. La question des otages a fait l'objet de longues négociations, mais ce n'est pas le seul problème en question : Tel-Aviv poursuit de son côté sa politique de représailles collectives et d'expansion territoriale. Pour autant, ces conflits complexes sont simplifiés à outrance dans le discours journalistique et politique, en France comme dans bien d'autres pays occidentaux. Nombre des aspects les plus distinctifs de ces guerres sont passés sous silence, dès lors qu'ils mettent en cause Israël : les innombrables déclarations officielles à caractère génocidaire, la famine comme tactique, la destruction obsessionnelle des cimetières, la profusion inédite de vidéos où des soldats documentent fièrement leurs propres crimes, une offensive en règle contre toutes les instances des Nations unies... Autant de singularités qui restent presque inaudibles dans l'espace public occidental.

Pour qu'une guerre soit intelligible, il lui faut un cadre d'interprétation nécessairement réducteur. L'invasion américaine de l'Irak faisait, par exemple, sens en France dans une vision de conquête impériale, attisant un antiaméricanisme de bon aloi. De même, l'offensive russe en Ukraine a fait resurgir une lecture réflexe, héritée de la guerre froide : une Europe vulnérable à l'opposition des grands axes. Certains conflits mobilisent quant à eux le récit d'une lutte pour la liberté face à une répression féroce, comme dans le cas du tragique feuilleton syrien. La « guerre contre le terrorisme » s'est graduellement enracinée comme l'un de ces schémas narratifs, qui se construisent en faisant ressortir un thème évocateur, une émotion qui se partage.

La grille d'analyse qui domine dans le contexte des guerres israéliennes combine deux thématiques : la « guerre contre le terrorisme », leitmotiv qui structure désormais les interactions occidentales avec le monde arabo-musulman, sur le mode de la lutte contre l'obscurantisme et la barbarie, et contre l'antisémitisme, dans une redéfinition très large. Toute attaque d'Israël, voire toute critique, s'expliquerait principalement par une haine des Juifs et reviendrait à dénoncer l'existence même de l'État qui en symbolise la survie. Cette logique, plus ou moins explicite, sous-tend la notion d'une guerre d'autodéfense : face à des menaces existentielles, tous les moyens sont par définition légitimes.

« Terres de sang »

Cet essentialisme conduit à ignorer d'autres clés de lecture pourtant évidentes, comme le droit des Palestiniens et des Libanais à se défendre, quand Israël est l'agresseur plutôt que la victime. De telles nuances n'ont pas voix au chapitre : elles s'estompent face à un barrage d'affirmations dont la formulation pousse l'hyperbole jusqu'à l'absurde. Israël serait « la seule démocratie de la région », ce qui est à la fois inexact et hors sujet : la violente colonisation française de l'Algérie était tout aussi « démocratique » vue de métropole. L'armée israélienne enquêterait sur ses propres crimes, voire serait « la plus morale du monde », comme si les institutions militaires savaient être transparentes. La société israélienne ressemblerait trop à ses homologues occidentales pour commettre des horreurs, étant donné le socle commun de « valeurs judéo-chrétiennes », qui n'ont pourtant pas plus de réalité définissable dans l'histoire que dans la pratique. Le déploiement de ce récit fantasmatique a des effets concrets tout aussi aberrants. L'Allemagne a formellement déclaré que les infrastructures civiles sont des cibles acceptables, alors même que le pays accueille plus d'un million de réfugiés ukrainiens fuyant ce même argument brandi par M. Vladimir Poutine. Les Pays-Bas ont officiellement pris position contre la Cour pénale internationale (CPI) de La Haye — pourtant une fierté nationale. La Suisse, en menant une lutte contre l'Unrwa, l'agence onusienne qui fournit assistance et protection aux réfugiés palestiniens, contribue à démanteler un système international qui fait la réputation et la prospérité de Genève. La France, qui se targuait de son indépendance haute en couleur, s'est alignée

L'historien Henry Laurens utilise une expression très parlante, les *« terres de sang »*, pour comprendre cette indifférence à des violences impensables, qui se jouent pourtant dans le voisinage de l'Europe et sont parfaitement documentées. À l'origine, il s'agit d'une formule employée par Timothy Snyder dans son livre *Bloodlands* (1): une terrifiante recension des horreurs perpétrées en Europe de l'Est, pendant douze ans, par l'Union soviétique stalinienne et l'Allemagne nazie. C'est un volet de l'histoire du XX^e siècle qui reste extraordinairement mal connu en Europe de l'Ouest, qui n'en a retenu que l'épisode des camps d'extermination. D'autres chapitres, qui ont fait des millions de victimes civiles, notamment polonaises et ukrainiennes, n'ont pas suscité d'intérêt notable.

sur les États-Unis à la manière du Royaume-Uni. Ce bric-à-brac de positions improvisées et de contradic-

tions funestes reflète un conflit qui mobilise moins la réflexion que des impensés.

Les terres de sang signifient donc des espaces où d'autres règles s'appliquent, où la vie humaine n'a pas le même prix qu'ailleurs. Les forces nazies, pendant la seconde guerre mondiale, ont d'ailleurs soigneusement mis en œuvre cette distinction sordide : dans l'ensemble, et à quelques exceptions près comme ce fut le cas lors du massacre d'Oradour-sur-Glane (10 juin 1944), elles se sont abstenues, à l'Ouest, des crimes les plus atroces auxquels elles s'adonnaient à l'Est, comme l'exécution à froid de villages entiers, au bord de charniers creusés par ceux qui allaient y être ensevelis. Ce clivage entre les deux Europe a été progressivement dépassé, à la faveur de la chute du rideau de fer, des guerres yougoslaves et, plus récemment, de l'invasion

russe de l'Ukraine. Les souffrances des civils ukrainiens parlent désormais aux « opinions publiques » de l'Ouest.

Car les terres de sang se sont tout simplement déplacées vers le sud. Gaza est le théâtre d'atrocités, mais seules celles commises par le Hamas reçoivent l'attention qu'elles méritent. Par contraste, d'autres horreurs parfaitement documentées sont presque invisibles : le nombre phénoménal d'enfants palestiniens amputés, les nourrissons prématurés condamnés à mourir par l'armée israélienne, les corps déblayés au bull-dozer, la pratique banalisée de torture par le viol en prison, les assassinats à répétition de journalistes, les interdictions cruelles concernant l'importation de toutes sortes d'équipements médicaux de première nécessité, et ainsi de suite. Les vies palestiniennes n'ont à l'évidence pas la même valeur que les vies occidentales, une logique macabre qui s'étend au Liban, à la Syrie, à l'Irak, au Yémen ou encore à la Libye.

Ces terres de sang ont un équivalent : la mer de sanglots que la Méditerranée est en train de devenir, à mesure que s'y engouffrent des dizaines de milliers de migrants livrés à la noyade. Le parallèle est important, parce que l'obligation de sauvetage en mer a les mêmes origines que le droit d'asile et celui de la guerre : ces principes présumés universels sont nés en Europe de l'Ouest, avant tout pour alléger les souffrances des Européens. Ces derniers aimeraient aujourd'hui en faire leur privilège, en priver une partie de l'humanité au nom d'une vision hiérarchique du monde qui emprunte à une tradition coloniale et raciste.

La notion d'une supériorité civilisationnelle est au fondement de tous les raisonnements de ce type. Elle trouve sa confirmation dans une surpuissance technologique qui, dans tous les discours teintés de suprématie, sert de validation tautologique : les Occidentaux sont les meilleurs parce qu'ils sont les plus forts. Les techno-guerres d'Israël à Gaza et au Liban ne sont pas une exception en la matière. Elles ont donné lieu à une fascination morbide pour leurs aspects les plus avant-gardistes : il s'agirait de guerres de haute précision, presque scientifiques, faites de missiles guidés, d'assassinats ciblés, de renseignement en temps réel boosté par des drones et l'intelligence artificielle. Le Hezbollah libanais a vu ses bipeurs, des instruments de communication délibérément archaïques, transformés en bombes télécommandées, explosant dans les mains de ses troupes. Se dégage ainsi l'image d'une force israélienne certes destructrice, mais évoluée, subtile, savante, et célébrée en tant que telle dans le discours dominant.

Mais la techno-guerre sert principalement à cacher des réalités plus banales. D'un côté, il y a l'usage disproportionné de la force. Si Gaza est devenue le paysage lunaire que l'on connaît, c'est parce qu'Israël avait les moyens technologiques non pas de frapper avec discernement un réseau de tunnels ennemis, mais plus simplement de tout ravager, y compris les infrastructures civiles et les bâtiments résidentiels ordinaires. Au Liban, pour tuer le chef du Hezbollah, Hassan Nasrallah, Israël a employé quatre-vingts bombes massives de type antibunker; à titre de comparaison, les États-Unis en avaient utilisé vingt-quatre pour mettre à bas tout le régime de Saddam Hussein. La techno-guerre, en pratique, n'introduit pas davantage de retenue : elle permet plutôt de repousser toutes les limites.

D'un autre côté, elle voile les aspects les plus obscènes de ces conflits. Si les armes d'Israël sont sophistiquées, ses soldats et leurs responsables ne le sont pas. Les unités au sol se sont comportées, à Gaza comme au Liban, très exactement comme des troupes coloniales, commettant d'innombrables actes d'indiscipline, pillages et destructions gratuites, profanations de sites religieux, humiliations et tortures, le tout filmé et diffusé par des soudards hilares. Les officiers et politiciens israéliens ont à leur tour multiplié les appels au crime, démentant l'existence de civils palestiniens, qualifiant leurs enfants de terroristes en devenir, défendant le recours aux représailles collectives, déployant sans remords ni prudence le répertoire linguistique propre à la colonisation, au nettoyage ethnique, au génocide. Cette « porno-guerre », avalanche d'images, a beau être effacée dans l'espace public, elle est le pendant et le contrepoint de l'autre.

Ceux qui, en Occident, apportent leur soutien à Israël n'ignorent pas ces propos et ces pratiques. Nombre d'entre eux les justifient, voire s'en félicitent. En Europe comme en Amérique du Nord, les médias et gouvernements ont eux-mêmes accès à une documentation foisonnante en la matière. Celle-ci a permis à Amnesty International et à Human Rights Watch de caractériser, juridiquement et formellement, les conditions infligées à la population de Gaza comme un génocide en cours (2). La Cour internationale de justice (CIJ) évoque, elle, un risque de génocide. Cette accusation grave a à peine entamé le soutien matériel, moral, militaire, politique, diplomatique et journalistique dont bénéficie Israël malgré tout. Pourquoi une telle obstination à se rendre sciemment complice de guerres dont il y a toutes les raisons de se dissocier ?

Retour du refoulé colonial

Pour le comprendre, il faut d'abord constater que cette nonchalance est de facture récente. Le massacre de huit mille Musulmans bosniaques à Srebrenica, en 1995, a rapidement été qualifié de génocide. En 2003, des images de tortures à la prison irakienne d'Abou Ghraib ont déclenché un vaste scandale, forçant l'armée américaine à sévir. Les conditions de vie effarantes au camp de Guantánamo ont d'emblée été perçues comme une exception honteuse, plutôt qu'une nouvelle norme de détention. Mais le contexte actuel n'est

plus celui d'un Occident confiant dans ses valeurs humanistes, ses principes démocratiques, son État de droit, son économie du libre-échange et sa lucidité scientifique, qui à eux tous illumineraient le monde. L'espace occidental est aujourd'hui sous l'emprise d'un repli paranoïaque. Il abandonne tout universalisme au profit d'un provincialisme mesquin. Une partie importante de ses sociétés rêve de police, de sécurité et de virilité, cherche l'étranger à blâmer et se méfie des traîtres en son sein.

Les guerres d'Israël sont venues capter et stimuler cet imaginaire régressif. Israël n'aurait-il pas, au fond, la bonne manière ? Ne détiendrait-il pas la seule vraie solution, face à ces barbares et ces sauvages qui ne comprennent que le langage de la force ? Au lieu de minauder sur les détails, les Occidentaux ne devraient-ils pas rechercher dans ces méthodes musclées des leçons à tirer, des inspirations possibles ? On reconnaît là un retour assumé du refoulé colonial, qui coïncide avec une expression de plus en plus décomplexée d'une nouvelle vague de xénophobie à l'échelle du continent européen : cette fois, ceux que l'on identifie comme inassimilables et insidieusement menaçants ne sont pas juifs, mais arabes et musulmans. De là, il n'y a qu'un pas pour voir dans les guerres d'Israël un front commun.

Cette xénophobie dernière tendance ne remplace pas l'antisémitisme d'antan : elle l'imite et s'y ajoute. Il est d'ailleurs frappant de constater à quel point les soutiens d'Israël font eux-mêmes le jeu d'un antisémitisme toujours vivace. En décriant toute critique d'Israël au nom de la défense des Juifs, ils associent ces derniers à des crimes dont la plupart sont bien évidemment innocents. L'accusation d'antisémitisme brandie comme une insulte jetée à tort et à travers dévalue dangereusement le sens d'un mot ô combien important. De même, parler de pogrom à l'occasion d'une rixe entre hooligans, les 7 et 8 novembre 2024 à Amsterdam, est un acte révisionniste : il revient à banaliser une longue et grave histoire de persécutions tragiques dont l'Europe se refuse encore à faire sincèrement le bilan. Asséner que toute promotion de la cause palestinienne est antisémite n'est qu'un autre aspect de cette esquive.

Peter HARLING (Monde diplomatique, févier 2025) Directeur du centre de recherche Synaps à Beyrouth.

^{(&}lt;u>1</u>) Paru en français sous le titre *Terres de sang. L'Europe entre Hitler et Staline*, Gallimard, Paris, 2012 ; rééd. Folio, 2019.

⁽²⁾ Lire Akram Belkaïd, « Israël accusé de génocide », Le Monde diplomatique, janvier 2025.

« Israël est le plus grand fabricant d'antisémitisme et de terrorisme »

Michel Collon est un journaliste et essayiste belge, fondateur du média Investig'action. Spécialisé dans les guerres de terrain comme d'information depuis trente ans, celui qui revendique un journalisme engagé vient de sortir un livre-enquête sur l'attaque du 7 octobre en Israël. L'occasion d'aborder la propagande de guerre, les «médiamensonges» et le système d'intérêts qui a précipité les conflits armés d'hier et d'aujour-d'hui.

Amèle Debey, pour L'Impertinent: Un accord de cessez-le-feu a enfin été trouvé à Gaza. Qu'en pensez-vous?

Je le vois comme une victoire pour les Palestiniens, pour la cause des peuples, mais il faut rester très vigilant. Netanyahu s'était officiellement donné comme objectif d'éliminer le Hamas. En réalité, il voulait surtout tourner la population palestinienne contre le mouvement. Et, si possible, se débarrasser des Palestiniens en occupant tout Gaza. Sur ce plan-là, il a complètement échoué et n'a pas éliminé le Hamas. Il lui a porté des coups très durs, il a tué des dirigeants, mais le Hamas est toujours actif.

On en parle tout le temps, mais il ne faut pas oublier que d'autres milices ont participé aux opérations du 7 octobre et elles continuent à les soutenir, continuent à appeler à la résistance. Les citoyens Palestiniens ne se sont absolument pas tournés contre la résistance, ils l'ont soutenue. Si Israël avait trouvé des personnalités du mouvement de Gaza qui avaient critiqué le Hamas, ils les auraient montrées jour et nuit, sur toutes les télés.

On le voit aussi quand on regarde la presse israélienne: des coups durs ont été portés, beaucoup d'officiers et de soldats ont été tués. Il y a une grande lassitude, voire carrément des dépressions, des rejets plus nombreux que ce qu'on dit parmi les soldats, hormis les militaires. Je sais qu'il y en a beaucoup qui veulent continuer, qui, quelque part, prennent un plaisir sadique à torturer et assassiner des Palestiniens. Mais l'armée est essoufflée. Au Liban aussi.

De plus, le fait que cette guerre dure si longtemps a provoqué un exode important de citoyens d'Israël. Ainsi que de gros problèmes économiques et un grand déficit. Selon moi, Netanyahu était vraiment acculé et n'avait d'autre choix que de faire une trêve. Bien que, dans son idée, ce soit reculer pour mieux sauter et qu'il veuille repartir à l'attaque. Il l'a dit à ses troupes. Il faudra donc être très vigilant.

Enfin, je n'ai pas confiance en Trump. Je crois que c'est un type malin qui a compris que la méthode employée n'aboutissait pas. Mais, sur le fond, je pense qu'il est d'accord avec Netanyahu: il veut se débarrasser des Palestiniens, il veut éliminer la résistance et il faudra donc surveiller la reprise d'une offensive d'une manière ou d'une autre.

Pensez-vous que Trump a pu avoir une quelconque influence sur cette décision? Et, plus généralement, quel regard portez-vous sur sa réélection, sachant qu'il a eu un comportement moins va-t-en-guerre que ses prédécesseurs lors de son premier mandat?

Sur la question du Trump passé, c'est un fait qu'il n'a pas déclenché une grande guerre comme tous ses prédécesseurs démocrates. Il a commis des crimes, bien sûr. Il a commis des assassinats, il a tenté des coups d'état et des changements de régimes, mais il n'a pas déclenché une grande guerre comme Obama, Biden ou encore Bush. D'ailleurs, c'est Chomsky qui disait : « Si on appliquait les lois de Nuremberg qui, en 1945, ont jugé les criminels nazis, tous les présidents des États-Unis auraient été pendus. » Il n'y a pas un président des États-Unis qui n'a pas commis des crimes gravissimes, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité.

Trump est malin, contrairement à ce qu'on dit, il voit bien que Biden et Hillary Clinton – qui était l'instigatrice originelle de la politique américaine sous Obama – ont tous échoué dans leurs objectifs. Les États-Unis sont en déclin sur le plan économique et il faut quand même une économie solide pour soutenir des guerres. Ils sont en déclin sur le plan militaire, ne sont pas capables de produire autant d'armes qu'il faudrait et leur industrie n'a pas suivi la demande en Ukraine. Ils sont également en déclin sur le plan politique, avec de grandes divisions entre les différents camps. Ainsi que sur le plan moral, avec un pessimisme, une désillusion énorme dans la population, pour toutes sortes de raisons.

Trump est plutôt de l'école Kissinger. Selon ce dernier, on ne doit pas attaquer tous nos grands ennemis en même temps. Il faut voir quel est le plus dangereux et essayer de rallier ou neutraliser les autres. Ils l'avaient fait sous Nixon, en flirtant avec la Chine contre l'Union soviétique. Ce qui n'avait pas trop mal marché de leur point de vue.

Désormais, c'est un peu l'inverse : Kissinger a dit que l'on pouvait s'accommoder de la Russie, car après tout elle est bien capitaliste, Poutine voulait bien adhérer à l'OTAN. Ils se sont dit qu'en mettant la Russie de leur côté, ils pouvaient se concentrer sur le plus dangereux, c'est-à-dire la Chine. Sans forcément penser à une guerre classique, qui ne serait pas très raisonnable. Mais un conflit, des guerres indirectes ou une bataille économique.

Trump est plutôt de ce côté-là. Par intérêt, pas par morale, on peut s'attendre à ce qu'il conclue un accord avec la Russie. Nous verrons bien. Cela dit, je ne pense pas que le président des États-Unis soit aussi puissant qu'on le dit. Il dépend des multinationales et de leur budget autant que de leur influence. Mais aussi de toute une administration et des services secrets qui exercent un véritable pouvoir. Il va essayer de les mettre au pas. De faire le ménage. Est-ce qu'il y arrivera ou est-ce que, comme la première fois, il va être un peu repris en main?

Quant à savoir ce qui va arriver, je ne réponds jamais à ce genre de question parce que ça dépend de trop de facteurs qui nous échappent. L'avenir sera ce que nous en ferons, c'est-à-dire: si la résistance des peuples est forte, si la bataille de l'information et de la contre information est forte, alors nous allons avoir des moyens de pression qui peuvent mettre en échec leurs stratégies. Et ça, c'est pour moi la question la plus importante.

Pour revenir à l'attaque du 7 octobre, à propos de laquelle vous avez écrit un livre. On parle de génocide à Gaza de l'armée israélienne contre les Palestiniens, mais n'omet-on pas la responsabilité du Hamas là-dedans?

Il s'agit d'un phénomène colonial, c'est-à-dire que vous avez un colonisateur et un colonisé.

Vous avez un agresseur et un agressé. Vous avez un régime sioniste qui, avec nos armes et notre soutien, massacre, depuis des années, bien avant le 7 octobre, des femmes, des enfants, qui leur rend la vie impossible. Est-ce que les autres ont le droit de résister oui ou non? Et quand ils résistent et qu'ils portent des coups à l'agresseur, est-ce qu'on va le leur reprocher?

Résister, oui, mais à quel prix?

Je ne suis pas d'accord. Écoutez ce que disent les Palestiniens et les Palestiniennes. Ils souffrent terriblement. Ils ne veulent pas reculer. Ils sont fiers de ce qui a été fait et souhaitent rester. Ils savent que s'ils partent, ils ne reviendront pas.

Comme je l'ai dit, le colonisateur a utilisé une violence incroyable depuis 1948 et elle s'est renforcée en 2023, avec des agressions contre Gaza et en Cisjordanie, où on était à près de 700 à 800 morts à cause d'Israël. Les sondages dans ces territoires sont très largement favorables aux actions du Hamas. Ils ne veulent pas de deuxième Nakba. Ils se disent : on nous faisait crever et on ne va pas crever à genoux. Peutêtre qu'on va mourir, mais debout. Le rapport de force a changé.

En 2023, le soutien à la colonisation était sans faille de la part des États-Unis, de l'Europe, de la France. On manœuvrait pour ce qu'on appelle la « normalisation » entre les monarchies arabes et Israël. La normalisation, ça veut dire la capitulation, le sacrifice des Palestiniens. Le 7 octobre a changé tout ça. Plus aucune monarchie n'ose parler de normalisation avec Israël, en tout cas pas officiellement. En coulisses, ils continuent à le faire, mais c'est hors de l'agenda.

Je pense que, dans la situation dans laquelle ils étaient, ils n'avaient pas le choix. Ils ont remis la question de la Palestine sur la table, alors que plus personne n'en parlait. Ils ont forcé les médias à en parler – d'une manière lamentable malheureusement – ils ont permis une solidarité internationale très forte. Regardez ce que l'Afrique du sud a fait : déposer plainte pour génocide, obtenir des jugements. Toute une série d'autres pays se sont lancés aussi.

Avant, les officiers sionistes voyageaient dans le monde avec une arrogance dont j'ai pu être le témoin. Ils allaient se reposer de leurs saloperies dans de beaux endroits touristiques, ce qu'ils n'osent plus faire. La peur a changé de camp.

Dans votre livre, vous semblez invalider l'hypothèse selon laquelle Israël aurait laissé faire l'attaque du 7 octobre pour pouvoir justifier ses actions à l'encontre des Palestiniens. Pourquoi?

Je n'ai pas lu mon livre de la même façon que vous! (rires) Je pense que nous sommes plus nuancés. Plusieurs facteurs expliquent le 7 octobre et, pour le moment, en l'absence de grandes révélations là-dessus, on ne peut pas trancher. Voici ces différents facteurs :

D'une part, l'arrogance traditionnelle du colonisateur: il s'habitue à faire souffrir, à humilier, à mépriser, à maltraiter les colonisés et finit par se convaincre qu'il est très fort, qu'il est très malin et que les esclaves ne vont jamais réagir. Deuxièmement, le Hamas a déclaré qu'il avait bien joué la comédie pendant deux ans, afin d'essayer de donner à Israël l'impression qu'ils allaient se concentrer sur la gestion de Gaza et qu'ils avaient renoncé à la résistance armée.

Amèle DEBEY (L'Impertinent) Janvier 2025

Le sempiternel argument des assaillants

Derrière les « boucliers humains »

Pour justifier le nombre élevé de victimes palestiniennes, Israël affirme que la responsabilité en incombe aux membres du Hamas, qui opéreraient au mépris de la vie de leurs compatriotes. Certes, le droit international estime que se protéger derrière des non-combattants est un crime de guerre. Mais une question demeure : combien de civils peut-on tuer pour éliminer un seul ennemi ?

L'expression « bouclier humain » est relativement récente, la pratique vieille comme la guerre. « Au VII^e siècle, notent les politistes Neve Gordon et Nicola Perugini, les Chinois ont utilisé des tribus "barbares" à la frontière turco-mongole comme "tampons", tandis que les Mongols ont déployé des prisonniers comme boucliers au cours de leurs conquêtes (1). » Le droit international interdit aujourd'hui cette pratique. L'article 8 du statut de la Cour pénale internationale (CPI) stipule que, lors des conflits entre États, les belligérants ne peuvent « utiliser la présence d'un civil ou d'une autre personne protégée pour éviter que certains points, zones ou forces militaires ne soient la cible d'opérations militaires » sans commettre un crime de guerre. Le droit coutumier élargit cette interdiction aux conflits armés non internationaux (2). Pourtant, les guerres au Proche-Orient ont remis au goût du jour cette instrumentalisation des populations. La décision du Hamas de s'abriter massivement derrière des « boucliers humains » justifierait la mortalité des civils à Gaza selon Tel-Aviv – lui-même accusé d'y recourir (3). La ministre des affaires étrangères allemande a récemment apporté du crédit à cette imputation israélienne. « Les sites civils, a déclaré Mme Annalena Baerbock, pourraient perdre leur statut de protection si les terroristes abusent de ce statut (4). » Des combattants palestiniens ont bien sûr opéré au milieu de zones urbaines. L'extrême densité de l'enclave et l'enfermement de ses habitants l'expliquent. La notion de « bouclier humain » suppose cependant une intention délibérée d'utiliser les populations à des fins de dissuasion. L'organisation non gouvernementale (ONG) Human Rights Watch a identifié deux cas dans lesquels des combattants du Hamas semblent avoir fait délibérément le choix de s'abriter derrière des résidents israéliens lors des attaques du 7 octobre 2023 (5). Il est impossible d'exclure que des combattants palestiniens aient pu, ensuite, recourir de nouveau à la tactique en cause.

Toutefois, lors des guerres précédentes, plusieurs enquêtes menées a posteriori ont infirmé des accusations de même nature portées par Tel-Aviv (6). « Aujourd'hui, notent Gordon et Perugini, nous savons que les accusations d'Israël selon lesquelles le Hamas aurait installé son quartier général sous les hôpitaux Al-Shifa et Al-Quds étaient des inventions et qu'elles ont été utilisées pour justifier moralement et juridiquement l'attaque de ces hôpitaux, portant un nouveau coup majeur aux infrastructures médicales de survie et de soutien qui s'effondrent déjà dans la bande de Gaza assiégée (7). » La stratégie des « boucliers humains » n'a par ailleurs de sens que si l'adversaire reconnaît « l'humanité du bouclier et se sent moralement obligé d'arrêter l'attaque afin de ne pas blesser la personne qui sert de bouclier (8) ». Or nombre d'observateurs ont dénoncé le mépris de l'armée israélienne pour la vie des civils gazaouis. Certains n'hésitent pas à parler de génocide (9).

Contrairement à une idée préconçue, le droit de la guerre n'interdit pas, dans l'absolu, de tuer les civils. Il énonce la manière avec laquelle il est licite de le faire : ne pas les viser en tant que tels et corréler le nombre de victimes à l'effet militaire recherché. Un indicateur aide les militaires à apprécier l'application de ces principes de discrimination et de proportionnalité : la valeur seuil des victimes non combattantes (VSVNC), soit le nombre de civils qu'un soldat, un opérateur de drone ou un aviateur est autorisé à mettre

en danger pour une cible militaire donnée. Avant chaque « frappe », il convient d'évaluer ses potentiels « dommages collatéraux », et on ne larguera la bombe que s'ils peuvent rester inférieurs à la VSVNC.

Depuis octobre 2023, l'armée israélienne fixe les VSVNC à des niveaux très élevés. Ils se situaient, au début de la guerre à Gaza, à quinze pour un simple membre du Hamas et à cent pour un cadre ou un dirigeant (10). À titre de comparaison, les VSVNC établies par l'armée américaine lors de la guerre aérienne contre l'Organisation de l'État islamique (OEI) restaient le plus souvent de zéro pour les simples djihadistes et comprises entre cinq et dix pour les cadres et les dirigeants de l'organisation (11). Les VSVNC israé-liennes paraissent d'autant plus hautes que l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) a fait disparaître une contrainte : la difficulté d'identifier des cibles combattantes. L'ancien chef d'état-major des forces armées israéliennes indique que, avant l'IA, le commandement israélien pouvait déterminer, grâce au renseignement humain, une cinquantaine de cibles par an, alors que la technologie lui en fournit désormais une centaine par jour. La très forte létalité de la guerre israélienne à Gaza – supérieure à 180 000 morts selon certaines estimations (12) – tient à cette révolution dans la manière « libérale » de faire la guerre.

Dans les années 2010, la « guerre globale contre le terrorisme » a altéré les termes du débat juridique et modifié le cadre des interventions militaires. Selon le manuel de droit de la guerre américain adopté en 2015, les forces armées peuvent s'autoriser un nombre plus élevé de victimes civiles dès lors que l'adversaire les aurait utilisées pour se protéger, afin de dissuader ce dernier d'avoir de nouveau recours à cette tactique criminelle. Mais, comme le rappelait alors le professeur de droit Adil Ahmad Haque, dans un conflit armé, les obligations juridiques des parties ne dépendent pas du comportement de l'autre (13). Poussé dans ses retranchements, M. Charles Dunlap, un jurisconsulte de l'US Air Force, avait soulevé l'argument du moindre mal, y compris pour la population civile concernée, si cela permet de dissuader de nouveaux recours aux « boucliers » (14). Ce raisonnement, qui mêle considérations stratégiques et humanitaires, produit des effets sur la pratique mais aussi sur le droit de la guerre lui-même, surtout si l'on considère, comme l'ancien chef du département juridique de l'armée israélienne Daniel Reisner, que, « si vous faites quelque chose pendant suffisamment longtemps, le monde l'acceptera (15) ».

Résistances artistiques

Actuellement, en Israël, l'idée selon laquelle le Hamas utiliserait des civils palestiniens rassemble certains citoyens et militaires qui poursuivent des objectifs différents : ceux qui demeurent favorables à un « nettoyage ethnique » pur et simple, et ceux qui refusent cet objectif pour des raisons éthiques ou humanitaires. Mais leur convergence porte sur la nécessité de la guerre totale contre le Hamas, sur la stratégie militaire et sur la déshumanisation des populations. La philosophe Judith Butler a souligné à quel point l'expression « bouclier humain » peut neutraliser la compassion qu'on éprouverait, dans d'autres circonstances, pour les victimes innocentes de la violence. Appliquée aux enfants, elle suggère qu'ils « ne sont pas vraiment des enfants, qu'ils ne sont pas vraiment vivants, qu'ils sont déjà transformés en métal, en acier, (...) à tel point que le corps de l'enfant apparaît comme un simple métal militarisé qui protège l'agresseur d'une éventuelle attaque (16) ».

La déshumanisation inhérente à la notion de « bouclier humain » a toujours donné lieu à des actes de résistance non violente et artistique. La composition musicale de Naseer Shamma intitulée « Ce qui s'est passé à Al-Amiriya » l'illustre (17). Le joueur d'oud se trouvait à Bagdad lors du bombardement de l'abri antiaérien d'Al-Amiriya par des avions américains le 13 février 1991. Au lendemain de cet événement, le Pentagone avait affirmé qu'un centre de commandement se trouvait là et que les quatre cents civils tués ce jour-là servaient de boucliers. La composition musicale de Naseer Shamma commence par une introduction légère évoquant une scène de vie joyeuse avant le bombardement. Après deux minutes, l'oud monte dans des tonalités aiguës figurant une sirène antiaérienne, le sifflement des bombes puis des explosions. La musique nous invite à continuer de percevoir les victimes d'Al-Amiriya comme des alter ego vulnérables. La même logique prévaut dans le film *From Ground Zero* (2024), dont Naseer Shamma a d'ailleurs composé la musique. Il regroupe vingt-deux courts-métrages réalisés par des Gazaouis à la fin de l'année 2023 dans des conditions évidemment difficiles et souvent tragiques. Il n'y est presque jamais question de politique, d'ennemi et encore moins de haine. Les réalisateurs et réalisatrices de ces courts-métrages font apparaître des visages, des sourires, des pleurs, des espoirs. Leurs personnages disent en somme : « Nous ne sommes ni des dégâts collatéraux ni des boucliers. »

Mathias DELORI (Monde diplomatique, mars 2025)

Politiste, historien et auteur de Ce que vaut une vie. Théorie de la violence libérale, Éditions Amsterdam, Paris, 2021.

(<u>1</u>) Neve Gordon et Nicola Perugini, *Human Shields. A History of People in the Line of Fire*, University of California Press, Berkeley, 2020.

- (2) Louise Doswald-Beck et Jean-Marie Henckaerts, *Droit international humanitaire coutumier. Volume I : Règles*, Bruylant, Bruxelles, 2006.
- (3) Patrick Kingsley, Natan Odenheimer et Bilal Shbair, « How Israel's army uses Palestinians as human shields in Gaza », *The New York Times*, 14 octobre 2024.
- (4) Lire Pierre Rimbert et Anne-Cécile Robert, « Une vertu bombardière », Le Monde diplomatique, novembre 2024.
- (<u>5</u>) « Crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis le 7 octobre par des groupes menés par le Hamas », Human Rights Watch, 17 juillet 2024.
- (6) « Israël/Gaza, operation case lead », Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ; cf. aussi « Israel/Gaza conflict : Questions and answers », 25 juillet 2014.
- (7) Neve Gordon et Nicola Perugini, « Medical lawfare : The Nakba and Israel's attacks on Palestinian healthcare », Journal of Palestine Studies, vol. 53, n° 1.
- (8) Neve Gordon et Nicola Perugini, Human Shields, op. cit.
- (9) Lire Akram Belkaïd, « Israël accusé de génocide », Le Monde diplomatique, janvier 2025.
- (10) Yval Abraham, « "Lavender": The AI machine directing Israel's bombing spree in Gaza », 3 avril 2024.
- (11) Ali Watkins, « This is how the US decide how many people it can kill in Syria », 28 février 2016.
- (12) Rasha Khatib, Martin McKee et Salim Yusuf, « Counting the dead in Gaza: difficult but essential », *The Lancet*, vol. 404, n° 10449, Londres, juillet 2024.
- (13) Adil Ahmad Haque, « The Defense Department's indefensible position on killing human shields », Just Security, 22 juin 2015.
- (14) Charles J. Dunlap, « Human shields and the DOD law of war manual : Can't we improve the debate ? », Just Security, 25 juin 2015.
- (15) Uri Blau et Yotam Feldman, « Consent and advice », Haaretz, Jérusalem, 29 janvier 2009.
- (16) Judith Butler, Frames of War. When Is Life Grievable ?, Verso, Londres, 2010.
- (17) Naseer Shamma, Le Luth de Bagdad, Sansblanc, Harmonia Mundi, 1999.

Ces soldats israéliens qui regrettent d'avoir semé la terreur

Les soldats de Tsahal sont de plus en plus nombreux à se remettre en question.



Article d'Isabelle Alexandrine Bourgeois pour Essentiel News, journaliste et fondatrice du Média en ligne Planète Vagabonde

Partager les témoignages de soldats israéliens repentis a pour but de vouloir remettre modestement de l'équilibre dans le compte rendu de l'actualité. Il ne s'agit pas de rajouter de l'huile sur le feu, mais plutôt de soutenir l'équanimité dans le traitement de l'information et le partage de récits douloureux et positifs. Dans toute situation conflictuelle, seule la reconnaissance mutuelle des atrocités commises pourra ouvrir une brèche vers la paix. Et le courageux mea culpa de certains soldats israéliens va dans ce sens.

Pour des raisons idéologiques, les récits de victimes israéliennes et plus largement juives, inondent la presse depuis des décennies, réduisant le rôle généralisé des Palestiniens à celui de terroristes, ou plus moindrement, d'« animaux ». L'Histoire est complexe et l'objectif de cet article n'est pas de la réécrire. Cependant, il est de notre devoir, en qualité d'humains et de journalistes, de ne plus contribuer, par ignorance, consentement ou passivité, à pérenniser cette discrimination médiatique, d'autant plus que le revirement vaillant de jeunes militaires israéliens est une actualité qui mérite d'être mise en lumière. Voici un premier témoignage d'un soldat israélien qui regrette ses actions passées : https://tube.cara.news/w/3foe2rA6AcpLjqwuy-neAR9

Les repentis : un premier pas vers le pardon ?

En plus de ces militaires qui ont le courage de faire leur examen de conscience, il existe d'autres témoignages de jeunes Israéliens qui ont refusé de servir dans les Territoires occupés pour des raisons morales, éthiques ou politiques. Ces soldats ont expliqué leur décision à travers des lettres, des déclarations publiques et des interviews. En 2003, un groupe de 27 pilotes de l'armée de l'air israélienne a signé une lettre déclarant qu'ils refusaient de participer à des missions de bombardement dans les Territoires occupés. Ils ont expliqué que ces missions causaient des dommages collatéraux importants, y compris la mort de civils innocents, et qu'ils ne voulaient pas être impliqués dans des actions qu'ils considéraient comme immorales et contraires aux valeurs humanitaires.

En 2002, un groupe de soldats et d'officiers réservistes a publié une lettre connue sous le nom de « Lettre des Combattants ». Ils ont déclaré qu'ils refusaient de servir dans les Territoires occupés parce qu'ils croyaient que l'occupation était une source de souffrance pour les Palestiniens et qu'elle corrompait la so-

ciété israélienne. Ils ont également exprimé leur opposition à la politique de leur gouvernement, qu'ils considéraient comme oppressive et violente. Des organisations comme Breaking the Silence et des médias comme BBC et The New York Times ont couvert cette initiative.

Avner Wishnitzer, un ancien soldat de l'unité d'élite Sayeret Matkal, a expliqué dernièrement son refus de servir dans les Territoires occupés en disant qu'il ne pouvait pas justifier la violence et l'oppression exercées contre les Palestiniens. Il a décrit comment son expérience sur le terrain l'a conduit à remettre en question les ordres qu'il recevait et à prendre la décision de ne plus participer à des actions qu'il considérait comme injustes. Son action militante se concentre sur la dénonciation des politiques israéliennes dans les Territoires palestiniens, qu'il considère comme immorales et contraires aux valeurs humanitaires. Il a partagé son témoignage publiquement pour sensibiliser à la violence et aux abus qu'il a observés, et il soutient des initiatives visant à promouvoir la paix et les droits de l'homme. Wishnitzer incarne le mouvement des « refuseniks », ces soldats israéliens qui refusent de participer à des actions qu'ils jugent injustes ou oppressives.



Menotté et les yeux bandés, l'ancien combattant Avner Wishnitzer, de l'unité commando la plus importante d'Israël, lutte aujourd'hui contre l'occupation

Les réservistes Max Kresch et Michael Ofer-Ziv, après l'attaque du Hamas le 7 octobre 2023, ont initialement répondu à l'appel à la mobilisation. Cependant, confrontés à ce qu'ils percevaient comme une vengeance aveugle et une négligence des vies palestiniennes, ils ont décidé de ne plus servir sous le gouvernement de Benyamin Netanyahou. Ils ont signé une lettre, avec d'autres réservistes, refusant de continuer à servir tant qu'un accord de cessez-le-feu pour la libération des otages israéliens à Gaza ne serait pas conclu.

Benzi Sanders : d'ancien soldat israélien à militant pour la paix

Benzi Sanders fait partie de ces voix qui émergent de l'intérieur même du système militaire israélien pour en dénoncer les dérives. Ancien soldat de l'armée israélienne (IDF), il est aujourd'hui un fervent militant des droits humains et un opposant à l'occupation des territoires palestiniens. Né dans une famille juive orthodoxe à New York, il décide d'émigrer en Israël et de rejoindre les rangs de l'armée, où il sert notamment lors de l'opération *Bordure Protectrice* en 2014, une offensive militaire contre Gaza. Mais très vite, son ex-

périence sur le terrain l'amène à remettre en question la réalité des ordres reçus. On lui avait assuré que tous les civils avaient fui les zones de combat, mais ce qu'il voit ne correspond pas toujours à ce qu'on lui dit

Marqué par cette expérience, il choisit de briser le silence. Il rejoint l'ONG Breaking the Silence, une organisation composée d'anciens soldats israéliens témoignant publiquement des réalités de l'occupation. À travers des conférences et des interventions médiatiques, il dénonce des exactions militaires et alerte sur l'impact des politiques israéliennes, notamment leur effet contre-productif sur la montée en puissance du Hamas. Aujourd'hui, Benzi Sanders incarne cette génération d'Israéliens qui refusent de détourner le regard et qui plaident pour une solution pacifique et équitable au conflit israélo-palestinien. Un engagement qui, dans un contexte toujours plus polarisé, résonne comme un appel à la conscience collective.

Breaking the Silence

Yehuda Shaul, un ancien soldat qui a servi dans les Territoires occupés, a fondé l'organisation Breaking the Silence (Shovrim Shtika) après son service militaire. Cette organisation recueille et publie les témoignages de soldats israéliens sur leurs expériences dans les Territoires occupés. Shaul a expliqué que son refus de continuer à servir était motivé par le désir de dénoncer les abus et les violations des droits de l'homme qu'il avait constatés. L'organisation a réussi à briser un tabou en Israël en encourageant des discussions ouvertes sur les actions de l'armée dans les Territoires occupés. Ses témoignages, souvent poignants et détaillés, ont permis à de nombreux Israéliens de prendre conscience des réalités de l'occupation, qu'ils ignoraient ou préféraient ignorer. Ces récits ont alimenté des débats publics sur les implications morales, éthiques et politiques de l'occupation, notamment dans les médias, les universités et les cercles politiques. Breaking the silence mène des activités éducatives, notamment des visites guidées dans les Territoires occupés pour des groupes d'étudiants, d'enseignants et de citoyens israéliens. Ces initiatives visent à montrer les réalités sur le terrain et à encourager une réflexion critique. Ces efforts ont touché de jeunes Israéliens, certains d'entre eux remettant en question leur service militaire ou s'engageant dans des mouvements pour la paix et les droits de l'homme. Évidemment, l'organisation a été la cible de campagnes de dénigrement de la part de certains politiciens et institutions israéliennes qui l'ont qualifiée de « traître » ou « anti-israélienne » par des figures politiques qui ont restreint son accès à certaines écoles et institutions publiques. Malgré ces attaques, l'organisation continue de fonctionner, bénéficiant du soutien de donateurs internationaux et de militants locaux.

L'approche de *Breaking the Silence* ressemble à la célèbre Commission de la vérité et de la réconciliation (CVR) en Afrique du Sud, une expérience de justice restaurative présidée par Mgr Desmond Tutu. Se déroulant d'avril 1996 à octobre 1998, son but principal était de recenser toutes les violations des droits de l'homme commises depuis le massacre de Sharpeville en 1960, en pleine apogée de la politique d'apartheid initiée en 1948 par le gouvernement sud-africain, afin de permettre une réconciliation nationale entre les victimes et les auteurs d'exactions, par la reconnaissance et le pardon mutuels des souffrances. Même si ce processus est loin d'être achevé, il n'empêche qu'il a déjà permis d'engager des poursuites contre un certain nombre de personnes impliquées dans les violations des droits humains commises sous l'apartheid.

Quand la paix se construit par le film-documentaire

Si la violence et les divisions marquent trop souvent l'actualité israélo-palestinienne, des initiatives citoyennes témoignent d'une volonté de dialogue et de réconciliation. Le documentaire « No Other Land », réalisé en 2024 par un collectif palestino-israélien, en est une illustration vibrante. Ce film suit le destin de Basel Adra, un jeune activiste palestinien originaire de Masafer Yatta, une région du sud de la Cisjordanie où les villages palestiniens subissent des démolitions systématiques par l'armée israélienne. Depuis son enfance, il documente avec courage la lente disparition de sa communauté. Mais au-delà du constat amer, « No Other Land » ouvre une brèche d'espoir : au fil du tournage, Basel croise la route de Yuval Abraham, un journaliste israélien. Contre toute attente, une amitié sincère naît entre eux, transcendant les frontières et révélant une humanité commune plus forte que les lignes de séparation.

Le film met en exergue les contrastes saisissants entre leurs conditions de vie respectives, tout en soulignant la possibilité, bien que fragile, d'un dialogue basé sur la reconnaissance et la justice. Présenté en première mondiale au 74e Festival international du film de Berlin en février 2024, « No Other Land » a été couronné par le Prix du public Panorama du meilleur film documentaire ainsi que le Berlinale Documentary Award. En janvier 2025, il a franchi un nouveau cap en étant nommé pour l'Oscar du meilleur long métrage documentaire.

Dans un contexte marqué par l'incompréhension et l'opposition, ce film offre une vision lumineuse d'un possible avenir où la solidarité dépasse les antagonismes, où la reconnaissance mutuelle devient un moteur

de changement. « No Other Land » n'est pas seulement un témoignage, c'est un appel vibrant à croire en la puissance des rencontres et du dialogue, même dans les territoires les plus fracturés.

« Tantura » : Une enquête cinématographique sur une mémoire enfouie

Plus largement, dans l'histoire tourmentée du conflit israélo-palestinien, certains épisodes restent dans l'ombre, dissimulés derrière les récits officiels. « Tantura », documentaire réalisé par Alon Schwarz en 2022, lève le voile sur l'un d'eux : le massacre présumé du village palestinien éponyme en mai 1948.

À travers une exploration minutieuse, le film exhume les souvenirs douloureux des témoins et confronte les silences d'anciens soldats israéliens. Le village de Tantura, situé sur la côte méditerranéenne, fut le théâtre d'une tragédie longtemps contestée. Après sa reddition lors de la guerre israélo-arabe de 1948, des soldats de la brigade Alexandroni de la Haganah auraient exécuté un nombre indéterminé de villageois palestiniens – certains parlent de dizaines de morts, d'autres évoquent plus de 200 victimes. Le documentaire s'appuie sur les travaux de Teddy Katz, un étudiant de l'Université de Haïfa qui, à la fin des années 1990, entreprit un travail colossal : 140 heures d'enregistrements, 135 témoignages, une plongée sans précédent dans l'histoire orale du drame. Pourtant, son étude, initialement reconnue, fut plus tard invalidée sous la pression de l'establishment israélien, et son auteur réduit au silence.

Avec une caméra attentive et sans complaisance, Alon Schwarz relance cette enquête troublante. Il confronte d'anciens soldats à leurs propres paroles, enregistrées des décennies plus tôt, et recueille les récits des survivants palestiniens. Entre malaise, déni et confessions à demi-mots, « Tantura » questionne la manière dont une nation façonne son passé et choisit ses oublis. Présenté au Festival du film de Sundance en 2022, le film n'a pas seulement suscité la controverse : il a réveillé des mémoires, rouvert des plaies et rappelé que la vérité, aussi insaisissable soit-elle, finit toujours par refaire surface. Un documentaire qui, plus qu'un réquisitoire, s'impose comme un miroir tendu à l'histoire et à la conscience collective.

En résumé, la reconnaissance des atrocités passées est un élément essentiel de toute réconciliation. Le pardon mutuel ne peut exister sans une prise de responsabilité collective, et chaque processus de paix repose sur un équilibre délicat entre mémoire, justice et espoir de reconstruction. Si ces démarches ne guérissent pas immédiatement les blessures du passé, elles permettent d'amorcer un dialogue et d'éviter que l'histoire ne se répète. Et elle se répétera, si chaque humain ne s'engage pas à titre individuel dans des recherches profondes, en soi et à l'extérieur, sur les maux qui rongent notre monde. En attendant, chapeau bas à ces héros ordinaires extraordinaires qui, à leur échelle, petit pas par petit pas, changent le cours de l'Histoire. Et à son niveau aussi, Essentiel News se fait un point d'honneur à mettre en lumière la beauté où elle se tapit, même dans les plus petits recoins en l'Homme.

https://essentiel.news/ces-soldats-israeliens-qui-regrettent-d-avoir-seme-la-terreur/

Une base de données massive de preuves, compilée par un historien, documente les crimes de guerre commis par Israël à Gaza (Haaretz)



Une femme accompagnée d'un enfant est abattue alors qu'elle brandit un drapeau blanc | Des fillettes affamées sont écrasées à mort dans la file d'attente pour du pain | Un homme de 62 ans menotté est écrasé, manifestement par un char d'assaut | Une frappe aérienne vise des personnes qui tentent d'aider un garçon blessé | Une base de données de milliers de vidéos, de photos, de témoignages, de rapports et d'enquêtes documente les horreurs commises par Israël à Gaza.

La note de bas de page n° 379 du document très fouillé et très complet que l'historien Lee Mordechai a rédigé contient un lien vers un clip vidéo. On y voit un gros chien ronger quelque chose au milieu de buissons. « Wai, wai, il a pris le terroriste, le terroriste est parti – parti dans les deux sens du terme »,

dit le soldat qui a filmé le chien en train de manger un cadavre. Après quelques secondes, le soldat lève la caméra et ajoute : « Mais quelle vue magnifique, quel magnifique coucher de soleil ! Un soleil rouge se couche sur la bande de Gaza ». Un beau coucher de soleil, assurément.

Le rapport que le Dr Mordechai a compilé en ligne – « Bearing Witness to the Israel-Gaza War » – constitue la documentation la plus méthodique et la plus détaillée en hébreu (il existe également une traduction en anglais) des crimes de guerre perpétrés par Israël dans la bande de Gaza. Il s'agit d'un acte d'accusation choquant composé de milliers d'entrées relatives à la guerre, aux actions du gouvernement, des médias, des forces de défense israéliennes et de la société israélienne en général. La traduction anglaise de la septième version du texte, la plus récente à ce jour, compte 124 pages et contient plus de 1 400 notes de bas de page faisant référence à des milliers de sources, y compris des rapports de témoins oculaires, des séquences vidéo, des documents d'enquête, des articles et des photographies.

Par exemple, il existe des liens vers des textes et d'autres types de témoignages décrivant des actes attribués à des soldats de Tsahal qui ont été vus « tirant sur des civils agitant des drapeaux blancs, maltraitant des individus, des captifs et des cadavres, endommageant ou détruisant allègrement des maisons, diverses structures et institutions, des sites religieux et pillant des biens personnels, ainsi que tirant au hasard avec leurs armes, tirant sur des animaux locaux, détruisant des propriétés privées, brûlant des livres dans des bibliothèques, dégradant des symboles palestiniens et islamiques (y compris en brûlant des Corans et en transformant des mosquées en espaces de restauration) ».

Un lien renvoie à la vidéo d'un soldat de Gaza brandissant une grande pancarte prise dans un salon de coiffure de la ville de Yehud, dans le centre d'Israël, avec des corps éparpillés autour de lui. D'autres liens renvoient à des images de soldats déployés à Gaza lisant le Livre d'Esther, comme il est d'usage lors de la fête de Pourim, mais à chaque fois que le nom du méchant Haman est prononcé, ils tirent un obus de mortier au lieu de se contenter d'agiter les bruiteurs traditionnels. Un soldat est vu en train de forcer des prisonniers ligotés et les yeux bandés à envoyer des salutations à sa famille et à dire qu'ils veulent être ses esclaves. Des soldats sont photographiés tenant des piles d'argent qu'ils ont pillées dans les maisons de Gaza. Un bulldozer des FDI est vu en train de détruire une grande pile de paquets de nourriture provenant d'une agence d'aide humanitaire. Un soldat chante la chansonnette des enfants « L'année prochaine, nous brûlerons l'école », alors qu'on voit une école en flammes à l'arrière-plan. Et il y a de nombreuses séquences où l'on voit des soldats montrant des sous-vêtements féminins qu'ils ont pillés.

La note de bas de page n° 379 figure dans une sous-section intitulée « Déshumanisation dans les forces de défense israéliennes » qui est incluse dans le chapitre intitulé « Discours israélien et déshumanisation des Palestiniens ». Elle contient des centaines d'exemples du comportement cruel de la société israélienne et des institutions de l'État à l'égard des habitants de Gaza qui souffrent – d'un premier ministre qui parle d'Amalek, au chiffre de 18 000 appels d'Israéliens sur les médias sociaux pour raser la bande, aux médecins israéliens qui soutiennent le bombardement des hôpitaux de Gaza, en passant par l'humoriste qui plaisante sur le fait que les Palestiniens ne sont pas les seuls à souffrir, Il comprend également un chœur d'enfants chantant doucement « Dans un an, nous anéantirons tout le monde et nous reviendrons ensuite labourer nos champs », sur la mélodie de la chanson emblématique de l'époque de la guerre d'indépendance, « Shir Hare'ut » (Chanson de la Camaraderie).

Les liens dans « Témoigner de la guerre Israël-Gaza » mènent également à des images graphiques de corps éparpillés, dans toutes les conditions possibles, de personnes écrasées sous les décombres, de flaques de sang et de cris de personnes qui ont perdu toute leur famille en un instant. Des éléments attestent du meurtre de personnes handicapées, d'humiliations et d'agressions sexuelles, de l'incendie de maisons, de la famine forcée, de tirs aléatoires, de pillages, de l'abus de cadavres et de bien d'autres choses encore.

Même si tous les témoignages ne peuvent être corroborés, l'image qui s'en dégage est celle d'une armée qui, dans le meilleur des cas, a perdu le contrôle de nombreuses unités, dont les soldats ont fait ce qui leur plaisait, et qui, dans le pire des cas, laisse son personnel commettre les crimes de guerre les plus atroces que l'on puisse imaginer.

Mordechai cite des exemples d'horribles situations difficiles que la guerre a imposées aux habitants de Gaza. Un médecin qui ampute la jambe de sa nièce sur une table de cuisine, sans anesthésie, à l'aide d'un couteau de cuisine. Des gens qui mangent de la chair de cheval et de l'herbe, ou qui boivent de l'eau de mer pour apaiser leur faim. Des femmes obligées d'accoucher dans une salle de classe bondée. Des médecins regardant, impuissants, des blessés mourir parce qu'il n'y a aucun moyen de les aider. Des femmes affamées poussées dans une file chaotique à l'extérieur d'une boulangerie ; selon le rapport, deux filles de 13 et 17 ans et une femme de 50 ans ont été écrasées à mort lors de cet incident.

Dans les camps DP de la bande de Gaza en janvier, selon « Bearing Witness », il y avait en moyenne un cabinet de toilette pour 220 personnes et une douche pour 4 500 personnes. Un grand nombre de médecins et d'organisations de santé ont signalé que des maladies infectieuses et des affections cutanées se propageaient parmi un grand nombre de Gazaouis.



Le quartier Shujaiyeh de la ville de Gaza, le 7 octobre 2024. « Il n'est pas nécessaire qu'il y ait des camps de la mort pour que cela soit considéré comme un génocide. » Crédit photo : Omar El Qattaa/AFP

De plus en plus d'enfants

Lee Mordechai, 42 ans, ancien officier du corps des ingénieurs de combat des FDI, est actuellement maître de conférences en histoire à l'université hébraïque de Jérusalem, où il se spécialise dans les catastrophes hu-

maines et naturelles des époques antique et médiévale. Il a écrit sur la peste de Justinien au VIe siècle et sur l'hiver volcanique qui a frappé l'hémisphère nord en 536 de notre ère. Il a abordé le sujet de la catastrophe de Gaza d'une manière académique et historique, avec une prose sèche et peu d'adjectifs, en utilisant la plus grande diversité possible de sources primaires ; ses écrits sont dépourvus d'interprétation et ouverts à l'examen et à la révision. C'est précisément la raison pour laquelle les visages reflétés dans son texte sont si épouvantables.

« J'ai senti que je ne pouvais pas continuer à vivre dans ma bulle, que nous parlions de crimes capitaux et que ce qui se passait était tout simplement trop important et contredisait les valeurs dans lesquelles j'avais été élevé ici », explique Mordechai. « Je ne cherche pas à confronter les gens ou à polémiquer. J'ai rédigé ce document pour qu'il soit connu de tous. Ainsi, dans six mois, un an, cinq ans, dix ans ou cent ans, les gens pourront revenir en arrière et constater que c'est ce que l'on savait, ce qu'il était possible de savoir, dès janvier ou mars dernier, et que ceux d'entre nous qui ne savaient pas ont choisi de ne pas savoir.

« Mon rôle en tant qu'historien, poursuit-il, est de donner la parole à ceux qui ne peuvent pas s'exprimer, qu'il s'agisse d'eunuques au XIe siècle ou d'enfants à Gaza. Je cherche délibérément à ne pas faire appel aux émotions des gens et je n'utilise pas de mots qui pourraient être controversés ou obscurs. Je ne parle pas de terroristes, de sionisme ou d'antisémitisme. J'essaie d'utiliser un langage aussi froid et sec que possible et de m'en tenir aux faits tels que je les comprends. »

Mordechai était en congé sabbatique à Princeton lorsque la guerre a éclaté. Lorsqu'il se réveille le 7 octobre, c'est déjà l'après-midi en Israël. En quelques heures, il a compris qu'il y avait une disparité entre ce que le public israélien voyait et la réalité. Cette compréhension découle d'un système alternatif de réception d'informations qu'il s'était créé neuf ans plus tôt.

« En 2024, lors de l'opération Bordure protectrice [à Gaza], je suis rentré de mes études doctorales aux États-Unis et de mes recherches dans les Balkans. J'ai eu l'impression qu'il n'y avait pas de discours ouvert en Israël ; tout le monde disait la même chose. J'ai donc fait un effort conscient pour accéder à d'autres sources d'information – [basées sur] les médias étrangers, les blogs, les médias sociaux. Cela ressemble aussi à mon travail d'historien, qui consiste à rechercher des sources primaires. Je me suis donc créé une sorte de système personnel pour comprendre ce qui se passait dans le monde. Le 7 octobre, j'ai activé le système et j'ai rapidement réalisé que le public en Israël avait un retard de quelques heures – Ynet a publié un bulletin sur la possibilité que des otages aient été pris, mais j'avais déjà vu des clips d'enlèvements. Cela crée une dissonance entre ce qui est dit sur la réalité de la situation et la réalité réelle, et ce sentiment s'intensifie. »

Le rapport contient plus de I 400 notes de bas de page faisant référence à des milliers de sources. Il détaille les cas où les troupes israéliennes ont tiré sur des civils brandissant des drapeaux blancs, ont maltraité des individus, des captifs et des cadavres, ont tiré au hasard avec leurs armes, ont joyeusement détruit des maisons, brûlé des livres et dégradé des symboles islamiques.

En effet, la disparité entre ce que Mordechai a découvert et les informations parues dans les médias israéliens et étrangers n'a fait que s'accroître. « Au début de la guerre, l'histoire la plus marquante était celle des 40 nourrissons israéliens décapités le 7 octobre. Cette histoire a fait les gros titres des médias internationaux, mais lorsqu'on la compare à la liste [officielle de l'Assurance nationale] des personnes tuées, on se rend vite compte que cela n'a pas eu lieu. »

Mordechai a commencé à suivre les informations en provenance de Gaza sur les réseaux sociaux et dans les médias internationaux. « Dès le début, j'ai reçu un flot d'images de destruction et de souffrance, et j'ai compris qu'il y avait deux mondes séparés qui ne se parlaient pas. Il m'a fallu quelques mois pour comprendre quel était mon rôle ici. En décembre, l'Afrique du Sud a présenté ses revendications officielles de génocide à l'encontre d'Israël en 84 pages détaillées avec de multiples références à des sources pouvant être recoupées. »

« Je ne pense pas que tout doive être accepté comme une preuve », ajoute-t-il, « mais il faut s'y frotter, voir sur quoi cela repose, examiner ses implications. Au début de la guerre, j'ai voulu retourner en Israël pour faire du bénévolat pour le compte d'une organisation de la société civile, mais pour des raisons familiales, je n'ai pas pu le faire. J'ai décidé d'utiliser le temps libre dont je disposais pendant le congé sabbatique à Princeton pour essayer d'éclairer le public israélien qui ne consomme que les médias locaux. »

Il a publié la première version de « Bearing Witness », de huit pages seulement, le 9 janvier. Selon le ministère de la santé de Gaza, officiellement connu sous le nom de ministère palestinien de la santé – Gaza, le nombre de personnes tuées dans la bande de Gaza s'élevait alors à 23 210. « Je ne crois pas que ce qui est écrit ici entraînera un changement de politique ou convaincra beaucoup de gens », écrit-il au début de ce document. « J'écris plutôt ceci publiquement, en tant qu'historien et citoyen israélien, afin de faire connaître ma position personnelle concernant l'horrible situation actuelle à Gaza, au fur et à mesure que les événements se déroulent. J'écris en tant qu'individu, en partie à cause du silence général décevant sur ce sujet de

la part de nombreuses institutions académiques locales, en particulier celles qui sont bien placées pour le commenter, même si certains de mes collègues se sont courageusement exprimés. »

Depuis, Mordechai a passé plusieurs centaines d'heures à collecter des informations et à écrire, continuant à mettre à jour le document qui figure sur le site web qu'il a créé. Depuis qu'il s'est lancé dans ce projet, il a amélioré sa façon de travailler : il compile méticuleusement des rapports provenant de différentes sources sur une feuille de calcul Excel, à partir de laquelle il sélectionne, après un examen approfondi, les éléments qui seront mentionnés dans le texte. Il utilise une grande variété de sources : images filmées par des civils, articles de presse, rapports des Nations unies et d'autres organisations internationales, médias sociaux, blogs, etc.

Bien qu'il reconnaisse que certaines de ses sources ne respectent pas les normes journalistiques ou éthiques, Mordechai s'en tient à la crédibilité de sa documentation. « Ce n'est pas comme si je copiais-collais tout ce que quelqu'un d'autre trouve. D'un autre côté, il est clair qu'il y a un fossé entre ce qui existe et ce que nous aimerions voir : nous aimerions que chaque incident dans la bande de Gaza soit examiné correctement par deux organisations internationales indépendantes et non indépendantes, mais cela n'arrivera pas. »

« J'examine donc qui rapporte l'information, s'il a été pris en flagrant délit de mensonge, si une association ou un blogueur a transmis des informations dont je peux prouver qu'elles sont incorrectes — et si c'est le cas, j'arrête de les utiliser et je les supprime. Je donne plus de poids aux sources neutres, comme les organisations de défense des droits de l'homme et les Nations unies, et je fais une sorte de synthèse entre les sources pour voir si elles [les informations] sont cohérentes. Je travaille également de manière très ouverte et j'invite tous ceux qui le souhaitent à me contrôler. Je serais très heureux de voir que je me suis trompé dans ce que j'ai écrit, mais ce n'est pas le cas. Jusqu'à présent, j'ai dû faire très peu de corrections. »

La lecture du rapport de Mordechai permet de dissiper le brouillard qui recouvre les Israéliens depuis le début de la guerre. Le nombre de morts en est un bon exemple : La guerre du 7 octobre est la première guerre dans laquelle Israël ne fait aucun effort pour comptabiliser le nombre de tués dans l'autre camp. En l'absence de toute autre source, de nombreuses personnes dans le monde – gouvernements étrangers, médias, organisations internationales – s'appuient sur les rapports du ministère palestinien de la santé – Gaza, qui sont jugés tout à fait crédibles. Israël s'efforce de démentir les chiffres du ministère. Les médias locaux indiquent généralement que la source de ces données est le « ministère de la santé du Hamas ».



Des enfants palestiniens dans un centre de distribution de nourriture à Deir al-Balah, la semaine dernière. Mordechai affirme que plus d'enfants ont été tués à Gaza que tous les enfants de toutes les guerres du monde, au cours des trois années précédant le 7 octobre. Crédit : AFP/OMAR AL-QATTAA

Cependant, peu d'Israéliens savent que non seulement les FDI et le gouvernement israélien ne disposent pas de leurs propres chiffres concernant le nombre de morts, mais que des sources israéliennes haut placées, ne disposant pas d'autres données, finissent par confirmer celles publiées par le ministère à Gaza. À quel niveau ?

Benjamin Netanyahu lui-même. Le 10 mars, par exemple, le premier ministre a déclaré dans une interview qu'Israël avait tué 13 000 militants armés du Hamas et estimé que pour chacun d'entre eux, 1,5 civil avait été tué. En d'autres termes, jusqu'à cette date, entre 26 000 et 32 500 personnes avaient été tuées dans la bande de Gaza. Ce jour-là, le ministère palestinien a publié un chiffre de 31 112 morts à Gaza, dans la four-chette citée par M. Netanyahu. À la fin du mois, M. Netanyahou a parlé de 28 000 morts, soit environ 4 600 de moins que le chiffre officiel palestinien. Fin avril, le Wall Street Journal a cité une estimation d'officiers de haut rang des FDI selon laquelle le nombre de morts s'élevait à environ 36 000, soit plus que le chiffre publié par le ministère palestinien à l'époque.

Mordechai : « Il semble que, du côté israélien, on choisisse de ne pas s'occuper des chiffres, bien qu'Israël puisse ostensiblement le faire – la technologie existe, et Israël contrôle le registre de la population palestinienne. L'establishment de la défense dispose également d'images faciales ; il pourrait les recouper et voir si une personne déclarée morte est passée par un point de contrôle. Allez, montrez-moi ! Donnez-moi des preuves et je changerai d'approche. Cela me compliquera la vie, mais je serai beaucoup moins contrarié.

Je pense que nous devons nous demander quelle 'barre' de preuves est nécessaire pour que nous changions d'avis sur le nombre de Palestiniens qui ont été tués. C'est une question que chacun d'entre nous doit se poser – peut-être que pour vous les preuves que je cite ne sont pas suffisantes – parce qu'il doit y avoir une sorte d'étape réaliste dans l'accumulation des preuves à partir de laquelle nous accepterons les chiffres comme fiables. »

« Pour moi, explique-t-il, ce moment est arrivé il y a longtemps. Une fois que l'on a fait le sale boulot et que l'on comprend un peu mieux les chiffres, la question n'est plus de savoir combien de Palestiniens sont morts, mais pourquoi et comment le public israélien continue de douter de ces chiffres après plus d'un an d'hostilités et en dépit de toutes les preuves. »

Dans son rapport, il cite les chiffres du ministère palestinien qui mentionnent, parmi les personnes tuées depuis le début de la guerre jusqu'en juin dernier, 273 employés des Nations unies et des organisations humanitaires, 100 professeurs, 243 athlètes, 489 travailleurs de la santé (dont 55 médecins spécialistes), 710 enfants de moins d'un an et quatre prématurés qui sont morts après que les FDI ont forcé l'infirmier qui s'occupait d'eux à quitter l'hôpital. L'infirmier s'occupait de cinq prématurés et a décidé de sauver celui qui semblait avoir les meilleures chances de survie. Les corps en décomposition des quatre autres ont été retrouvés dans des couveuses deux semaines plus tard.

La note de bas de page du texte de Mordechai concernant ces nourrissons ne fait pas référence à un tweet d'un habitant de Gaza ou à un blog pro-palestinien, mais à une enquête du Washington Post. Les Israéliens qui s'interrogent sur « Bearing Witness to the Israel-Gaza War » au motif qu'il s'appuie sur les médias sociaux ou sur des rapports non vérifiés doivent savoir qu'il se fonde également sur des dizaines d'enquêtes menées par presque tous les médias occidentaux qui se respectent. De nombreux médias ont examiné les incidents survenus à Gaza en appliquant des normes journalistiques rigoureuses et ont trouvé des preuves d'atrocités.

Une enquête de CNN a corroboré l'affirmation palestinienne concernant le « massacre de la farine », au cours duquel environ 150 Palestiniens venus chercher de la nourriture auprès d'un convoi d'aide le 1 er mars ont été tués. Les FDI ont déclaré que c'était la foule et la bousculade des habitants de Gaza euxmêmes qui les avaient tués, et non les coups de semonce tirés par les soldats dans la zone. En fin de compte, l'enquête de CNN, fondée sur une analyse minutieuse de la documentation et sur 22 entretiens avec des témoins oculaires, a révélé que la plupart des victimes mortelles avaient effectivement été tuées par des tirs d'avertissement.

Interrogé sur l'image qui l'a le plus marqué, Mordechai mentionne une photo du corps de Jamal Hamdi Hassan Ashour, 62 ans, qui aurait été écrasé par un char d'assaut et dont le corps a été mutilé au point d'être méconnaissable. L'image a été publiée sur une chaîne Telegram israélienne avec la légende suivante : « Vous allez adorer ça ! ».

Le New York Times, ABC, CNN, la BBC, des organisations internationales et l'organisation israélienne de défense des droits de l'homme B'Tselem ont publié les résultats de leurs propres enquêtes sur des actes de torture, des sévices, des viols et d'autres atrocités perpétrés contre des détenus palestiniens dans la base de Sde Teiman des FDI dans le Néguev et dans d'autres installations. Amnesty International a examiné quatre incidents dans lesquels il n'y avait pas de cible militaire ni de justification à l'attaque et au cours desquels les forces de l'armée israélienne ont tué 95 civils au total.

Une enquête menée fin mars par Yaniv Kubovich dans Haaretz a montré que les FDI créaient des « zones de mort » dans lesquelles de nombreux civils étaient abattus après avoir franchi une ligne imaginaire délimitée par un commandant de terrain ; les victimes étaient classées dans la catégorie des terroristes après leur mort.

La BBC a mis en doute les estimations des FDI concernant le nombre de terroristes que ses forces ont tués en général ; CNN a fait un rapport détaillé sur un incident au cours duquel une famille entière a été éliminée ; NBC a enquêté sur une attaque contre des civils dans des zones dites humanitaires ; le Wall Street Journal a vérifié que les FDI s'appuyaient sur des rapports de décès à Gaza publiés par le ministère palestinien de la santé ; AP a affirmé dans un rapport détaillé que les FDI n'avaient présenté qu'un seul élément de preuve fiable montrant que le Hamas opérait sur le terrain d'un hôpital – le tunnel découvert dans la cour de l'hôpital Shifa ; The New Yorker et The Telegraph ont publié les résultats d'enquêtes approfondies sur des cas d'enfants dont les membres ont dû être amputés, et bien d'autres choses encore – toutes mentionnées dans "Bearing Witness". »

Le rapport publié cette semaine par le ministère palestinien de la santé – Gaza, qui indique que depuis le 7 octobre, I 140 familles ont été totalement rayées du registre de la population locale, probablement victimes de bombardements aériens, n'est pas inclus dans le rapport.

Mordechai cite de nombreux éléments relatifs au laxisme des règles d'engagement des FDI dans la bande de Gaza. Un clip montre un groupe de réfugiés avec une femme à l'avant, tenant son fils d'une main et un drapeau blanc de l'autre; on la voit se faire tirer dessus, probablement par un sniper, et s'effondrer tandis que l'enfant lui lâche la main et s'enfuit pour sauver sa vie. Un autre incident, largement diffusé fin octobre, montre Mohammed Salem, 13 ans, appelant à l'aide après avoir été blessé lors d'une attaque de l'armée de l'air.

Alors qu'ils s'approchent pour offrir de l'aide, ils sont la cible d'une nouvelle attaque de ce type. Salem et un autre jeune ont été tués, et plus de 20 personnes ont été blessées.

Mordechai reconnaît que le fait de regarder les témoignages visuels de la guerre a endurci son cœur — aujourd'hui, il peut regarder même les scènes les plus horribles. « Lorsque les vidéos d'ISIS ont été publiées [il y a des années], je ne les ai pas regardées. Mais là, j'ai senti que c'était mon obligation, parce que c'est fait en mon nom, donc je dois les voir pour transmettre ce que j'ai vu. Ce qui est important, c'est la quantité ; ce sont des enfants, et encore des enfants, et encore des enfants. »



Mordechai. « J'ai écrit cela pour que dans un semestre ou dans 100 ans, les gens reviennent en arrière et voient que c'est ce qu'il était possible de savoir, dès le mois de janvier, et que ceux d'entre nous qui ne savaient pas ont choisi de ne pas savoir. Crédit : Olivier Fitoussi

Lorsqu'on lui demande laquelle des milliers d'images, qu'il s'agisse de vidéos ou de photos, de personnes mortes, blessées ou souffrantes l'a le plus marqué, Mordechai réfléchit et mentionne la photo du corps d'un homme qui a ensuite été identifié comme étant Jamal Hamdi Hassan Ashour. Ashour, 62 ans, aurait été écrasé par un char d'assaut en mars, son corps ayant été mutilé au point d'être méconnaissable. Une ligature sur l'une de ses mains atteste qu'il avait été détenu auparavant, selon des sources palestiniennes. L'image a été publiée sur une chaîne Telegram israélienne avec la légende « Vous allez adorer ça ! ».

« Je n'ai jamais rien vu de tel dans ma vie », déclare Mordechai à Haaretz. « Mais le pire, c'est que l'image a été partagée par des soldats dans un groupe Telegram israélien et qu'elle a suscité des réactions très favorables. »

Outre les informations concernant Ashour, « Bearing Witness » fournit des liens vers les images d'un certain nombre d'autres corps dont l'état suggère qu'ils ont été écrasés par des véhicules blindés. Dans un cas, selon un rapport palestinien, les victimes étaient une mère et son fils.

Un cas mentionné uniquement dans une note de bas de page témoigne des questions relatives aux méthodes de Mordechai et aux dilemmes auxquels il a été confronté. Fin mars, Al Jazeera a diffusé une interview d'une femme qui était arrivée à l'hôpital Shifa de Gaza et avait déclaré que des soldats des FDI avaient violé des femmes. Peu de temps après, la famille de cette femme a démenti ses allégations et Al Jazeera a supprimé le reportage, mais de nombreuses personnes avaient encore des doutes.

« Selon ma méthodologie, après la suppression d'Al Jazeera, ce n'est pas crédible et cela n'a pas eu lieu », explique Mordechai. « Mais je me pose aussi la question : peut-être que je participe à la réduction au silence de cette femme ? Et ce n'est pas pour honorer la vérité que cette femme est réduite au silence, mais au nom de son honneur et de celui de sa famille. Est-ce parfait ? Ce n'est pas parfait, mais en fin de compte, je suis un être humain et c'est à moi de décider. J'ai donc expliqué dans une note de bas de page qu'il s'agissait de l'allégation d'une femme et j'ai ajouté [qu'elle était] 'presque certainement fausse' pour exprimer mes réserves. »

« Je ne garantis pas que chaque témoignage soit totalement fiable. En fait, personne ne sait exactement ce qui se passe à Gaza – ni les médias internationaux, ni les Israéliens, ni même les forces de défense israéliennes. »

« Dans "Bearing Witness", je soutiens que le fait de faire taire les voix de Gaza – de restreindre les informations qui en sortent – fait partie de la méthode de travail qui rend la guerre possible. Je soutiens la synthèse que j'utilise et j'aimerais avoir tort. Mais du côté israélien, il n'y a rien. Je parle de preuves – apportezmoi des preuves ! »

« L'un des cas décrits dans le document, même si de nombreux Israéliens auront du mal à le croire, concerne l'utilisation par les FDI d'un drone qui émettait le son des pleurs d'un nourrisson afin de déterminer où se trouvaient les civils et peut-être de les faire sortir de leur abri. Dans la vidéo référencée par le lien donné par Mordechai, on entend des pleurs et on voit les lumières d'un drone. »

« Nous savons qu'il y a des drones équipés de haut-parleurs, peut-être qu'un soldat qui s'ennuie décide de le faire pour plaisanter et que cela est perçu par les Palestiniens comme une horreur », explique-t-il. « Mais est-ce si exagéré qu'un soldat, au lieu d'être filmé avec des culottes et des soutiens-gorge ou de dédier l'explosion d'une rue à sa femme, fasse quelque chose comme ça ? C'est peut-être une invention, mais c'est compatible avec ce que je vois ». Cette semaine, Al Jazeera a diffusé un reportage d'investigation sur les « drones pleureurs » et a affirmé que leur utilisation avait été confirmée par un certain nombre de témoins oculaires qui ont tous raconté la même histoire.

« Nous pouvons toujours contester ce genre de témoignages anecdotiques, mais il est plus difficile de le faire face à des montagnes de témoignages plus étayés », note Mordechai. « Par exemple, des dizaines de médecins américains qui ont travaillé bénévolement à Gaza ont rapporté qu'ils voyaient presque tous les jours des enfants qui avaient reçu une balle dans la tête. Essayons-nous même d'expliquer ou de faire face à cela ? »

Plus d'enfants ont été tués à Gaza que dans toutes les guerres du monde au cours des trois années précédant le 7 octobre. Au cours du premier mois de la guerre, le nombre d'enfants tués était dix fois supérieur au nombre d'enfants tués au cours de la guerre d'Ukraine en un an.

L'un des sommets de la brutalité militaire israélienne à Gaza s'est manifesté lors du deuxième grand raid sur l'hôpital Shifa à la mi-mars, ajoute l'historien ; il y consacre d'ailleurs un chapitre distinct. Les FDI ont affirmé que l'hôpital était un centre d'activité du Hamas à l'époque et qu'il y avait eu des échanges de tirs pendant le raid, à la suite duquel 90 membres du Hamas avaient été arrêtés, certains d'entre eux occupant des postes de haut rang.

Cependant, l'occupation de Shifa par les FDI s'est poursuivie pendant environ deux semaines. Au cours de cette période, selon des sources palestiniennes, l'hôpital est devenu une zone de meurtres et de tortures. Apparemment, 240 patients et membres du personnel médical ont été enfermés dans l'un des bâtiments pendant une semaine, sans accès à la nourriture. Les médecins présents sur place ont rapporté qu'au moins 22 patients étaient décédés. Un certain nombre de témoins oculaires, y compris des membres du personnel, ont décrit des exécutions. Une vidéo tournée par un soldat montre des détenus ligotés et les yeux bandés, assis dans un couloir, face à un mur. Selon les sources, après le retrait des FDI de l'hôpital, des dizaines de corps ont été découverts dans la cour. Un certain nombre de clips documentent la collecte des corps, certains mutilés, d'autres enterrés sous des décombres ou gisant dans de grandes mares de sang coagulé.

Une corde est attachée autour du bras de l'un des hommes morts, ce qui pourrait indiquer qu'il a été ligoté avant d'être tué.

D'autres sommets de brutalité ont été atteints au cours des deux derniers mois dans le cadre de l'opération militaire en cours dans la partie nord de la bande de Gaza. L'opération a débuté le 5 octobre. Les FDI ont coupé Jabalya, Beit Lahia et Beit Hanoun de la ville de Gaza, et les habitants ont reçu l'ordre de partir. Beaucoup l'ont fait, mais plusieurs milliers sont restés dans la zone assiégée.

À ce stade, l'armée a lancé ce que l'ancien chef d'état-major des FDI et ministre de la défense, Moshe Ya'alon, a qualifié cette semaine de « nettoyage ethnique » de la région : les groupes d'aide ont été interdits d'accès, le dernier dépôt de farine a été incendié et les deux dernières boulangeries fermées, et même les activités des équipes de défense civile qui évacuaient les blessés ont été interdites. L'approvisionnement en eau a été interrompu, les ambulances ont été mises hors service et les hôpitaux ont été attaqués.

Mais l'effort principal de l'armée s'est concentré sur les raids aériens. Presque chaque jour, les Palestiniens font état de dizaines de morts lors du bombardement d'immeubles d'habitation et d'écoles, devenus des camps de déplacés. Le rapport de Mordechai cite des dizaines de témoignages bien documentés sur les campagnes de bombardement : familles ramassant les corps de leurs proches parmi les ruines, funérailles dans d'immenses fosses communes, blessés couverts de poussière, adultes et enfants en état de choc, personnes pleurant avec des morceaux de corps éparpillés autour d'elles, et ainsi de suite.



Les conséquences de l'opération de deux semaines menée par les FDI à l'hôpital Shifa, en avril. Crédit : Dawoud Abu Alkas/Reuters

Dans un clip vidéo datant du 20 octobre, on voit deux enfants extraits des décombres. Le premier a l'air abasourdi, les yeux exorbités et totalement couvert de sang et de poussière. À côté de lui, on retire un corps sans vie, apparemment celui d'une fille.

Au cours des deux dernières semaines, Haaretz a, pour sa part, envoyé des questions à l'unité du porte-parole de l'armée israélienne concernant une trentaine d'incidents, la plupart à Gaza, au cours desquels de nombreux civils ont été tués. L'unité a répondu qu'elle avait classé la plupart d'entre eux comme des événements inhabituels et qu'ils avaient été renvoyés à l'état-major général pour une enquête plus approfondie. Mordechai rejette d'emblée l'affirmation couramment entendue par les Israéliens selon laquelle ce qui se passe à Gaza n'est pas si terrible si on le compare à d'autres guerres. « Bearing Witness » montre, par exemple, que plus d'enfants ont été tués à Gaza que tous les enfants tués dans toutes les guerres du monde au cours des trois années qui ont précédé la guerre du 7 octobre. Dès le premier mois de la guerre, le nombre d'enfants morts était 10 fois supérieur au nombre d'enfants tués dans la guerre d'Ukraine en un an. Plus de journalistes ont été tués à Gaza que pendant toute la Seconde Guerre mondiale. Selon une enquête publiée par Yuval Avraham sur le site web Sicha Mekomit (Local Call), concernant les systèmes d'intelligence artificielle utilisés dans les campagnes de bombardement des FDI à Gaza, l'autorisation a été donnée de tuer jusqu'à 300 civils afin d'assassiner des personnalités de haut rang du Hamas. En comparaison, des documents révèlent que pour les forces armées américaines, ce chiffre s'élevait à un dixième de ce nombre

- 30 civils - dans le cas d'un meurtrier d'une plus grande envergure que Yahya Sinwar : Oussama Ben Laden

Il n'est pas nécessaire qu'il y ait des camps de la mort pour que l'on puisse parler de génocide. Tout se résume à la commission d'actes et à l'intention, et l'existence des deux doit être établie. Lee Mordechai

Un rapport d'enquête du Wall Street Journal affirme qu'Israël a déversé plus de bombes sur Gaza au cours des trois premiers mois de la guerre que les États-Unis n'en ont largué sur l'Irak en six ans. Quarante-huit prisonniers sont morts dans les centres de détention israéliens au cours de l'année écoulée, contre neuf à Guantanamo au cours de ses 20 années d'existence. Les chiffres sont également éloquents lorsqu'il s'agit des données concernant les décès dans les guerres menées par d'autres pays : En Irak, les forces de la coalition ont tué 11 516 civils en cinq ans, et 46 319 civils ont été tués au cours des 20 années de guerre en Afghanistan. Selon les estimations les plus indulgentes, quelque 30 000 civils ont été tués dans la bande de Gaza depuis le 7 octobre 2023.

Le rapport de Mordechai reflète non seulement les horreurs qui se produisent à Gaza, mais aussi l'indifférence d'Israël à leur égard. « Au début, on a tenté de justifier l'invasion de l'hôpital Shifa ; aujourd'hui, il n'y a même pas cette prétention – vous attaquez des hôpitaux et il n'y a pas de discussion publique. Nous ne faisons face d'aucune manière aux implications de ces opérations. Vous ouvrez les médias sociaux et vous êtes submergés par la déshumanisation. Qu'est-ce que cela nous fait ? J'ai grandi dans une société dont l'éthique était totalement différente. Il y a toujours eu des pommes pourries, mais regardez l'affaire du bus n° 300 [un événement survenu en 1984, au cours duquel des agents du Shin Bet sur le terrain ont exécuté deux Arabes qui avaient détourné un bus] et voyez où nous en sommes aujourd'hui. Il est important pour moi de tendre un miroir, il est important pour moi que ces choses soient connues. C'est ma forme de résistance. »

Un sombre secret

Dans les versions les plus récentes de « Bearing Witness », Mordechai a ajouté une annexe qui explique pourquoi, selon lui, les actions d'Israël à Gaza constituent un génocide, un sujet qu'il a développé au cours de notre conversation. « Nous devons déconnecter l'idée que nous nous faisons du génocide en tant qu'Israéliens – les chambres à gaz, les camps de la mort et la Seconde Guerre mondiale – du modèle qui apparaît dans la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide [de 1948] », explique-t-il. « Il n'est pas nécessaire qu'il y ait des camps de la mort pour que cela soit considéré comme un génocide. Tout se résume à la commission d'actes et à l'intention, et l'existence de ces deux éléments doit être établie. En ce qui concerne la commission d'actes, il s'agit de meurtres, mais pas seulement - [il y a] aussi des blessures, des enlèvements d'enfants et même de simples tentatives d'empêcher les naissances au sein d'un groupe particulier de personnes. Tous ces actes ont en commun la destruction délibérée d'un groupe. » « Les gens à qui je parle ne discutent généralement pas des actions entreprises, ils discutent de l'intention. Ils diront qu'il n'existe aucun document montrant que Netanyahou ou [le chef d'état-major des FDI] Herzl Halevi ont ordonné un génocide. Mais il y a des déclarations et des témoignages. Il y en a beaucoup, beaucoup. L'Afrique du Sud a soumis un document de 120 pages qui contient un grand nombre de témoignages prouvant l'intention. Le journaliste Yunes Tirawi a recueilli des déclarations sur le génocide et le nettoyage ethnique sur les médias sociaux de plus de 100 personnes ayant des liens avec Tsahal - apparemment de nombreux officiers de réserve. » « Que faisons-nous avec tout cela ? De mon point de vue, les faits parlent. Je vois une ligne directe entre ces déclarations, l'absence de tentative de lutte contre ces déclarations, et la réalité sur le terrain qui correspond à ces déclarations. »

La version anglaise de « Bearing Witness » fait référence à des articles rédigés par six autorités israéliennes de premier plan, qui ont déjà déclaré qu'à leur avis, Israël commet un génocide : Omer Bartov, spécialiste de l'Holocauste et du génocide ; Daniel Blatman, chercheur sur l'Holocauste (qui a écrit que ce que fait Israël à Gaza se situe entre le nettoyage ethnique et le génocide) ; l'historien Amos Goldberg ; Raz Segal, spécialiste de l'Holocauste ; Itamar Mann, expert en droit international ; et l'historien Adam Raz.

« La définition est moins importante », dit Mordechai. « Ce qui est important, ce sont les actes. Admettons que la Cour internationale de justice de La Haye déclare dans quelques années qu'il ne s'agit pas d'un génocide mais d'un quasi génocide. Cela atteste-t-il d'une victoire morale d'Israël ? Ai-je envie de vivre dans un endroit qui perpétue un 'quasi-génocide' ? Le débat sur le terme attire l'attention, mais les choses se produisent d'une manière ou d'une autre, qu'elles atteignent la barre ou non. En fin de compte, nous devons nous demander comment arrêter cela et comment nous répondrons à nos enfants lorsqu'ils nous demanderont ce que nous avons fait pendant la guerre. Nous devons agir. »

Mais la définition est importante. Vous dites aux Israéliens : « Regardez, vous vivez à Berlin en 1941 ». Quel est l'impératif moral pour les personnes qui vivaient à Berlin à l'époque ? Qu'est-ce qu'un citoyen est censé faire lorsque son État commet un génocide ?

« Une position morale a toujours un prix. S'il n'y a pas de prix, il s'agit simplement d'une position normative acceptée. La valeur d'une chose pour une personne est exprimée par le prix qu'elle est prête à payer pour l'obtenir. D'un autre côté, je suis conscient que les gens ont aussi d'autres considérations et d'autres besoins – ramener de la nourriture à la maison, préserver les liens avec leur famille – chacun doit prendre ses propres décisions. De mon point de vue, ce que je fais, c'est parler et continuer à parler, que les gens m'écoutent ou non. Cela me prend beaucoup de temps et de force mentale, mais je suis arrivé à la conclusion que c'est la chose la plus utile que je puisse faire. »

Après notre séparation, Mordechai m'a envoyé un dernier lien. Celui-ci n'était pas lié à un témoignage sur les atrocités commises à Gaza, mais à une nouvelle de la regrettée romancière américaine Ursula K. Le Guin, « The Ones Who Walk Away from Omelas » (Ceux qui s'éloignent d'Omelas). L'histoire parle de la ville d'Omelas, où les gens sont beaux et heureux, et où leur vie est intéressante et joyeuse. Mais à l'âge adulte, les citoyens d'Omelas apprennent peu à peu le sombre secret de leur ville : leur bonheur dépend de la souffrance d'un enfant qui est contraint de rester dans une pièce insalubre sous terre, et ils n'ont pas le droit de le consoler ou de l'aider. « C'est l'existence de l'enfant, et leur connaissance de son existence, qui rend possible la noblesse de leur architecture, le caractère poignant de leur musique, la profondeur de leur science. C'est à cause de l'enfant qu'ils sont si doux avec les enfants », écrit Le Guin.

La majorité des habitants d'Omelas continuent à vivre avec cette connaissance, mais de temps en temps, l'un d'entre eux rend visite à l'enfant et ne revient pas, mais continue à marcher et abandonne la ville. L'histoire se termine ainsi : « Ils avancent dans les ténèbres et ne reviennent pas. L'endroit vers lequel ils se dirigent est un lieu encore moins imaginable pour la plupart d'entre nous que la cité du bonheur. Je ne peux absolument pas le décrire. Il est possible qu'il n'existe pas. Mais ils semblent savoir où ils vont. »

Le bureau du porte-parole de l'IDF a répondu que l'IDF « n'opère que contre des cibles militaires et prend toute une série de précautions pour éviter de blesser des non-combattants, notamment en émettant des avertissements à l'intention des citoyens. En ce qui concerne les arrestations, tout soupçon de violation des ordres ou du droit international fait l'objet d'une enquête et est traité. En général, si l'on soupçonne un soldat de s'être mal comporté et d'avoir commis un acte criminel, une enquête est ouverte par la division des enquêtes criminelles de la police militaire. »

Nir HASSON 7 décembre

Traduction « plus le courage de relire encore une fois » par Viktor Dedaj avec probablement toutes les fautes et coquilles habituelles

 $URL\ de\ cet\ article\ 40052: https://www.legrandsoir.info/une-base-de-donnees-massive-de-preuves-compilee-par-un-historien-documente-les-crimes-de-guerre-commis-par-israel-a-gaza.html$



L'UPJB se joint à la dénonciation du génocide commis par Israël à Gaza

L'UPJB se joint à la dénonciation du génocide commis par Israël à Gaza

Jusqu'à aujourd'hui, l'UPJB n'a pas utilisé le terme de « génocide » pour qualifier les massacres commis par Israël à Gaza. Pourtant, depuis un an, ce terme s'est largement répandu dans le mouvement de solidarité avec la cause palestinienne et, pour beaucoup de nos membres, il s'imposait comme une évidence.

Mais, pour d'autres membres, ça n'allait pas de soi. Pour qui est issu d'une famille juive décimée par un autre génocide commis il y a 80 ans, l'utilisation ou non de ce terme a une résonance particulière. Saisie par l'Afrique du Sud, la Cour internationale de Justice a produit une ordonnance le 26 janvier 2024 qui doit faire autorité. Elle établit que les opérations israéliennes sur Gaza sont constitutives d'un « risque plausible de génocide ». C'était il y a presque un an. Mais pour qu'une institution productrice de droit international puisse décréter qu'il s'agit d'un génocide accompli, cela prend plusieurs années. Qu'en disent les grandes associations de droits humains qui sont souvent notre boussole pour ce qui concerne le droit humanitaire international ? Le 12 décembre 2023, la Fédération internationale pour les droits humains publiait cet appel à la communauté internationale « d'arrêter le génocide en cours ». C'était il y a un an.

Ce 5 décembre 2024, c'est Amnesty international qui produit un rapport de 300 pages qui affirme : « Israël commet un génocide contre la population palestinienne à Gaza ». Ce document ne se contente pas de détailler les actes matériels commis – meurtres de civils, destructions, privation délibérée d'éléments essentiels à la survie – il établit aussi une intention génocidaire, sur la base d'une analyse fouillée d'un ensemble de déclarations et de faits vérifiés. Un rapport spécial des Nations unies va dans le même sens.

Depuis la publication du premier de ces documents il y a un an, le monde aura assisté au massacre de

dizaines de milliers de personnes, non combattantes dans leur immense majorité, ainsi qu'à la destruction systématique de tout ce qui permet à un peuple de vivre – les hôpitaux, les écoles, l'accès à l'eau potable, allant jusqu'à provoquer intentionnellement la famine en entravant la distribution de l'aide alimentaire.

En juillet 2024, the Lancet estimait à 186 000 le nombre de morts dus à l'offensive israélienne. Il faut en convenir : l'accusation de génocide est fondée. Aujourd'hui, l'UPJB joint sa voix à celle d'autres associations pour dénoncer cette entreprise effroyable.

Malheureusement, la reconnaissance de plus en plus large qu'Israël commet bien un génocide à Gaza ne suffit pas à l'arrêter ou le freiner.

Car le scandale, c'est que, même si on s'en tient aux qualifications de « crimes de guerre » et de « crimes contre l'humanité », la communauté internationale, et singulièrement l'Union européenne, n'a toujours pas levé le petit doigt pour les faire cesser.

Il est temps que l'Union européenne mette en œuvre des sanctions et des moyens de pression effectifs, notamment en interdisant les ventes d'armes et en mettant fin aux partenariats économiques avec Israël.



Quelle confiance accorder à Messieurs Trump et Netanyahou, s'agissant de l'accord de cessez-le-feu à Gaza, car ce sont deux repris de justice!



Soyons clairs! Toute heure sans massacres, tueries, bombardements à Gaza est une heure de gagnée qu'il faut tenter de prolonger par tous les moyens. Toute aide humanitaire qui arrive à destination est un pansement indispensable pour apaiser un tant soit peu les souffrances indicibles endurées depuis plus d'un an par les Gazaouis.

Mais, ces heures qui permettent de sauver des vies ne peuvent servir de paravent et nous empêcher de tenir Israël et son gouvernement responsables d'un génocide. Car il s'agit d'une trêve dans la perpétration
d'un génocide. Cela oblige nos États à respecter les arrêts des plus hautes cours internationales de justice,
le droit international, les conventions de Genève et les obligations qui en découlent à l'égard du peuple palestinien. La complicité de génocide oblige les États qui l'ont soutenu directement ou indirectement à réparer. Ils sont redevables face aux survivants, pour les civils tués ou blessés, pour les privations de soins, de
nourriture, d'eau, pour les destructions des hôpitaux, des écoles, des infrastructures, de l'ensemble des services publics, des habitations, des terres agricoles, des fermes, des industries, des centres et des richesses
culturels, pour les séquestrations et les déplacements forcés de population, les arrestations arbitraires, les
tortures et les emprisonnements.

Tous faits bien répertoriés et dénoncés par des journalistes et des témoins.

Ce sont des vies détruites et des milliards de dégâts. Qui va réparer, qui va payer ? Ce doit être Israël et ceux qui l'ont armé, financé et qui ont refusé d'intervenir pour mettre fin au génocide et à la guerre.

Restons mobilisé pour que cesse le génocide et qu'il soit mis fin à la guerre d'occupation en Palestine, pour que justice soit rendue aux Palestiniens, pour la fin de la colonisation et de l'Apartheid, pour la libération de tous les prisonniers, pour assurer le droit à l'autodétermination des Palestiniens.

Exigeons la condamnation d'Israël par l'ONU pour crime de génocide et dénonçons la complicité des pays membres de l'Union Européenne complices de ce génocide par le biais des accords d'association avec Israël. Appelons les Israéliens à destituer Netanyahou et son gouvernement et à les déférer à la Cour Pénale Internationale.

Pierre GALAND 18-01-25

Auteur.e

Pierre Galand

Se définit comme humaniste, tiers-mondiste, pacifiste, altermondialiste, militant des droits de l'Homme et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Membre de nombreuses associations.

Ancien sénateur (Belgique)

De 1967 à 1996 : secrétaire général d'OXFAM Belgique Depuis 1986 : président de l'Association belgo-palestinienne

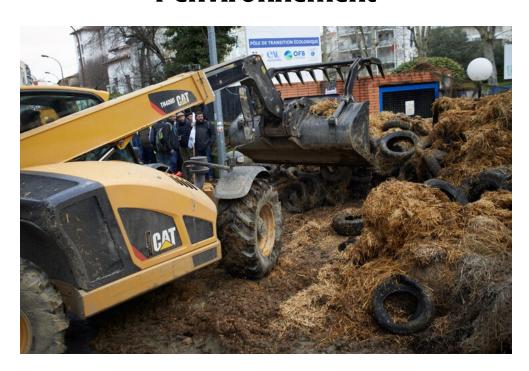
De 1994 à 2002 : président du Centre national de coopération au développement (CNCD)

Depuis 1998 : président de l'Organisation mondiale contre la Torture – Europe Depuis 1999 : président de l'association belge des Amis du Monde diplomatique

Depuis 2007 : président du Centre d'Action Laïque

http://www.pierregaland.be/mabio/mabio.htm

OFB: les raisons de la grève de la police de l'environnement



Une grève historique débute à l'Office français de la biodiversité (OFB). La conséquence d'une longue série d'intimidations de la part d'agriculteurs, et de pressions de l'État.

Un mouvement « historique ». Le 31 janvier, les 3 000 agents de l'Office français de la biodiversité (OFB), dont I 700 inspecteurs de l'environnement chargés de faire respecter la réglementation environnementale, ont été appelés à faire grève par leur intersyndicale. Plusieurs rassemblements sont prévus, au cours desquels les agents devraient déposer leur étui d'arme devant des préfectures.

Il s'agit bien d'une grève contre l'exécutif, a précisé à France 3 le délégué Unsa-Écologie de l'OFB Benoît Solonel, qui estime que son établissement a été « jeté en pâture par le gouvernement ». Le 14 janvier, lors de son discours de politique générale, le Premier ministre François Bayrou avait estimé que « quand les inspecteurs de la biodiversité viennent inspecter le fossé ou le point d'eau avec une arme à la ceinture, dans une ferme déjà mise à cran par la crise, c'est une humiliation. C'est donc une faute ».

La première réaction de l'intersyndicale avait alors été, le 17 janvier, d'appeler les agents à « rester au bureau ». Cette mise en retrait, toujours en vigueur, consiste en l'arrêt de tous les contrôles de police et de toutes les missions en relation avec le monde agricole. « On ne se rend plus dans les exploitations agricoles, y compris pour des consultations et des avis, car au vu de l'hostilité à notre égard, on ne s'y sent plus en sécurité », a expliqué Guillaume Rulin, représentant de l'EFA-CGC.

L'initiative est particulièrement suivie : le 22 janvier, 67 % des agents avaient mis leur activité en pause et 28 services étaient totalement à l'arrêt, « ce qui est rarissime dans l'établissement public », soulignait le média Contexte.

Vague d'attaques

Les propos de François Bayrou sont le dernier camouflet d'une longue série infligée par les gouvernements successifs. La ministre de l'Agriculture Annie Genevard, proche du syndicat agricole majoritaire FNSEA, a annoncé fin décembre une circulaire imposant aux agents de l'OFB un *« port discret »* de leur arme, et fin octobre la mise en place d'un *« contrôle [administratif] unique »* annuel dans les exploitations. *« Est-ce qu'il faut vraiment venir armé quand on vient contrôler une haie ? »* interrogeait Gabriel Attal en janvier 2024, lors d'un déplacement dans une exploitation de Haute-Garonne.

En parallèle, les tensions sont montées d'un cran avec une partie du monde agricole, dans un contexte rendu électrique par les élections des chambres d'agriculture. « On a le sentiment que ce que veulent les agriculteurs, c'est ne plus nous voir dans leurs exploitations. C'est du même ordre que si les dealers demandaient aux policiers de ne plus venir dans les cités pour empêcher le deal », a réagi le 15 janvier sur France Inter Benoît Pradal, inspecteur de l'environnement en Savoie et représentant Snape-FO, au lendemain du discours de politique générale de François Bayrou.

Des propos qui ont indigné certains syndicats agricoles et relancé une vague d'attaques contre l'OFB. Le 28 janvier, au Pin-du-Haras (Orne), une vingtaine d'agriculteurs de la Coordination rurale (CR) ont obstrué l'accès au service départemental de l'office avec des déchets verts, du fumier et du foin en décomposition et déposé un énorme joint portant l'inscription « offert par les dealers de la CR 61 ».

Le 23 janvier, des membres de la FDSEA et des Jeunes agriculteurs (JA) de l'Orne s'étaient déjà rassemblés devant la préfecture de l'Orne, où ils avaient monté un « point de deal » avec des tables de camping et des pochons remplis de farine. Le même jour, de l'amidon avait été déversé sur le bâtiment et dans la cheminée de l'OFB de Noidans-lès-Vesoul (Haute-Saône), privant les agents de chauffage. Le 22 janvier, le portail de l'antenne audoise de l'office, entre Carcassonne et Trèbes, était incendié. Tulle, Toulouse, Auch (Gers)... L'établissement a été la cible de 90 actions depuis fin 2023, dont 20 depuis une dizaine de jours, selon l'AFP. Un agriculteur contrôlé tous les 130 ans

Les syndicats de l'OFB dénoncent avec force ce qu'ils perçoivent comme une stigmatisation injuste. L'OFB a deux missions, abusivement appelées « de contrôle », qui concernent tous les usagers de la nature. La première est une mission de contrôle administratif confiée par le préfet : par exemple, vérifier que tous les habitants et usagers d'un territoire respectent bien un arrêté sécheresse restreignant les usages de l'eau.

La seconde est une mission de police judiciaire, réalisée sous l'autorité du procureur de la République, qui consister à relever des infractions au Code de l'environnement : épandage de pesticides à moins de 5 mètres d'un cours d'eau, drainage d'une zone humide, etc.

Les bilans annuels démontrent qu'on est loin du harcèlement. « En 2023, sur les 21 635 contrôles administratifs réalisés par l'OFB, seulement 2 759 concernaient des agriculteurs, soit moins de 13 % des cas. À ce rythme, avec une moyenne de 17 agents par département, la direction de l'OFB estime qu'un agriculteur français risque d'être contrôlé une fois tous les 130 ans », indique l'EFA-CGC. Côté contrôles judiciaires, le syndicat a recensé 1 273 procédures concernant le monde agricole en 2023, soit 13 procès-verbaux par an et par département en moyenne.

0,045 % de « comportements parfois inadéquats »

Dans l'immense majorité des cas, les contrôles se passent bien. L'OFB n'a répertorié, « pour l'ensemble des usagers contrôlés [agriculteurs, mais aussi chasseurs, conducteurs de véhicules motorisés, etc.], que 180 situations relationnelles conflictuelles, pour un total d'environ 400 000 contrôles », indique un nouveau rapport d'inspection interministérielle sur les relations entre agriculteurs que s'est procuré Contexte. Soit un taux infime de 0,045 % de « comportements parfois inadéquats » de la part d'agents de l'office.

Malgré tout, obscurci par ces tensions avec le monde agricole productiviste et un contexte de *backlash* (retour de bâton) anti-écolo, l'avenir de l'OFB reste incertain. La proposition de loi Duplomb-Menonville, adoptée au Sénat le 27 janvier, renforce la tutelle du préfet de département sur les agents de l'OFB, au risque d'affaiblir leur action — les préfets avaient en effet, début 2024, demandé aux inspecteurs de *« lever le pied »* sur les contrôles suite aux manifestations agricoles.

Le projet de loi de finances pour 2025 constitue une autre menace existentielle pour l'office. Plusieurs députés de droite, parmi lesquels Éric Ciotti et Laurent Wauquiez, appellent tout simplement à la suppression de l'OFB, au prétexte d'économies budgétaires. Le ministère de la Transition écologique a lancé une mission flash d'un mois sur ses opérateurs liés à l'environnement, dans l'objectif de « repérer les doublons », « gagner en productivité » et « proposer des pistes de réformes ».



«Un pas de plus et je t'embroche!»: des agents de l'OFB racontent les violences des agriculteurs

Émilie MASSEMIN 31 janvier 2025 (Reporterre)

Licencié pour avoir refusé l'avion, ce chercheur gagne en justice



Le chercheur a pris le bateau, le bus, la voiture et le train pour parcourir les 28 000 kilomètres de son trajet retour. - © Gianluca Grimalda

Défendre le climat peut-il coûter une carrière ? Licencié pour avoir refusé de rentrer de Papouasie en avion, le chercheur Gianluca Grimalda vient d'obtenir réparation. Mais il n'a pas été réembauché...

Peut-on perdre son emploi pour avoir refusé de prendre l'avion ? C'est la question soulevée par le licenciement de Gianluca Grimalda. Ce chercheur en psychologie sociale de 53 ans a refusé de rentrer d'une mission en Papouasie-Nouvelle-Guinée par avion, au nom de ses convictions écologiques. Il a préféré un périple de 72 jours en transports terrestres et maritimes. Ce choix radical lui a coûté son poste à l'Institut pour l'économie mondiale (IfW) de Kiel (Allemagne).

Son combat judiciaire s'est conclu par un accord : la cour régionale du travail de Kiel a validé, le 10 janvier 2025, le principe d'un compromis avec compensation entre Grimalda et son ex-employeur, alors que ce dernier s'y opposait. Une victoire en demi-teinte – il voulait être réintégré – mais qui ouvre un débat plus large sur l'articulation entre la nécessaire réduction des émissions de gaz à effet de serre et les contraintes professionnelles.

Grimalda s'était rendu en Papouasie-Nouvelle-Guinée en 2023 pour une étude sur les effets sociaux du changement climatique. Il a passé sept mois sur l'île de Bougainville, au contact de populations menacées par la montée des eaux et l'érosion côtière. Son enquête l'a amené à parcourir une trentaine de villages.

Son travail a été intense, parfois périlleux : au cours de sa mission, il a été brièvement kidnappé par un groupe armé. Une éruption volcanique et diverses complications administratives sont venues ralentir ses recherches. Il a dû prolonger son séjour pour achever son étude, ce qui a reporté d'autant son retour en Allemagne, prévu sans prendre l'avion.

L'IfW, qui avait initialement soutenu sa démarche, lui a alors intimé l'ordre de rentrer au plus vite, via le prochain vol. Mais Gianluca Grimalda, membre du collectif Scientifiques en rébellion, s'est montré catégorique : il s'était engagé, auprès des personnes rencontrées lors de ses recherches, à ne pas prendre l'avion. Il ne volerait donc pas. L'institut a changé de ton et lui a notifié son licenciement pour faute grave, sans indemnité, estimant que le chercheur avait contrevenu à ses obligations professionnelles.



Gianluca Grimalda lors d'une présentation de son travail à l'école primaire de Kovanis, un village de l'Île Bougainville en Papouasie-Nouvelle-Guinée. © Gianluca Grimalda

Le chercheur sans emploi a alors entamé un périple de 72 jours, franchissant 28 000 kilomètres en bateau, bus, train et voiture. Selon ses estimations et nos propres calculs, le voyage lent lui a permis de diviser par dix les émissions de gaz à effet de serre comparé à un trajet en avion. Il aurait ainsi économisé près de 5 tonnes de CO₂, à peu près ce qu'une personne moyenne dans le monde émet en un an.

Pendant ce temps, l'affaire a fait grand bruit. C'est le premier cas connu d'un employé licencié pour avoir refusé de prendre l'avion pour lutter contre le changement climatique. Wolfgang Cramer, chercheur au CNRS, y voit un précédent : « Il devient urgent de repenser les pratiques de recherche afin qu'elles ne contredisent plus l'urgence écologique. » « Certains m'ont dit que c'était une folie de sacrifier son travail pour un vol. Mais la folie, n'est-ce pas de continuer comme si de rien n'était ? » déclarait Gianluca Grimalda à l'époque.



Gianluca Grimalda a eu besoin de 72 jours pour compléter son trajet retour sans avion. © Gianluca Grimalda

À son retour, Gianluca Grimalda a contesté son licenciement devant la justice allemande. En première instance, le tribunal lui a donné tort : il aurait dû mieux informer son employeur des obstacles rencontrés et de son retard. Mais l'appel a permis d'aboutir à une révision de la situation.

Le tribunal a reconnu une incompatibilité idéologique entre lui et son employeur, ouvrant la voie à un accord transactionnel, soit une indemnité. Les deux parties se sont mises d'accord sur une indemnité de départ, dont le montant exact ne peut pas être divulgué en raison d'un accord de confidentialité. Le chercheur a annoncé son intention de faire don de 75 000 euros, une partie de cette indemnité de départ, à des organisations écologistes.

Un soulagement, mais pas une victoire complète pour Grimalda : « Je ressens une joie mêlée de tristesse, nous dit-il. Tristesse d'avoir perdu un poste que j'aimais, mais satisfaction d'avoir fait avancer le débat sur le droit des travailleurs à rester fidèles à leurs principes environnementaux. »

Une « étape clé » pour la prise en compte des convictions écologistes

Son avocat, Me Jörn Arne Broschat, souligne la portée de cette décision : « Ce cas constitue une étape clé dans le débat émergent sur le droit des employés à défendre leurs convictions écologistes dans le cadre de leurs obligations professionnelles ». Il invite les législateurs et les partenaires sociaux à prendre davantage en compte ces convictions en les inscrivant dans le droit du travail.

Depuis cette affaire, Gianluca Grimalda peine à retrouver un poste académique. En 2025, il repartira pourtant en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en tant que chercheur indépendant. Son voyage sera financé par une collecte participative. Fidèle à ses principes, il le fera sans avion. « Changer les mentalités prend du temps, mais c'est une nécessité », affirme-t-il. L'IfW, sollicité par Reporterre pour réagir à la décision, n'a pas donné suite.



L'aventure de Gianluca Grimalda, ce chercheur viré pour avoir refusé de prendre l'avion

Alexandre-Reza KOKABI 21 janvier 2025 (Reporterre)

Un procès contre l'État belge et la police s'ouvre ce jeudi

« Ce qu'il s'est passé ce jour-là est un cas d'école de toutes les mauvaises pratiques policières »

Les plaidoiries du procès civil sur des violences policières présumées lors d'une manifestation en janvier 2021 débutent ce jeudi. Sur le banc des accusés : l'État belge, la police de Bruxelles-Capitale/Ixelles et le bourgmestre de la Ville de Bruxelles, Philippe Close. À l'origine de la plainte : onze jeunes présents ce jourlà, ainsi que la Ligue des droits humains qui s'est jointe à l'action intentée au civil devant le Tribunal de première instance de Bruxelles.

Le 24 janvier 2021, près de 150 personnes – en majorité des jeunes – se sont rassemblées Place de l'Albertine à deux pas de la Gare centrale de Bruxelles pour manifester contre « la justice de classe » et les abus policiers. En pleine crise Covid, les possibilités de manifester étaient alors fortement réduites, mais le bourgmestre de la Ville de Bruxelles a fini par tolérer cette manifestation, sous conditions.

Néanmoins, le rassemblement a rapidement dégénéré. Au total, plus de 200 personnes ont été interpellées et emmenées à la caserne de police à Etterbeek. Certains témoignages évoquent des arrestations arbitraires, des coups infligés gratuitement, des crachats, une impossibilité d'aller aux toilettes ou encore des insultes sexistes et racistes. La Ligue des droits humains dénonce aussi « un tri » des personnes arrêtées sur base de critères ethniques. Même la CGSP Police, un syndicat policier, pointe à l'époque la gestion de l'événement par la police.

« Nous avons décidé de nous joindre à cette action car le traitement policier de cette manifestation constitue pour nous un cas d'école de toutes les mauvaises pratiques policières », explique Pierre-Arnaud Perrouty, directeur de la Ligue des droits de l'homme. « Elle concentre tout ce que l'on dénonce depuis des années. À la fois dans le dispositif de départ – puisqu'il y avait plus de 400 policiers pour 150 manifestants, dans la manière avec laquelle les personnes ont été arrêtées et ensuite dans le traitement des personnes arrêtées. D'un bout à l'autre, il y a vraiment eu un problème de dysfonctionnement policier grave. »

Dysfonctionnements

Le 24 janvier 2023, deux ans après cette manifestation, onze jeunes décident de saisir la justice, avant d'être rejoints par la Ligue des droits humains (LDH).

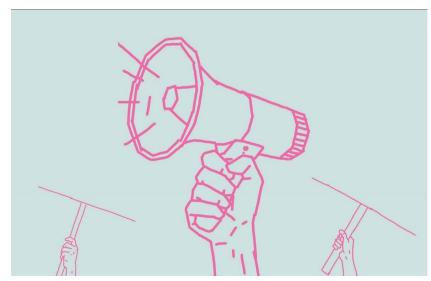
Dans les plaidoiries qui s'ouvrent aujourd'hui, les plaignants veulent mettre en lumière les dysfonctionnements qui ont eu lieu ce jour-là mais qui, selon eux, ne se limitent pas à cette manifestation. Dans leur viseur : l'absence de mécanisme de contrôle dans les lieux de détention comme la caserne d'Etterbeek ou encore la pratique dite de la « nasse ». Un dispositif policier qui consiste à encercler un groupe et l'empêcher de sortir, une action qui pourrait être assimilée à une privation de liberté, selon certains défenseurs des droits humains.

Initialement fixées en janvier 2024 avant d'être reportées suite à une demande de la défense, les plaidoiries se tiendront ces jeudi et vendredi. Un délai que déplore Alexandre Pycke, le père d'un des jeunes plaignants qui a de son côté porté plainte au pénal. « Ce qui est frappant est que l'affaire était on ne peut plus limpide dans la mesure où les violences ont été dénoncées – y compris par une dizaine de policiers – et que, en quatre ans, la justice n'a pas trouvé le temps de trancher. »

Un volet pénal de cette affaire est également attendu, mais la date n'a pas encore été fixée.

Sabine RINGELHEIM, Yannick VANGANSBEEK et Stéphanie MIRA (LdH) 09 janvier 2025

Mobilisation sociale : la grève est-elle entrain de disparaître ?



Dans l'imaginaire collectif, la grève demeure un horizon possible pour les salariés qui souhaitent défendre leurs revendications. Pourtant, depuis plusieurs décennies, les grèves sont tendanciellement moins nombreuses et moins mobilisatrices. Ce mode de lutte apparaît difficile pour un nouveau prolétariat coupé de l'héritage syndical traditionnel.

C'est un hôtel 5 étoiles comme on les imagine. Avenue Georges V à Paris, à deux pas des Champs-Élysées, son nom écrit en lettres d'or sur la devanture, de larges

baies vitrées à travers lesquelles on peine à percevoir le bal des valises et des riches anonymes. Mais ce jour de septembre pluvieux, la magie dispendieuse des lieux est quelque peu perturbée. Devant l'entrée, au cortège des voitures de luxe se mêlent des drapeaux CGT et plusieurs dizaines de salariés débrayeurs (I) de l'hôtel Le Prince de Galles qui dénoncent la pénibilité de leur travail et exigent une augmentation des moyens humains et matériels.

Des luttes et des grèves comme celles-ci, durant quelques jours ou plusieurs semaines, à échelle de l'entreprise, il en existe des centaines chaque année en France, particulièrement dans les secteurs du commerce et des services où les conditions de travail dégradées sont régulièrement pointées du doigt. Ces « petites » mobilisations passent souvent sous les radars médiatiques et sont dissociées des grands appels nationaux à la grève et aux manifestations.

Mais loin du cliché conservateur et éculé d'un pays prompt à se mettre en grève au moindre conflit, la France a vu ces dernières décennies les grèves d'entreprise perdre leur intensité. En 2023, seuls 2,4% des établissements de plus de dix salariés ont déclaré avoir connu une grève. Ce déclin de la participation gréviste s'explique par les modifications structurelles du salariat et par les obstacles de plus en plus nombreux auxquels sont confrontés les employés qui redoutent les sanctions, les pressions et la répression dont le patronat use.

« Le premier obstacle, c'est la peur»

Karl Ghazi, dirigeant de l'Union départementale CGT de Paris, en a connu des conflits, des salariés en colère, des piquets de grève et des luttes. Il le dit sans ambages : « Le premier obstacle, c'est la peur. » Il ne suffit pas que les salariés soient à bout de nerfs, exaspérés par leur employeur, pour qu'ils se mettent en grève. Quand on touche seulement un Smic, un jour de grève, même un débrayage d'une heure ou deux, c'est un coût économique non négligeable.

La peur est d'abord celle des fins de mois. « La grève fait aussi peur car dans de nombreux secteurs, la pression patronale sur les salariés est très forte », souligne auprès de Socialter le sociologue Baptiste Giraud qui a publié en septembre dernier Réapprendre à faire grève (PUF, 2024), un ouvrage dans lequel il analyse le travail syndical d'organisation et d'apprentissage de la grève dans des univers professionnels peu habitués à en connaître, comme une chaîne de pizzerias ou un hôtel. « Le pouvoir des managers s'exerce au quotidien à travers le contrôle de l'activité du salarié dans des rapports de domination très rapprochés. » Se mettre en grève, c'est déjà défier l'ordre managérial et s'exposer aux risques de représailles. Le manager peut se venger sur les grévistes en les assignant ensuite à des tâches plus difficiles ou en supprimant des primes. « C'est un des effets pervers des nouvelles formes de rémunération, comme il y a de plus en plus de primes par objectif, par performance. C'est un levier simple à actionner pour sanctionner les grévistes », affirme Baptiste Giraud.

Un nouveau prolétariat loin du mythe de l'ouvrier dans son usine

S'il persiste bien souvent une représentation mythifiée du prolétaire ouvrier dans son usine, en quarante ans, le monde du travail français s'est profondément modifié. Selon l'Insee, entre 1982 et 2023, la part des ouvriers a baissé de 11,3 points. En 2023, le secteur d'activité tertiaire regroupe 77,6 % des personnes en emploi(2). Le développement d'un « nouveau prolétariat », comme le nomme Baptiste Giraud, très présent notamment dans les secteurs de la livraison, de la propreté ou de la logistique, ainsi que la restructuration du monde du travail en une multitude de petites unités de travail ont compliqué la tâche des syndicats pour organiser des mobilisations de travailleurs et les initier aux pratiques de la lutte.

L'enracinement des syndicats et les mobilisations sont aussi contraints par la précarité des salariés. Ils sont souvent peu qualifiés et considérés par le patronat comme interchangeables. Recours à l'intérim, contrats de travail atypiques, temps partiel subi et horaires décalés sont monnaie courante. Selon l'Observatoire des inégalités, 16% des emplois salariés ont un statut précaire en 2023, un niveau deux fois plus élevé que dans les années 1980(3). Le nombre de syndiqués est en baisse constante depuis dix ans.

Les syndicats sont absents de quatre entreprises sur dix et, en 2019, seuls 10,3 % des salariés déclarent adhérer à un syndicat. Des écarts importants existent entre les secteurs d'activité : 10,9 % des salariés de l'industrie sont syndiqués contre seulement 5,9 % dans le secteur de l'hébergement et de la restauration.

L'héritage perdu de la pratique de la grève

Certains secteurs comme la chimie, l'énergie, la SNCF ou la fonction publique demeurent des terrains traditionnels de l'action syndicale. Ils conservent beaucoup de ressources du fait de nombreux militants, mais ont aussi une très longue histoire syndicale qui se transmet de génération en génération. La pratique de la grève fait partie intégrante de cet héritage et s'accompagne des récits d'illustres luttes comme la grève de 1995 contre la réforme des retraites du gouvernement Juppé(4).

Or la transmission de ce rapport politisé au syndicalisme, puissant dans les années 1970, est absente dans les nouveaux secteurs du prolétariat. Les délégués syndicaux n'ont bien souvent pas de « culture syndicale », et sont sans liens avec les partis politiques. « Ils s'engagent dans le but de faire respecter la loi face à des abus. », souligne Baptiste Giraud et se trouvent démunis face à la perspective d'un conflit avec leur patron. Le monde du travail est aussi de plus en plus éclaté géographiquement, ainsi, des employés d'une même entreprise peuvent ne jamais se retrouver sur le même lieu de travail. Et sur un même site peuvent être présents des salariés qui dépendent d'employeurs différents et qui ont des contrats différents, des CDI à temps plein peuvent côtoyer des intérimaires, des sous-traitants ou d'autres contrats précaires.

« Imaginez un grand magasin, suggère Karl Ghazi, vous avez affaire à des salariés qui sont répartis sur des dizaines, voire des centaines d'employeurs différents. Ça ne se voit pas, mais le vendeur ou la vendeuse de Chanel n'est pas salarié du magasin mais de Chanel. Les salariés de la bijouterie ne sont pas sous la convention collective du commerce mais couverts par celle de la métallurgie. » Dans ces conditions, il est très improbable de voir se former un mouvement de grève unique puisque les employés ne considèrent pas qu'ils font partie d'une même communauté de travailleurs, même s'ils concourent à la même production.

Pourtant, un jour, arrive l'humiliation de trop. La grève est avant tout l'expression d'un « ras-le-bol » de salariés cherchant à défendre leur dignité. Pendant de longues semaines, voire des mois, les collègues ont discuté, ont subi, ont fait le dos rond, mais ce jour-là cela ne passe plus, ils se déclarent en grève. Que faire maintenant? Existe-t-il un manuel? Karl Ghazi se souvient d'un militant syndical d'une grande enseigne de sport, arrivé sur le piquet de grève sans mégaphone, sans table, sans pétition, et qui a ainsi découvert la nécessité d'être doté de tout ce matériel.

La transmission des savoir-faire de la grève incombe aux militants d'expérience, les permanents des structures locales des syndicats comme Karl Ghazi, qui sont appelés par les délégués syndicaux pour soutenir les grévistes. Ils ne peuvent que dispenser leurs conseils sur le tas car le reste de l'année, ils n'ont pas le temps d'être en lien quotidien avec les militants et de les former. L'Union syndicale CGT Commerce de Paris ne dispose que de trois permanents pour un million de salariés dans ce secteur d'activité, et près de 3 000 adhérents.

Lors des conflits, ils sont essentiels pour dispenser des conseils juridiques et soutenir le moral des salariés qui, parfois, peuvent avoir peur de leur audace. Sandra Gaultier, qui vivait sa première grève à l'hôtel Prince de Galles en septembre, se souvient: « Le permanent de la CGT venait tous les jours nous soutenir, nous encourageait à tenir bon, nous aidait à faire des pancartes et à mettre nos idées sur papier quand il y a eu des négociations avec la direction. »

Les pressions des patrons

Une fois que la grève est engagée, l'objectif des directions est de neutraliser son impact sur la production. Elles n'hésitent pas à employer des moyens retors pour tenter de casser une grève. En septembre dernier, plusieurs femmes de ménage de l'hôtel Sofitel Le Scribe à Paris (IX^e arrondissement) arrêtent le travail pour réclamer la prime JO qui leur avait été promise par la direction avant l'été.

Cette dernière n'a pas hésité à demander à d'autres employés de les remplacer. « Bagagistes, réceptionnistes, tout le monde a essayé de faire les chambres, mais ça n'a pas marché. C'est un vrai métier, n'importe qui ne peut pas le faire!» sourit Esther, femme de ménage gréviste. Au bout de trois jours, la direction a dû se rendre à l'évidence: les chambres n'étaient pas convenablement nettoyées. Les salariés ont obtenu leurs primes.

Mais une grève des salariés ne provoque pas nécessairement l'arrêt de la production. Un supermarché dont les employés sont en grève peut par exemple rester ouvert avec les caisses automatiques allumées confiées aux vigiles employés par une entreprise sous-traitante. Si on entrevoit une solidarité entre ces travailleurs, une convergence des luttes semble actuellement un horizon inatteignable. L'enjeu des directions est alors d'empêcher tout rassemblement aux abords de l'entreprise.

Depuis plusieurs années, les directions ont systématiquement recours à des huissiers pour constater tout fait qui pourrait être retenu contre les grévistes. « Elles engagent des actions en justice en sachant que cela coûte beaucoup d'argent aux grévistes et aux syndicats. Le risque est aussi que la négociation porte sur l'abandon des poursuites judiciaires plutôt que sur les revendications des salariés », analyse Baptiste Giraud. Récemment, la cinquantaine de grévistes de l'hôtel Prince de Galles a été convoquée au tribunal de Bobigny après qu'un huissier a constaté des nuisances sonores. Mais cette fois, le juge a demandé à la direction de trouver un terrain d'entente avec les grévistes, donnant raison à ces derniers.

Entre dignité retrouvée et résignation

A-t-on toujours raison de faire grève? Pour des salariés qui exercent des professions très dévalorisées, la grève est un moyen de montrer l'utilité de leur travail et de rééquilibrer, au moins un temps, les rapports de force au sein de l'entreprise. Pour Esther, primo gréviste de l'hôtel Sofitel Le Scribe, il n'y a pas de doute : « C'est la meilleure façon de revendiquer ses droits. À l'avenir, si on ne nous écoute pas, on recommencera. » Baptiste Giraud appelle cependant à tempérer les visions trop héroïques de la grève et des grévistes, et à se poser la question du « rendement » de la grève, de son efficacité.

Une grève sans véritable gain peut redoubler le sentiment d'impuissance et alimenter la résignation. Il cite l'exemple d'un conflit dans un entrepôt où la grève s'est étirée et a été très difficile à tenir pour les salariés. « À la fin, les résultats ont été très limités. Cela n'incite pas à renouveler l'expérience. »

C'est pourquoi, du côté des permanents syndicaux, on essaie toujours de valoriser les gains moraux, la dignité retrouvée face à l'employeur, de faire valoir auprès des salariés tout ce que la grève a permis d'obtenir. L'enjeu est aussi qu'elle soit le point de départ d'une dynamisation du syndicat. La grève apparaît donc comme une munition à utiliser au bon moment. Baptiste Giraud avertit : « Il ne suffit pas d'avoir un discours incantatoire sur la grève, il faut aussi voir à quelles conditions elle est possible et peut être efficace. »

Sources et notes

- I. Le débrayage est l'action par laquelle des salariés d'une entreprise quittent d'une manière concertée leur poste de travail pour une courte durée, en général quelques heures. Il permet de signifier à l'employeur que les employés se mobilisent collectivement sans stopper totalement la production et sans perdre une journée complète de salaire.
- 2. « Emploi, chômage, revenus du travail », Insee, édition 2024, 22 août 2024.
- 3. « La précarité du travail a été multipliée par deux en quarante ans », Observatoire des inégalités, 8 novembre 2024.
- 4. La réforme envisageait notamment de toucher aux régimes spéciaux des cheminots. Le trafic ferroviaire avait été paralysé pendant une vingtaine de jours, jusqu'à l'abandon du projet.

Nils BUCHSBAUM, publié le 03 mars 2025 (Socialter) Nils Buchsbaum est journaliste chez The Conversation France.

Suicides chez France Télécom : la Cour de cassation consacre le harcèlement moral institutionnel

C'est l'épilogue judiciaire d'un dossier emblématique de la souffrance au travail. La Cour de cassation a rejeté mardi 21 janvier les pourvois de deux ex-dirigeants dans l'affaire des suicides chez France Télécom, et consacré dans le droit le harcèlement moral institutionnel.

La décision de la Cour de cassation rend définitives les condamnations de l'ancien patron de France Télécom Didier Lombard, 82 ans, et de son ex-numéro deux, Louis-Pierre Wenès, 75 ans.

Ils avaient été condamnés pour harcèlement moral institutionnel le 30 septembre 2022 par la cour d'appel de Paris à un an de prison avec sursis et 15 000 euros d'amende, des peines allégées par rapport à celles prononcées en première instance en 2019.

Les deux ex-dirigeants de France Télécom (devenue Orange en 2013) ont fait face à la justice en raison de la mise en place à compter de 2006 de deux plans de restructuration consécutifs à la privatisation de l'entreprise en 2004, et prévoyant le départ de 22 000 employé es et la mobilité de 10 000 autres (sur quelque 120 000 employé es).

Les dirigeants estimaient qu'ils ne pouvaient être condamnés sur le fondement de la loi définissant le harcèlement moral au travail pour ce qu'ils considéraient être une simple « politique d'entreprise ».

« Indépendamment de toute considération sur les choix stratégiques » d'une entreprise qui ne relèvent que d'elle, « les agissements » visant à mettre en œuvre, « en connaissance de cause, une politique d'entreprise qui a pour objet de dégrader les conditions de travail de tout ou partie des salariés aux fins de parvenir à une réduction des effectifs ou d'atteindre tout autre objectif, qu'il soit managérial, économique ou financier, ou qui a pour effet une telle dégradation », peuvent caractériser une situation de harcèlement moral institutionnel, écrit la Cour de cassation dans son arrêt.

« Jusqu'au-boutiste »

« Jusqu'au bout ils ont fait des pieds et des mains pour expliquer qu'il ne s'agissait que d'une politique d'entreprise » alors que « c'était du harcèlement voulu comme tel, organisé comme tel », a réagi Claire Waquet, avocate de CFE-CGC Orange, partie civile.

« Les anciens dirigeants sont désormais définitivement coupables de harcèlement moral, s'est réjoui le syndicat dans un communiqué. Nos premières pensées vont aux familles des victimes de la violence sociale de dirigeants inconséquents. »

« C'est un grand arrêt », qui « consacre parmi les formes de harcèlement au travail le harcèlement institutionnel » et le « fait entrer de plain-pied dans le droit actuel », s'est réjoui auprès de l'AFP Antoine Lyon-Caen, avocat du syndicat SUD-PTT.

« Cela consacre en 2025 une jurisprudence pour des faits survenus dix-sept ans plus tôt, cela pose quand même question au regard du principe de non-rétroactivité », a commenté l'avocat de Didier Lombard, Louis Boré – un argument écarté par la Cour dans son arrêt.

En première instance, l'ex-PDG et son ancien numéro deux avaient été condamnés à un an de prison dont quatre mois ferme pour leur « rôle prééminent » dans la mise en place d'une politique de réduction des effectifs « jusqu'au-boutiste » sur la période 2007-2008 au sein de France Télécom.

Didier Lombard, qui a répété au procès en appel qu'il n'avait pas eu connaissance de l'ampleur du climat social dans son entreprise, avait lancé à ses cadres en 2006 que les départs devaient se faire « par la fenêtre ou par la porte ». Il avait également déclenché une polémique en parlant d'une « mode du suicide », en 2009, au plus fort de la crise.

Ces départs à « marche forcée », selon la justice, avaient entraîné une « dégradation des conditions de travail » de « milliers de salariés », dont certains se sont suicidés.

La crise a éclaté au grand jour après le suicide en juillet 2009 de Michel Deparis, un technicien marseillais ayant mis directement en cause France Télécom dans une lettre.

France Télécom est devenue le symbole de la souffrance au travail. L'entreprise, qui n'avait pas fait appel, avait été sanctionnée de l'amende maximum de 75 000 euros dans un jugement historique, devenant la première société du CAC 40 condamnée pour harcèlement moral institutionnel.

Par Agence France-Presse (Sites de Mediapart et bonnesnouvelles)(21/01/2025)

La FIFA confirme que l'Arabie saoudite accueillera la Coupe du monde de football 2034



Lors du *Congrès extraordinaire de la FIFA*, ce 11 décembre 2024, la désignation de l'*Arabie saoudite* comme pays hôte de la *Coupe du monde de football 2034* a été confirmée. En réaction, 21 organisations publient une déclaration conjointe [2] qualifiant l'initiative de « moment de grand danger » pour les droits humains.

Parmi les signataires figurent des organisations de défense des droits humains de la diaspora saoudienne, des organisations de travailleurs migrants du Népal et du Kenya, des syndicats internationaux, des représentants de supporters et des organisations internationales de défense des droits humains.

Voir aussi : « Vive préoccupation » au sujet de l'évaluation biaisée réalisée par un cabinet d'avocats pour la Coupe du monde 2034

Steve Cockburn, responsable du programme Droits du travail et Sport d'Amnesty International, a déclaré : « La décision imprudente de la FIFA d'attribuer la Coupe du monde 2034 à l'Arabie saoudite sans s'assurer que des protections adéquates en matière de droits humains sont en place mettra de nombreuses vies en péril. Sur la base de preuves manifestes à ce jour, la FIFA sait que les travailleurs et travailleuses seront exploités et risqueront même leur vie si des réformes de fond ne sont pas entreprises en Arabie saoudite ; pourtant, elle choisit de donner suite. La FIFA risque de porter une lourde responsabilité pour de nombreuses atteintes aux droits humains qui seront associées à l'événement.

« À chaque étape de ce processus d'appel d'offres, la FIFA a montré que son engagement en faveur des droits humains n'est qu'une imposture. Son incapacité à indemniser les travailleurs migrants exploités au Qatar ne permet guère de croire qu'elle en a tiré les leçons qui s'imposent. La FIFA doit d'urgence changer de cap et veiller à ce que la Coupe du monde s'accompagne de réformes d'envergure en Arabie saoudite, sous peine de voir son tournoi phare terni par une décennie d'exploitation, de discrimination et de répression.

« Le caractère biaisé du processus d'appel d'offres de la FIFA sautait aussi aux yeux lors de l'attribution de la Coupe du monde de 2030, des risques importants en matière de droits humains n'ayant pas été pris en compte. Du maintien de l'ordre excessif aux expulsions forcées en passant par les droits des travailleurs et la discrimination légalisée, il reste énormément à faire pour que tout le monde puisse apprécier la Coupe du monde de 2030 dans le plein respect de ses droits. »

Lina Alhathloul, responsable du suivi et du plaidoyer à ALQST for Human Rights, une organisation de la diaspora saoudienne, a déclaré :

« Il est décourageant, mais guère surprenant, que la FIFA attribue à l'Arabie saoudite de Mohammed ben Salmane les droits d'organisation de la Coupe du monde sur la base d'une candidature biaisée, qui a évité toute consultation avec les parties prenantes externes ou la population saoudienne. Maintenant que c'est fait, il faut une action urgente et déterminée afin d'atténuer les risques graves de violations des droits du travail et des droits civils en lien avec le tournoi, notamment en garantissant des réformes majeures et crédibles. »

Bhim Shrestha, cofondateur de Shramik Sanjal, un réseau dirigé par des travailleurs migrants basé au Népal, a déclaré :

« Nous, les travailleurs et travailleuses migrants, subissons l'exploitation de plein fouet et notre vulnérabilité est souvent ignorée. Nos vies comptent – nous craignons pour la vie de milliers de nos frères et sœurs migrants qui sont en danger. La FIFA ne doit pas fermer les yeux ; la vie des migrants exige obligation de rendre des comptes et justice. »

Complément d'information

Le I I novembre, Amnesty International et Sport & Rights Alliance (SRA) ont invité la FIFA à interrompre le vote d'attribution de la Coupe du monde 2034, à la suite d'une analyse détaillée des risques pour les droits humains dans le pays et des lacunes majeures dans la stratégie proposée par la Fédération d'Arabie saoudite de football (SAFF). Elles ont demandé à la FIFA de veiller à ce qu'une stratégie des droits humains bien plus marquée soit élaborée pour le tournoi de 2030 qui aura lieu au Maroc, au Portugal et en Espagne. Cette analyse se fondait sur une évaluation détaillée des risques réalisée par Amnesty International et Sport & Rights Alliance pour les deux tournois et publiée au mois de juin.

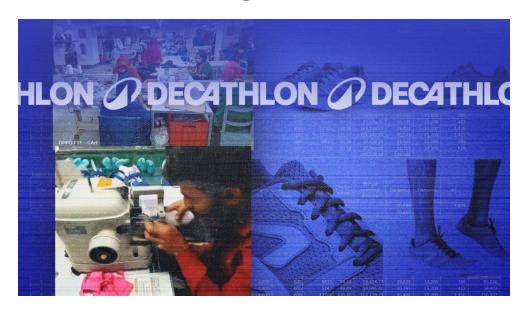
Le 29 novembre, Amnesty International a critiqué l'évaluation par la FIFA de la candidature de l'Arabie saoudite, la qualifiant de tentative de « blanchiment », et a déploré qu'elle n'ait toujours pas indemnisé les travailleurs et travailleuses migrants impliqués dans la Coupe du monde 2022 au Qatar, ignorant ainsi les recommandations d'un rapport indépendant [3] qu'elle avait commandé.

AMNESTY INTERNATIONAL Décembre 2024

Notes

- [1] https://www.amnesty.org/en/documents/IOR10/8832/2024/en/
- [2] https://www.amnesty.org/en/documents/IOR10/8832/2024/en/
- [3] https://digitalhub.fifa.com/m/774a7297f704cebb/original/FIFA-Sub-Committee-on-Human-Rights-Social-Responsibility-Report.pdf

Decathlon, la fabrique des forçats du textile au Bangladesh



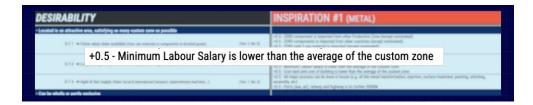
La marque française a choisi le Bangladesh, pays pauvre d'Asie du Sud, pour fabriquer ses chaussures et vêtements de sport. Sur place, Decathlon sélectionne les sous-traitants qui paient les salaires les plus faibles, révèlent des documents confidentiels obtenus par Disclose. Quitte à travailler avec des usines clandestines et dangereuses pour leurs employé es.

Une forme élancée, un poids plume et un prix tout aussi léger. La chaussure Kalenji Run 100 concentre tout le savoir-faire de Decathlon. Vendue 13 euros la paire, elle incarne le slogan de la marque française depuis 1976 : « Rendre le sport accessible à tous ». Une performance d'autant plus impressionnante que Decathlon a déboursé moitié moins pour la fabriquer, à l'autre bout de la planète, au Bangladesh. Mais de l'exploit commercial à l'exploitation pure et simple des ouvriers, il n'y a qu'un pas que la multinationale du sport n'hésite pas à franchir. Au risque d'engendrer une concurrence féroce et dangereuse entre ses fournisseurs, favorisant l'embauche d'adolescent es et l'activité d'usines clandestines dans le pays.

C'est ce que dévoile l'enquête de Disclose, basée sur l'analyse de plusieurs dizaines de documents internes à Decathlon et les témoignages d'anciens salariés rompus aux pratiques commerciales sauvages de la firme française au Bangladesh. Un pays où sont fabriqués certains des modèles de chaussures les plus vendus des sous-marques Quechua, Kalenji ou Kipsta.



Tout commence au moment de la sélection des partenaires locaux dans ce pays d'Asie du Sud, où l'industrie de l'habillement représente 85 % des exportations. Avant de choisir ses fournisseurs, Decathlon s'appuie sur une méthodologie implacable, consistant à évaluer leur « désirabilité » et leur « performance ». Parmi les avantages recherchés : « le partage d'une culture de réduction des coûts avec Decathlon » et « un salaire minimal inférieur au salaire moyen », dévoile une matrice de 64 critères, dont Disclose a obtenu une copie.

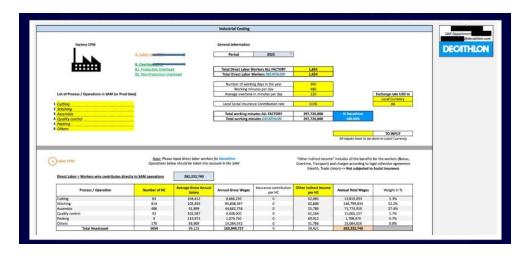


En clair, Decathlon recherche des sous-traitants « low-cost », voire « ultra low-cost », comme le renseigne une liste interne de fournisseurs transmise par une source. Un document sensible pour l'enseigne française, qui se refuse à communiquer le nom de ses partenaires de fabrication. Au Bangladesh, ils sont pas moins de 73, dont 16 dédiés exclusivement à la production de chaussures.

« Decathlon se bat pour le moindre centime »

Pour s'assurer de partager la même « culture de réduction des coûts », Decathlon exige de ses sous-traitants bangladais qu'ils lui communiquent l'intégralité de leurs dépenses. Prix des machines, salaires, loyers, frais administratifs... Ces centaines de chiffres sont répertoriés par l'équipementier et mis bout à bout pour déterminer le « coût par minute » de chaque usine. Soit le prix de revient de 60 secondes de main d'œuvre. Un savant calcul qui aboutit à un résultat à quatre décimales : 0,030 euros par minute en moyenne pour un fabricant de chaussures au Bangladesh. « Decathlon se bat pour le moindre centime », raconte un ancien employé local de la marque.

« Tout est décomposé et optimisé, confirme un consultant industriel en Asie qui a lui aussi travaillé plusieurs années chez Decathlon. La marque sait ce que lui coûte chaque gramme de matière, chaque geste sur un poste de travail ». D'après lui, d'autres enseignes occidentales telles que Nike ou Adidas ont adopté ce système de « maîtrise absolue des coûts » au Bangladesh. Avec une spécificité, toutefois, pour Decathlon : elle vend ses articles beaucoup moins cher que ses concurrents. Alors, « pour faire baisser les coûts de fabrication, nous n'avions qu'un levier, explique un autre ancien salarié du groupe : Le coût de la main d'œuvre ».



Disclose a identifié l'un des fournisseurs « ultra low-cost » de Decathlon au Bangladesh. Edison Footwear, c'est son nom, est l'un des principaux partenaires de la firme française dans le pays. Elle lui dédie 1 700 salarié es. En 2021, ses lignes de production, situées à Gazipur, au nord de Dacca, la capitale, ont sorti 1,3 million de paires de Kalenji Run 100, la basket vendue 13 euros en France. Pour assurer des marges confortables à son client – Decathlon lui achète la paire deux fois moins cher, soit 6,17 euros pour le modèle femme et 6,41 euros pour la version homme –, Edison Footwear pressure ses salarié es. Au point d'en faire de véritables forçat es du textile.

87 euros par mois pour 60 heures par semaine

D'après le tableau du « coût par minute » calculé par Decathlon et obtenu par Disclose, les travailleur euses d'Edison gagnaient, en moyenne, en 2020, l'équivalent de 87 euros par mois (8 447 takas). Le tout pour 10 heures de travail quotidien, 6 jours par semaine. Et seulement 13 jours de congés payés par an.

« La plupart des employés d'Edison acceptent de tels salaires car ils veulent fuir la misère subie dans les zones rurales », explique Kamrul Hasan, secrétaire général du syndicat Akota, qui représente les tra-

vailleur euses du textile. En novembre dernier, il s'est rendu devant les portes de l'usine Edison Footwear pour tenter de convaincre des ouvriers et ouvrières de faire valoir leurs droits auprès de la direction, sans succès. Le syndicaliste a remarqué la présence de très jeunes gens, « contraints, dit-il, de travailler pour faire vivre leur famille ».

Vous détenez des informations sur l'industrie textile ?

Contactez-nous de manière sécurisée via Signal (06 58 05 14 35) ou par e-mail, en utilisant l'application Proton Mail : redaction@disclose.ngo

Des photos publiées sur Google Maps confirment la présence d'adolescent es au sein des ateliers où sont fabriquées les chaussures Decathlon. Difficile d'estimer leur âge, mais au Bangladesh, le travail est autorisé dès 14 ans. Et à partir de 15 ans, selon le code de conduite que la multinationale française destine à ses fournisseurs. Ces petites mains présentent un avantage économique non négligeable : recrutées comme apprenti es, elles peuvent être rémunéré es sous le salaire minimum – 73 euros (7 100 takas) en 2020, 99 euros (12 500 takas) aujourd'hui.



La rémunération des employé es d'Edison, adultes comme mineur es, est jugée largement insuffisante par les syndicalistes et chercheurs questionnés par Disclose. « C'est un salaire légal, pas un salaire vital », assène par exemple Manirul Islam, directeur de l'Institut bangladais des études sur le travail. Le chercheur a calculé qu'un e employé e du textile devrait gagner près de trois fois plus, soit 21 000 takas (165 euros) par mois, pour se maintenir au-dessus du seuil de pauvreté. De quoi trancher avec « l'ambition » affichée par la multinationale du sport dans son code de conduite : « l'indemnisation [des ouvriers et ouvrières] se veut suffisante pour couvrir les besoins de base du travailleur et de sa famille ».

Interrogée par Disclose sur l'application de cet engagement chez Edison Footwear, Decathlon reconnaît « des non-conformités par rapport à [ses] standards (temps de travail, rémunérations), qui ont été corrigées ». La multinationale assure aussi que « ses audits n'ont révélé aucun cas de travail d'enfant ». Et de vanter les 842 contrôles menés chez ses sous-traitants à travers le monde, en 2024. Cela représente toute-fois moins d'un audit par an chez ses I 300 fournisseurs. Pire, ce chiffre accuse une baisse notable : deux ans plus tôt, Decathlon avait inspecté I 067 usines partenaires.

Usines clandestines

« Ces audits internes sont un simple exercice de cases à cocher : ils servent la communication des marques, pas l'intérêt des ouvriers », dénonce Christie Miedema, chargée de campagne pour l'ONG néerlandaise Clean Clothes Campaign. Une vidéo obtenue par Disclose semble lui donner raison. Elle a été tournée chez un autre fournisseur bangladais de Decathlon : Landmark Footwear. On y voit des ouvrières appliquer, à mains nues, une colle extra-forte pour fixer deux parties de la semelle de la fameuse Kalenji Run 100 – plusieurs sous-traitants fabriquent ce best-seller. Une notice sur laquelle figure le logo Decathlon, visible à I I secondes dans la vidéo, précise la température de la semelle à la sortie du four : « entre 45 et 55 degrés ». Ces femmes ne portent pas non plus de masque. Or, elles manipulent une substance chimique extrêmement volatile et potentiellement toxique pour la santé.

Sollicitée sur ce point, Decathlon affirme que « Landmark Footwear a intégré [son] réseau de fournisseurs en 2025, uniquement après s'être mise en conformité avec [ses] standards ». La production des baskets Kalenji semblait pourtant bien en place fin 2024, comme l'indique la notice datée du « 12.12.2024 » et filmée dans la vidéo exhumée par Disclose.

Malgré les défaillances de ses autocontrôles, Decathlon n'a jamais rejoint le programme international de santé et de sûreté dans l'industrie textile, lancé à la suite de la catastrophe du Rana Plaza, qui a fait plus de I 100 morts en 2013. Cet accord, signé par 190 marques comme Uniqlo, Primark ou Puma, garantit la réalisation d'inspections indépendantes dans les usines, dont les résultats détaillés sont communiqués publiquement. Tout le contraire des pratiques en cours chez Decathlon.

https://disclose.ngo/fr/article/decathlon-la-fabrique-des-forcats-du-textile-au-bangladesh



Il est un dernier secret de fabrication que la multinationale se garde bien de révéler : le recours à des « usines clandestines », selon les mots d'un ancien salarié, pour fabriquer certains composants des chaussures made in Bangladesh. « On les appelle les fournisseurs de rang 3, précise cet ancien employé local. Ils représentent jusqu'à 10 % de la composition finale d'une basket ». Ce sont eux qui peuvent par exemple approvisionner les sous-traitants officiels de Decathlon en tissus, plastiques ou étiquettes.

Droit des travailleur euses, sûreté des bâtiments... La marque n'effectue aucun contrôle de ces ateliers invisibles dans sa liste de sous-traitants. « Chez Decathlon, les chaînes de valeur en amont et en aval sont d'une grande complexité », justifie-t-elle à la page 27 de son plan de vigilance, reconnaissant du bout des lèvres l'existence de « fournisseurs de rang 2 ou 3 ». Ces usines sont pourtant un maillon essentiel pour vendre une paire de chaussures à 13 euros : « Quand vous avez 1 million d'étiquettes à produire, et qu'elles coûtent 3 centimes l'unité chez un fournisseur de rang 2, contre 1 centime chez un fournisseur de rang 3, le calcul est vite fait, poursuit l'ancien salarié de Decathlon. Le meilleur prix doit être atteint par tous les moyens ».

Retrouvez les épisodes de notre enquête « Decathlon, champion de l'exploitation » :

• Decathlon : révélations sur un champion de l'exploitation

• Decathlon : enquête vidéo sur le travail forcé des Ouïghours en Chine

• Decathlon profite du travail forcé des Ouïghours en Chine

Enquête : Pierre LEIBOVICI

Rédaction en chef : Mathias Destal **Illustration de Une :** Eric Dellfos

https://disclose.ngo/fr/article/decathlon-la-fabrique-des-forcats-du-textile-au-bangladesh

Une victoire pour la liberté d'expression



Dans un arrêt du 12 décembre 2024, la Cour de cassation de Belgique rappelle un principe fondamental : même dans un débat sensible comme celui des mesures sanitaires ou de la vaccination, la liberté d'expression protège aussi et surtout les opinions qui dérangent, choquent ou inquiètent, soulignant ainsi son rôle clé dans les sociétés démocratiques où le débat pluraliste est essentiel.

L'affaire concernait un anesthésiste-réanimateur, membre du Conseil médical de son hôpital, qui avait publié un article critique sur les mesures sanitaires liées à la pandémie de Covid-19. Ce texte, diffusé dans une revue médicale en ligne, avait provoqué un avertissement de l'Ordre des médecins, estimant que l'article manquait de prudence et risquait de discréditer les autorités sanitaires.

L'affaire aurait pu s'arrêter là, l'avertissement n'étant pas accompagné de véritables sanctions, mais notre anesthésiste-réanimateur ne l'entend pas de cette oreille et assigne l'Ordre.

La sanction disciplinaire initiale

Dans sa décision initiale, le Conseil d'appel de l'Ordre des médecins avait confirmé la sanction disciplinaire d'avertissement infligée au praticien. Il reprochait notamment à ce dernier de s'être appuyé sur des bases factuelles jugées insuffisantes pour critiquer les mesures préventives, et d'avoir négligé des aspects essentiels comme la qualité des soins et la protection des patients vulnérables. Par ailleurs, l'Ordre considérait que l'article pouvait inciter à un relâchement des mesures sanitaires alors que le virus était toujours actif.

L'argumentation en cassation

Le médecin s'est pourvu en cassation, invoquant une violation de sa liberté d'expression garantie par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Il a fait valoir que ses propos s'inscrivaient dans un débat d'intérêt général et qu'ils étaient fondés sur des éléments factuels réels, bien que minoritaires ou controversés.

La position de la Cour de cassation

Dans son arrêt, la Cour de cassation a critiqué l'approche de l'Ordre des médecins. Elle a estimé que l'institution avait excédé son rôle en substituant son propre jugement de valeur à celui du médecin. La Cour a rappelé que, dans une société démocratique, les restrictions à la liberté d'expression doivent être proportionnées et justifiées par un besoin social impérieux. Elle a souligné que même des opinions choquantes ou minoritaires bénéficient d'une protection élevée lorsqu'elles contribuent à un débat public sur des questions d'intérêt général.

Cette position est renforcée par la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

En effet, dans l'affaire Hertel c. Suisse, en 1998, la Cour a protégé un chercheur suisse qui avait publié des travaux critiquant les effets des micro-ondes sur la santé, jugés minoritaires et controversés.

La CEDH avait estimé que même des opinions peu populaires ou contestées méritent d'être protégées dans une société démocratique, surtout lorsqu'elles participent à un débat d'intérêt général.

De même, dans l'arrêt Fressoz et Roire c. France, en 1999, la Cour a défendu des journalistes qui avaient publié des informations sensibles sur des revenus fiscaux, rappelant que la liberté d'expression inclut aussi les informations qui peuvent choquer ou déranger lorsqu'elles servent le débat public.

Ces principes trouvent un écho direct dans le cas du médecin belge, qui a choisi d'exprimer un avis critique sur les mesures sanitaires liées à la pandémie.

Une victoire pour la liberté d'expression

Par conséquent, la Cour de cassation a annulé la sanction disciplinaire, ordonnant le renvoi de l'affaire devant un Conseil d'appel autrement composé.

Cet arrêt constitue une victoire importante pour la liberté d'expression des professionnels de santé, tout en rappelant que cette liberté s'accompagne de responsabilités et doit s'exercer dans le respect de la déontologie médicale.

Un rappel fondamental

En cassant une décision disciplinaire de l'Ordre des Médecins, la Cour de cassation a souligné qu'une autorité disciplinaire comme l'Ordre ne peut pas imposer ses propres interprétations pour discréditer des jugements de valeur. Comme l'a si bien exprimé la Cour : « Dans un débat d'intérêt général, la liberté d'expression ne saurait être limitée à l'exposé des seules idées généralement admises ; elle s'étend à la diffusion d'informations qui heurtent, choquent ou inquiètent dans des domaines où la certitude fait défaut ».

Cette affirmation s'inscrit dans une continuité jurisprudentielle établie par la Cour européenne des droits de l'homme, comme en témoigne l'affaire Hertel C. Suisse^[1], qui défendait les idées minoritaires face à des pressions commerciales, ou l'arrêt Fressoz et Roire C. France^[2], qui a renforcé la liberté d'expression des journalistes sur des sujets sensibles.

Ces précédents confirment que, dans des débats complexes comme ceux des mesures sanitaires ou de la vaccination, la pluralité des voix est essentielle pour garantir un véritable débat démocratique.

Une jurisprudence très gênante pour l'Ordre

Concrètement, l'Ordre des Médecins a la possibilité de réintroduire une procédure disciplinaire contre le praticien concerné, mais les arguments fondant la procédure ont été invalidés par la Cour de cassation, rendant toute nouvelle action très improbable.

Cet arrêt ouvre également la voie à d'autres médecins sanctionnés par l'Ordre durant la crise Covid pour faire valoir cette décision, notamment en invoquant l'annulation de leurs propres sanctions. En théorie, cela pourrait également permettre de réclamer des indemnités pour les préjudices subis, bien que la faisabilité juridique de telles démarches dépende de cas spécifiques et pourrait nécessiter une analyse approfondie. Par ailleurs, cette décision renforce l'espoir pour les médecins concernés de rétablir leur réputation et de contester efficacement les mesures disciplinaires prises à leur encontre. On pense notamment au Dr Alain Colignon, Dr Pascal Sacré, Dr Laurence Kayser, Dr David Bouillon, Dr Gaëtane Beeckaert, Dr Frédéric Goareguer, Dr Cécile Andri, Dr Stéphane Résimont et tant d'autres.

Isabelle Duchateau et MARCAN pour BAM!
31 décembre 2024

Consultez le jugement complet de la Cour de cassation : https://www.cass.be/pdf/arresten-arrets/D.23.0001.F.pdf

Illustration

Photo de Johan Pafenols, Cour de cassation, Palais de Justice de Bruxelles, Salle 1.36 File: Hof van Cassatie - gewone zittingszaal.jpg - Wikimedia Commons

- [1] https://hudoc.echr.coe.int/eng#{%22itemid%22:[%22001-62778%22]}
- [2] https://hudoc.echr.coe.int/eng#{%22itemid%22:[%22001-28678%22]}

Shell fait marche arrière dans son procès contre Greenpeace

Shell vient de rétropédaler dans la bataille judiciaire qu'elle avait lancé contre Greenpeace au Royaume-Uni. La multinationale pétrolière et gazière voulait nous intimider et nous faire taire via une « procédure bâillon' » elle a finalement accepté un accord à l'amiable. Espérons que cela serve de signal aux entreprises fossiles. Car malheureusement, de nombreuses autres affaires du même genre sont toujours en cours.



En 2023, Shell attaquait en justice nos collègues de Greenpeace UK et de Greenpeace International, ainsi que neuf activistes pour une protestation pourtant totalement non-violente menée sur une plateforme pétrolière en mer du Nord.

Shell réclamait un million de dollars de dommages et intérêts et prévoyait 10 millions de dollars supplémentaires en frais de justice, qui auraient été à la charge de Greenpeace si nous perdions le procès. Pour une société comme Shell, qui réalise chaque année des milliards de bénéfice, ces sommes sont anodines. Pour Greenpeace au Royaume-Uni, il s'agissait en revanche d'une menace colossale.

La motivation de Shell dans cette affaire n'était évidemment pas l'argent. Son vrai objectif a éclaté au grand jour lorsque l'entreprise a proposé d'abandonner les poursuites si nous nous engagions à ne plus jamais mener d'action sur ses plateformes, qu'elles soient en mer ou à quai. Il s'agissait en fait d'une manœuvre destinée à nous faire taire, purement et simplement. Le jargon juridique parle de « procédure-bâillon » ou *SLAPP case* en anglais. Il s'agit d'une tactique utilisée par les industries pour intimider leur opposants et éviter toute critique.

Mais grâce au soutien des supporters de Greenpeace et à la mobilisation citoyenne, cette affaire s'est vite transformée en un scandale désastreux pour l'image publique de Shell. Des célébrités telles que Joe Lycett, Stephen Fry ou Emma Thompson ont pris position contre la multinationale. Le prestigieux magazine Forbes a même qualifié l'affaire de procès du « Cousin Greg », en référence à une scène du film Succession durant laquelle un des personnages menace de poursuivre Greenpeace.

Un accord à l'amiable arraché à Shell grâce à la mobilisation citoyenne

Preuve que la mobilisation citoyenne fonctionne, Shell vient donc de faire machine arrière et de concéder un accord à l'amiable. Cela met fin à l'affaire. Greenpeace ne versera pas un centime à Shell. Dans l'accord conclu, Greenpeace UK s'engage à faire un don de 300 000 livres sterling à la Royal National Lifeboat Institution (RNLI) qui soutient les gardes-côtes britanniques. Leur mission consiste à sauver des vies en mer. Nos collègues ont également accepté de ne pas manifester sur trois champs pétroliers et gaziers de Shell pour les cinq prochaines années et sur un quatrième pour les dix prochaines années, tous situés en mer du

Nord. Il s'agit en grande partie de champs en déclin, contre lesquels nous n'avions pas l'intention de mener d'action.

Faire ce genre de concession n'a rien d'une partie de plaisir pour Greenpeace. Mais d'autres scénarios se seraient avérés bien pires. C'est toute la perversité de ce genre de procédure qui confère au harcèlement : même en cas de victoire de Greenpeace, la situation aurait été pire.

Des procédures du même genre dans le monde entier

Si cette bataille juridique se termine, d'autres coups bas menés par l'industrie des énergies fossiles sont, eux, toujours en cours. Greenpeace est confrontée à d'autres procédures du même genre dans le monde entier. C'est le cas par exemple aux États-Unis, où la compagnie fossile Energy Transfer réclame 300 millions de dollars de dommages et intérêts à Greenpeace.

Aux États-Unis, par exemple, la compagnie pétrolière et gazière Energy Transfer a attaqué en justice Greenpeace, réclamant 300 millions de dollars en dommages et intérêts. Le procès se tiendra en février 2025. Si Greenpeace perd cette affaire, cela créera un précédent inacceptable, de nature à menacer le droit de protester partout dans le monde.

Nous ne pouvons pas laisser les entreprises des énergies fossiles réduire au silence celles et ceux qui osent se dresser sur leur chemin.

le signe la pétition: https://act.greenpeace.org/page/162370/petition/1?locale=fr-BE

Nous avons besoin de vous et de votre voix. Rejoignez le mouvement international en signant cette pétition. Soutenez-nous et montrez aux grands pollueurs que nous ne nous laisserons pas intimider! Merci.

GREENPEACE BELGIUM 9 janvier 2025

Au Samu social, des salariées « virées » parce qu'elles sont voilées

Exclues par un acteur majeur de la lutte contre l'exclusion : c'est ce à quoi sont confrontées des salariées du Samu social de Paris. Plusieurs employées portant le voile y sont poussées vers la sortie. Raison invoquée : la laïcité.



« Certaines d'entre nous, et c'est mon cas, sont venues travailler au Samu social de Paris parce qu'on pouvait y porter le voile. » Lors de sa recherche d'emploi, il y a quelques années, Samia* avait le choix entre cet acteur incontournable de la lutte contre l'exclusion et une entreprise lui offrant une meilleure rémunération. À condition qu'elle retire son voile. Alors la jeune femme a opté pour le Samu social, « pour être libre ». C'était sans compter un changement de cap à venir, que tout le monde ignorait alors. À partir du ler janvier, Samia devra choisir : ce sera son poste au service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) ou sa liberté.

Samia a décidé de quitter l'organisation. Comme environ une dizaine de consœurs sur la vingtaine portant un voile, selon les estimations de la CGT. En cause : une demande de la direction, qui attend désormais de ses agent es qu'ils et elles se conforment au « principe de laïcité ». La mesure concerne l'ensemble des employé es, en contact physique avec le public ou non. En cas de non-respect, une procédure disciplinaire pourrait être engagée, selon une note du service des ressources humaines, envoyée en juin dernier. Un document qui acte les annonces faites par la directrice générale, Vanessa Benoit, un an plus tôt.

Dans un mail adressé en septembre 2023 à l'ensemble des équipes, celle-ci avançait alors qu'en tant que groupement d'intérêt public (GIP), le Samu social de Paris était « soumis à l'obligation de neutralité, qui découle du principe de laïcité ». Dans d'autres mails internes, elle présentait ensuite la mise en place d'un « cadre opérationnel » en vue de rendre cette « transition » effective début janvier 2025. Au programme : des formations d'une journée avec un cabinet externe (qui ont ironiquement débuté le 8 mars 2024), mais aussi la distribution d'un guide pratique, ainsi que l'instauration d'une phase d'accompagnement pour les personnes concernées.

Laïcité, neutralité, non-discrimination...

« Dès que j'ai appris cela par des bruits de couloir, je me suis dit que je partirai. C'est insupportable de s'entendre dire comment on doit s'habiller, j'ai besoin d'être en adéquation avec moi-même », confie Samia, amère. Comme d'autres, elle pointe la violence d'une telle situation : « C'est d'autant plus violent que c'est un choix contraint. On n'est pas virées parce qu'on n'est pas compétentes, mais pour qui on est. » En 2024, l'ensemble des salarié es a dû suivre une formation d'une journée, nommée « Laïcité, neutralité des

agent es et non-discrimination », et animée par le cabinet extérieur Convivencia Conseil. Celle-ci revenait notamment sur l'histoire de la laïcité en France.

« Certaines ont eu l'impression que c'était une insulte à leur intelligence », commente un agent. « On aurait clairement pu s'en passer, c'était beaucoup de choses qu'on connaissait déjà », confirme Khadija*, qui a également décidé de mettre un terme à son CDI d'écoutante sociale au II5. « Je pars à cause de ça. Depuis cette décision je ne me suis plus sentie à ma place. Si j'avais été informée avant des circonstances actuelles, je me serais contentée de mon CDD », partage cette employée, à qui il n'a jamais été signifié, lors de son arrivée en 2023, que son voile pourrait poser problème. « Lors des recrutements réalisés en 2024, l'obligation de respecter le principe de neutralité en tant qu'agent du Samu social de Paris a été expliquée à tous les candidats », rétorque toutefois la direction du GIP.

La formation comme le « guide pratique » qui leur a été présenté, abordent une diversité de discriminations et d'exemples de non-respect du principe de laïcité, tout en proposant un « panorama de la diversité des convictions religieuses en France ». Ce qui n'a pas empêché une partie des employé es de se sentir particulièrement visé es.

« On s'est dit que c'était une formation pour essayer de montrer que les femmes voilées ne sont pas les seules concernées, mais ce sont bien elles qui sont vraiment mises en avant. Les autres, on ne va pas vraiment prendre en compte ce qu'ils ou elles portent parce qu'on va considérer ça comme discret », commente Khadija. De fait, « il n'y a à ma connaissance que des femmes voilées qui partent », abonde sa collègue Assa*, également écoutante sociale, dont le turban va a priori rester toléré.

Droits des femmes en vitrine, violence institutionnelle en interne

Pour la CGT, il est clair que ce sont avant tout les femmes voilées qui sont « poussées vers la sortie ». Alors que le Samu social de Paris figurait le 3 octobre parmi les lauréats 2024 du prix de la Délégation aux droits des femmes du Sénat, le syndicat dénonçait quelques jours après, dans un mail, « le contraste entre l'image que l'on souhaite renvoyer à l'extérieur et la réalité des faits à l'intérieur ».

« Le Samu social est récompensé pour son engagement contre les violences faites aux femmes, mais en interne, il pratique une véritable violence institutionnelle à l'encontre des femmes concernées par cette mesure de neutralité », taclait ainsi l'organisation. En colère, Samia questionne cette décision. « Le Samu social nous dit qu'il nous a laissé le choix. Mais eux aussi ont fait un choix. Je suis choquée qu'une telle structure en soit arrivée là », déplore-t-elle.

Au sein des équipes, difficile en effet de comprendre ce choix soudain d'appliquer une loi datant de plus de dix ans, et perçue comme contraire aux valeurs prônées par le Samu social. Instauré par la loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, le statut des groupements d'intérêt public est loin d'être simple. Un décret, paru le 5 avril 2013, est venu préciser le « régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ».

« Dans ce cadre, on apprend que les salarié es d'un GIP sont des agent es contractuel es de droit public. Ils et elles sont donc soumis es aux mêmes obligations que les fonctionnaires, et cela inclut l'obligation de neutralité et de laïcité », explique Julie Creveaux, avocate en droit public au cabinet Admys. « Ça me paraît donc assez cohérent, poursuit-elle. Ce qui l'est moins, c'est que ça arrive maintenant. »

Contactée à ce sujet, la direction du Samu social de Paris justifie cette décision par un récent déménagement. « En 2023, lorsque des services auparavant éparpillés ont été regroupés sur un même site, nous avons constaté des divergences d'application du principe de laïcité, qui menaient à des manquements et une absence de vision commune sur le sujet. Il est devenu indispensable d'appliquer les mêmes règles pour tous les agents, ce qui a exigé une mise en conformité avec le cadre légal », répond l'organisation. Celle-ci affirme en outre avoir annoncé « une période de transition de près d'un an avant le retour au cadre légal à partir du ler janvier 2025 », et avoir proposé un accompagnement individuel aux personnes ne souhaitant pas rester en poste. Ce qui est loin de satisfaire les syndicats ni les premières concernées.

Ni négociations collectives, ni indemnisation

Ainsi, selon la CGT, il n'est prévu ni négociations collectives, ni budget dédié, ni aucune indemnisation pour le préjudice subi. L'organisation syndicale déplore des négociations au cas par cas : « C'est hyper humiliant, car chaque collègue doit quémander, justifier de sa situation personnelle et familiale. Aucune ne part avec la même chose », décrit Jordan Bernard, secrétaire général de la CGT Samu social 75.

Son organisation, qui dénonce « une discrimination intersectionnelle raciste et sexiste » à l'encontre de femmes « expérimentées et engagées », alerte également dans un mail interne datant d'octobre dernier sur « les pressions exercées par les DRH [directeur ices des ressources humaines, ndlr] pour pousser ces femmes à signer rapidement des ruptures conventionnelles ».

Une situation malvenue, alors qu'une intersyndicale appelait à une journée de mobilisation des agent es du Samu social, le 19 septembre, pour dénoncer des conditions de travail qui « ne sont plus soutenables ». Tandis que le dernier rapport d'activité de l'organisation pointait des difficultés à recruter et à fidéliser des professionnel les, ainsi qu'une baisse de la prise d'appels, « en partie due au turn over au sein de l'équipe, en raison de la pénibilité du métier », la CGT s'interroge : « Est-il vraiment prioritaire d'appliquer cette mesure à ce moment précis, alors que tant d'autres problèmes demeurent non résolus au Samu social ? »

Pour les femmes ayant décidé de partir, peu d'options : s'orienter vers le privé ou se replier sur leur communauté. « J'ai déjà fait ça, mais je n'ai aucune envie de repasser par là, ça isole encore plus les femmes voi-lées », regrette Samia. « Donc on est dans l'exclusion, la marginalisation de toute une partie de la société française, met en avant l'avocat engagé contre les discriminations, Slim Ben Achour. Le voile est une façon de cantonner les femmes perçues comme arabo-musulmanes à la cuisine. On arrive donc à l'objectif inverse de celui annoncé : c'est-à-dire que l'horizon pour une femme voilée qui souhaite travailler, c'est la maison. » Ce dernier dénonce l'attaque d'une liberté fondamentale, par le biais d'un « droit discriminatoire qui ne dit qu'une chose : que les femmes musulmanes ne s'appartiennent pas ».

Leur avenir professionnel est rendu d'autant plus compliqué que, depuis la loi dite « séparatisme » de 2021, toute structure, y compris privée, gérant une mission de service public, se doit de respecter le principe de neutralité.

« De nombreuses organisations commencent à se rendre compte qu'elles sont dans l'obligation d'appliquer la laïcité, on est beaucoup sollicité es là-dessus en ce moment », rapporte Maëlle Comte, avocate et maîtresse de conférences en droit public. Cette crainte d'un potentiel effet boule de neige a longuement fait hésiter les femmes du Samu social à parler. « Des collègues ont peur que ça impacte d'autres femmes voi-lées qui travaillent dans d'autres associations ou entreprises », confie Khadija. Sans compter le risque d'exposer dans les médias un public qui fait déjà les choux gras de la droite et de l'extrême droite.

Reste néanmoins un paradoxe, qui méritait d'être soulevé, estime Samia : « Cette décision va créer de la précarité, précisément ce contre quoi le Samu social est censé lutter... »

Rozenn LE CARBOULEC (Basta!)

Photo : dans le 19e arrondissement de Paris à la Rotonde Stalingrad, le 7 juillet 2024 / © Xose Bouzas (Hans Lucas)

Les prénoms marqués d'un * ont été changés à la demande des interlocutrices, dans le souci de préserver leur anonymat.

Bienvenue dans le monde de la délation



Une « bouche de lion », boîte aux lettres pour les dénonciations anonymes au palais des Doges, à Venise © Wikimedia commons

Nombre d'entre nous avions pressenti que l'introduction du « pass sanitaire » avec son « appli » tous anticovid n'était que le prolégomène d'une stratégie de surveillance généralisée. Semblable à celle qui poussait des élus locaux de plus en plus nombreux à multiplier, à grands frais, les caméras de surveillance, les médias hystériques à réclamer toujours plus de « forces de police » et les diverses institutions à déverser par flots diverses injonctions infantilisantes sur le port du masque, la conduite à tenir dans telle ou telle situation. L'apprentissage des règles du tri sélectif remplaçant dans nos écoles celui de la grammaire et de la langue. Dans ce climat sécuritaire la thématique de la préservation des libertés individuelles et du respect de la vie privée ne constituent plus une alternative efficace face à ces nouvelles formes de totalitarisme. En effet, ce n'est pas tant la liberté individuelle, fille corollaire de la destruction systématique des affiliations communautaires qu'il faut regretter que la disparition systématique des liens de confiance qui liaient consommateur et producteur, paysan et mangeur, malade et médecin, élève et professeur. La confiance qui me lie à l'autre parce que nous sommes interdépendants, nous participons à un destin commun, nous faisons communauté, familiale, professionnelle, religieuse, esthétique etc.

Ce délitement de la confiance entre vendeurs et acheteurs, ruraux et urbains, entre citoyens d'une même ville, entre malades et soignants est remplacé par le renforcement des contrôles et l'inflation des labels, certifications et autres procédures étatiques et bureaucratiques. Contrôles inefficaces d'ailleurs, car ce sont des «tigres de papiers»: contrôle des factures de produits phyto-sanitaires chez les agriculteurs, contrôle de l'adéquation des tonnages vendus et de ceux achetés chez le maraîcher, contrôle des comptabilités, des documents divers par lesquels les employeurs sont censés assurer les bonnes conditions de travail de leurs employés. Sans parler des labels dont le consommateur peine à discerner ceux qui sont de purs objets publicitaires, tels les divers « produits de l'année » et autres promotions et ceux qui traduisent l'obéissance à un cahier des charges estimé vertueux.

Après avoir servi d'armes protectrices dans la grande guerre du commerce international, ces normes attaquent le fonctionnement même du commerce de proximité, comme rapport direct entre un producteur et un consommateur. N'est vendable que ce qui a reçu l'estampille étatique, sans parler des autorisations ou des refus d'autorisation qui touchent maintenant non seulement les produits interdits de vente parce que toxiques, mais aussi tous ceux qui sans être toxiques ne correspondent pas aux canons de la pharmacopée nationale ou européenne.

Cette inflation de normes et de contrôles a pour effet un renchérissement du coût des produits alimentaires, ménagers, cosmétiques: mon maraîcher paye I 200 euros par an pour avoir la « certification » bio et ne peut acheter que chez des revendeurs eux-mêmes certifiés (et ayant payé cette même certification) et n'achetant que chez des producteurs « certifiés »!! De plus en plus le consommateur est considéré comme incapable de discerner ce qui est bon pour lui et ce qui est dangereux. Sans d'ailleurs que le Grand Thérapeute qu'est l'État soit très cohérent dans ses conseils! ainsi le cannabis thérapeutique dont nombre de malades se satisfont risque de se voir retirer son autorisation, sans doute à cause de quelques « dérives » ré-

créatives, alors que des spécialités médicamenteuses autrement dangereuses et addictives tels des anxiolytiques ou des analgésiques forts sont distribuées gratuitement, à pleines mains par des généralistes pressés et des pharmaciens avides.

Sans parler de la bêtise des divers concepteurs de ces labels et autres conseils. Ainsi du marquage vert, orange, rouge de la viande de bœuf censé pallier l'ignorance culinaire des ménagères quant aux préparations des divers morceaux aux appellations traditionnelles. Marquage simpliste traduisant tout simplement la différence entre les morceaux tendres et à faible nécessité de cuisson et de préparation et les dits « bas morceaux », base des plats savoureux comme la daube, le pot au feu.

Cette inflation de normes et de procédures, de contrôles et d'autorisations n'est pas seulement néfaste au commerce des biens. Elle insinue un manque de confiance généralisé et à terme, comme nous le voyons de plus en plus, est un accélérateur d'une agressivité générale de tous contre tous.

On le pressentait dans ces mots inouïs du président d'un pays qui se croit civilisé: «Je veux emmerder les non vaccinés ». On l'a constaté dans la rue, dans les magasins, dans les files d'attente devant les cinémas, les laboratoires d'analyse, quand on nous demandait de mettre un masque. Mais aussi quand nous-mêmes nous regardions d'un air méchant, méprisant sans même nous en rendre compte les pauvres gens qui y croyaient encore.

On le sent maintenant, dans les villes notamment, où s'opposent par injures et parfois coups les automobilistes, les cyclistes, les piétons. Les barrières et les inscriptions qui maculent l'espace urbain engendrent un brouillage des repères spatiaux et une perte des réflexes de bon sens. Ainsi les piétons regardent-ils attentivement le petit bonhomme vert, sans plus se préoccuper de tourner la tête à gauche et à droite avant de traverser. D'ailleurs ne sont-ils pas dans leur droit? Quant aux cyclistes, tout occupés qu'ils sont à défendre les leurs face aux automobilistes honnis et pollueurs, il leur arrive de ne pas songer aux faibles fourmis piétonnières qu'ils écrasent par excès d'arrogance écologique. On devrait pourtant se souvenir d'Œdipe! Et l'on a vu récemment une altercation aboutir à l'écrasement du cycliste par le véhicule auquel il tentait d'inculquer le bon usage du partage de la piste.

Cet énervement généralisé (intensification de la vie des nerfs, Simmel) n'est que renforcé par l'afflux de «forces de l'ordre», ces policiers et autres miliciens se promenant en groupe, armes en bandoulière, par l'érection de plus en plus de barrières et autres signalisations des dangers divers et variés, et ceci tant à la ville qu'à la campagne. Ainsi des diverses «alertes», orange ou rouge, pour la chaleur l'été ou le froid l'hiver, sans parler des chutes de neige et du brouillard! Messages distillés à longueur de panneaux à bandes déroulantes dans les rues et de messages en pied d'images télévisuelles. Sans parler des images stigmatisantes sur les paquets de cigarettes, des obligatoires injonctions à bouger, manger équilibré, 5 fruits et légumes etc. dont l'effet est plus qu'incertain!

Mais la conséquence la plus grave de cette course généralisée à la sécurité et à la protection contre tous les dangers de la vie commune est le climat de suspicion voire l'incitation à la délation qu'elle produit.

On savait depuis longtemps que la délation était un puissant instrument de contrôle pour le fisc et l'URS-SAF [L'Urssaf agit au service d'une protection sociale durable et solidaire. Elle pilote la collecte et la redistribution des cotisations nécessaires au financement du modèle social français.] notamment. Mais le délateur au moins s'exposait à un contrôle sévère de ses propres comptes. Mais on voit de plus en plus la délation considérée comme un acte héroïque. Qui peut même aboutir à justifier moralement des comportements immoraux voire illégaux. Certains journalistes n'hésitent pas à soustraire illégalement des documents, à enregistrer des conversations privées, à exploiter les conflits et les ressentiments privés. Ainsi du vol de dossiers médicaux à l'IHU de Marseille et de leur publication, par exemple. Des écoutes des conversations entre un avocat et son client utilisées dans un procès récent.

Tous ces comportements malhonnêtes et immoraux sont justifiés au nom de La Vérité, du Bien. Pourtant l'adage selon lequel on ne lutte pas contre l'aliénation avec des moyens aliénés (Josef Gabel) est bien ancien. Politiques, administrateurs, journalistes usent donc de plus en plus de divers moyens de surveillance des simples citoyens.

Et maintenant ce sont les citoyens qui sont poussés à se surveiller les uns les autres. On connaissait les opérations dites «voisin vigilant» où il s'agissait de jeter un œil sur la maison de son voisin absent et de faire fuir quelques potentiels voleurs; mais l'aspect communautaire du projet de défense contre les intrusions extérieures le paraît d'un brin de solidarité.

En revanche les procédures dites « lanceurs d'alerte » quand il s'agit de dénoncer son voisin, son amant, son mari, ses amis nous introduisent, quel que soit le bien fondé de cette dénonciation, dans un univers pourri. La récente histoire de ce héros auto-proclamé par avocat et chaîne d'info sécuritaire interposés traduit ce glissement dans une société de délation généralisée.

Car au fond, si c'est par peur d'être considéré lui-même comme dealer que ce brave propriétaire est allé dénoncer son sous-locataire, c'est-à-dire son locataire non déclaré, dont le paiement du loyer ne donnait

peut-être lieu à aucun paiement d'impôt, on peut dire tout simplement qu'il n'était pas très futé. Car sans doute le fisc pour qui toute activité même illégale (même le commerce illégal de drogue!) dès qu'elle est connue justifie un paiement d'impôt ne l'oubliera pas! S'il voulait contribuer aux grandes opérations très médiatisées d'éradication des trafics illégaux, il s'y est mal pris, car on peut imaginer que la police n'aime pas perdre son temps à poursuivre les trafiquants de bouts de chaîne plutôt que de remonter aux gros fournisseurs. Quant à vouloir racheter son propre péché de marchand de sommeil en exigeant honnêteté et civisme de ses locataires peut être sans papiers, disons qu'il s'agit là d'une morale qui n'a rien d'éthique. Un simple placage de principes généraux, au contraire d'une véritable solidarité à l'égard de son prochain. Il ne peut y avoir de respect des règles de vie commune qu'entre personnes qui se respectent et s'entraident. Le climat d'agressivité et de délation généralisée induit par nos dirigeants peut leur sembler propre à affermir leur pouvoir; diviser pour mieux régner.

Mais ces élites devraient craindre pour leur pouvoir et leur vie. Car à force de traiter les petites gens comme des êtres sans intelligence ni charité, à force de les manipuler les uns contre les autres, ils risquent d'être piétinés eux-mêmes par ces meutes qu'ils auront trop excitées.

I- Dans les dernières années de sa vie, François Mitterrand s'est soigné, sans se cacher, avec des produits non conventionnels. À sa mort, le concepteur de ces « compléments » s'est vu renvoyer de son laboratoire. Puis le commerce de ces produits fut interdit en France. Maintenant il n'est plus licite de les importer dans n'importe quel pays européen. Sans qu'il n'y ait eu aucun effet néfaste autre que peut être inciter certains malades du cancer à tolérer moins de traitements agressifs et aux effets pas toujours prouvés.

Hélène STROHL, inspectrice générale des affaires sociales honoraire Publié le 10 janvier 2025 (France-Soir)



Grève chez DHL : derrière les fantasmes, ce qu'ont obtenu les grévistes

Les grèves dans la logistique à l'approche de Noël suscitent un certain nombre de fantasmes. Pourtant, les mouvements puissants et bloquants sont plutôt rares. Du 8 au 13 décembre, une grève très suivie a mis en difficulté l'entreprise de livraison DHL. Si le début de la grève a été largement médiatisé, peu de gens savent ce que les grévistes ont réellement obtenu.

Les *méchants grévistes* de la logistique iront-ils jusqu'à prendre en otage le père Noël ? À l'approche des fêtes de fin d'année, cette question, souvent posée sur un mode catastrophiste, en prenant uniquement en compte l'intérêt des consommateurs, a fini par devenir un marronnier.

Pour preuve : en décembre 2023, deux syndicats du groupe de livraison Fedex Express, la CFDT et le SNSG, menacent leur direction d'un appel à la grève illimité. Les conditions de travail ne sont plus tenables, les cadences de plus en plus élevées et l'inflation, non compensée par la hausse des salaires, ronge le pouvoir d'achat. Rapidement, la machine médiatique s'emballe : les cadeaux de Noël seront-ils sous le sapin ? Mais les titres trop hâtifs oublient un paramètre : le manque de structuration syndicale du secteur de la logistique.

Car, si la logistique est un rouage essentiel du capitalisme mondialisé, et apparaît aujourd'hui comme l'une des cibles privilégiées de la lutte sociale, les grèves y sont toutefois rares et difficiles à organiser. Aussi, à l'hiver 2023, malgré le battage médiatique, la grève chez Fedex Express n'a pas lieu.

Une grève de Noël très suivie chez DHL

En ce mois de décembre 2024, c'est au tour de la branche française de la multinationale du transport de colis et de courrier DHL d'être mise sous les feux des projecteurs. Mais cette fois, la grève de Noël est suivie par les salariés. « Le conflit avait débuté avant Noël. La direction nous annonçait un nouveau calcul de l'intéressement, en ajoutant un objectif de réduction de l'absentéisme général. Cela revenait à enlever l'intéressement à tous les salariés du groupe et nous n'étions pas d'accord », résume Mohamed Benakouche, délégué syndical central CFDT à DHL Express (2e syndicat derrière FO). Les bonnes années, le syndicat estime que la prime d'intéressement rapporte entre 2 200€ à 2 500€. Une première date de grève est donc posée le 15 octobre. « Cela n'a pas donné grand chose. La direction nous a seulement accordé une prime de 300€, pour compenser la perte », poursuit le syndicaliste.

Alors, le 8 décembre, le mouvement durcit avec un départ en grève reconductible sur plusieurs sites à l'appel de tous les syndicats (CFDT, CFE-CGC- FO et CGT). Objectif : obtenir une prime de substitution qui comblera la perte de l'intéressement. « Le mouvement a été particulièrement suivi. Plus d'une cinquantaine

de sites ont été concernés avec des mouvements plus forts dans la manutention aérienne, à Marignan, Lyon Saint-Exupéry et Roissy Charles-de-Gaulle. Dans un groupe qui compte 3 000 salariés, on a dénombré jusqu'à 500 grévistes au plus fort du mouvement. En 33 ans de boîte, je n'avais jamais vu ça », assure Mohamed Benakouche.

Rapidement, les colis s'entassent dans les entrepôts. « La direction a multiplié les maladresses et les marques de mépris. Ils ont par exemple considéré qu'avancer d'une semaine le versement de notre 13eme mois était une mesure de nature à désamorcer la grève. À ce moment-là les salariés se sont dits qu'ils étaient vraiment pris pour des imbéciles », détaille le cédétiste. « La grève était terrible. Environ 80% des colis n'étaient pas collectés et pas livrés à temps », ajoute Alain Rochefeld, délégué syndical central CFE-CGC au sein de DHL Express.

Alors que le mouvement de grève chez DHL se prolonge, les médias télévisuels viennent faire des images des cartons qui s'empilent. La direction est sommée de rassurer le grand public et annonce dans un communiqué que des managers ont été « mobilisés [pendant la grève] afin de limiter l'impact pour les clients ». « Tous les colis devaient être livrés pour Noël », assure au Figaro Fatah Ziani, directeur des opérations DHL Express France. Corollaire : la direction doit lâcher du lest.

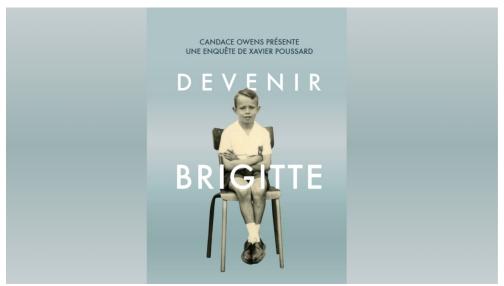
Ainsi, le 13 décembre, un accord de fin conflit est trouvé avec les quatre syndicats. Les salariés de DHL obtiennent I 000€ de prime supplémentaire. Ils s'ajoutent aux 300 précédemment obtenus. La direction leur assure également que les négociations annuelles obligatoires (NAO) de janvier commenceront à 2,2% d'augmentation salariale. « On pense que l'intéressement aurait pu être entre I 400 et I 500 euros cette année. Donc on trouve qu'on ne s'en sort pas trop mal », calcule Mohamed Benakouche. Le syndicat estime surtout avoir beaucoup appris lors du mouvement. « On sait désormais comment atteindre la direction. Ils jouent sur le pourrissement donc nous pouvons faire des actions plus chirurgicales », conclut Mohamed Benakouche.

Faisons face ensemble!

Guillaume BERNARD, 17 décembre 2024

Crédit photo : CC Allmat

Devenir Brigitte, de Xavier Poussard, le best seller mondial qui va atomiser la mafia « macronescu » ?



Le best seller mondial qui va atomiser la mafia « macronescu » ? © Xavier Poussard

Devenir Brigitte, de Xavier Poussard - Autoédition, 2025, 336 p., 29,9 € [...]

Recension résumée

Devenir Brigitte de Xavier Poussard est surtitré « Candace Owens présente ». Divisé en 5 parties et 33 chapitres, suivies d'un épilogue. Le livre est une investigation haletante sur quatre années, entée sur des années préalables d'enquête sur la macronie. Il me semble difficile d'imaginer que ce livre n'obtienne pas, en dehors de France, quelque distinction prestigieuse telle que le prix Pulitzer, et ne soit suivi dans la foulée d'une adaptation cinématographique qui retrace à la fois l'enquête et l'existence tapageuse du talentueux tata Trogneux. Je peux d'ailleurs vous annoncer un scoop : BHL aurait posé une option à 750 000 € sur les droits ; Arielle Dombasle interpréterait le rôle principal, et Omar Sy le rôle de Choupinet !

La version anglaise *Becoming Brigitte* est d'ores et déjà n° I des ventes en catégorie « politique », parmi des livres en français sur Amazon France. Imaginez quand la VF (dont j'ai eu la primeur en prépublication par courtoisie de l'auteur) sera en vente ! Sur Amazon États-Unis, le livre est également n° I en « Censorship & Politics », et n° 27 en toutes catégories, après maints bouquins de coloriage pour enfants !

L'Élysée et ses canards à laquais plumitifs vont être soumis à un dilemme : soit les « macronescu » attaquent Xavier Poussard en diffamation sur le fond du dossier (et non pas sur une vague erreur de 5^e plan) dans les trois mois devant la 17^e chambre, soit l'usurpation d'identité passe du statut de « fake news » à celui de vérité historique, et déboulent les Cavaliers de l'Apocalypse Destitution, Enquêtes parlementaire & judiciaire, Procès et Incarcération. Effet domino prévisible : les actions de LVMH dévisseront brutalement, proportionnellement au glamour de « plus belles jambes de Paris » qui leur sert de mannequin non déclaré. La mode du vieux mannequin trans à perruque jaune risque de passer !

La « tenaille » dont parlait Christian Cotten se précise. Il ne sera plus question des déclarations condescendantes de Me Ennochi, l'avocat du Château, selon lesquelles on ne daigne pas attaquer Poussard, car ce serait lui donner trop d'importance, ce n'est qu'une misérable feuille de chou d'extrême drouâteuh ! D'ailleurs, enfonçons le clou : le livre de Poussard ayant été annoncé à son de trompe, et étant déjà diffusé en version anglaise (je connais plusieurs personnes qui l'ont reçu depuis une semaine exactement), comment interpréter le fait qu'une plainte en référé n'ait pas déjà été déposée pour interdire la diffusion du livre ? Ils avaient une fenêtre de dix jours entre la parution en anglais et la parution en français. Pourquoi pas de plainte ? Tiphaine n'est-elle pas avocate ? Le livre est n° I des ventes ? Y a quelqu'un ?

Ayant été le premier à publier une recension de l'enquête en octobre 2021, il était logique que je fusse le le sur Devenir Brigitte!

Le livre est très différent de l'enquête de F&D, même s'il en recoupe les étapes essentielles. Il reprend tout à zéro ; c'est donc le cadeau idéal pour votre grand-tante Ursule abonnée à Gala qui commence à se poser des questions! La méthode reste celle qui a fait le succès de Faits & Documents, et partant de Xavier Poussard, sauf que pour le confort de lecture, toutes les références sont reléguées en notes de fin de chapitre, parfois très détaillées sur tel ou tel point secondaire.

Aidé par une mémoire extraordinaire de lecteur pléthorique, Poussard agence des informations disparates qu'il restitue à leurs auteurs, ce qui fait de *Devenir Brigitte* un roman choral dont chaque locuteur aurait compris sa portion de l'histoire et le super-narrateur seul la vision d'ensemble, avec l'apport fondamental de son investigation personnelle assistée de ses correspondants, voire d'Emmanuelle Anizon.

La V^e partie nous offre les derniers résultats stupéfiants de l'enquête, que Poussard avait gardé secrets, et qui auraient été publiés par *F&D* s'il n'en avait été chassé, suite à des manigances de la cabale à laquelle s'est attaqué ce dernier Mohican du journalisme d'investigation.

Si Candace Owens a accepté de patronner le livre, elle n'en est pas l'éditrice. Xavier Poussard est propriétaire de tous les droits, que ce soit pour la version anglaise ou française, et bien sûr droits cinématographiques! Cette élégance rare de Candace Owens au pays des hommes d'affaires sans pitié, constitue un formidable pied de nez à tous les censeurs, mais aussi aux éditeurs, qui appartiennent aux oligarques, tout comme la presse. Elle se contente de ses droits YouTube. Un livre en autoédition va devenir n° I mondial des ventes! Il est urgent de prévoir des traductions en arabe, chinois, espagnol, italien, portugais, russe, etc. Ce livre laissera bien sûr sur leur faim les consommateurs de grand spectacle complotiste servi tout cuit livré par Uber à déguster dans son fauteuil, avec le risque de garde à vue limité au livreur sans papiers. Ce qu'ils voudraient, c'est une cérémonie façon Papesse Jeanne, comme nous le rappelle Xavier Azalbert, qu'on tâte sous la jupe et qu'on s'exclame au son du tambour devant la foule assemblée : « Duos habet et bene pendentes »!

Hélas, la grande famille des brigittologues tient plutôt des Atrides ou des Borgia (comme notre papesse), et se déchire avant la coda, chacun trouvant les preuves amenées par ce livre insuffisantes ou fragiles, sans considérer qu'il a fallu intenter plusieurs procès pour les obtenir.

Le principal n'est-il pas que la peur change de camp ? Rappelez-vous le livre promis naguère par Natacha Rey. Il n'en est plus question. Existe-t-il un seul livre sur l'affaire, à part celui d'Anizon, qui imprime le mot « fake news » au fer rouge sur la couverture ?

Devenir Brigitte se pose là devant le monde entier, comme la preuve de la culpabilité d'Œdipe apportée par un simple berger; et je rappelle cet échange de La Machine infernale de Cocteau (acte IV):

« ŒDIPE — Je suis près d'une chose impossible à entendre. LE BERGER — Et moi... d'une chose impossible à dire. »

Lionel LABOSSE pour France-Soir

Publié le 17 février 2025

Elon Musk dénonce les « grooming gangs » au Royaume-Uni et relance un scandale national

Lors d'un échange sur X (anciennement Twitter), Elon Musk a remis en lumière le scandale des « grooming gangs » au Royaume-Uni, qui ont violé des milliers de jeunes filles entre les années 1980 et 2010 en Angleterre. Ses propos ont ravivé le débat sur un sujet qui a marqué l'histoire récente du pays.

L'intervention du milliardaire Elon Musk a été motivée par le témoignage poignant d'une survivante, partagé sur la plateforme sociale. Abusée à 14 ans lors d'une soirée, elle raconte avoir été séquestrée pendant quatre jours, violée, et abandonnée avec des antidépresseurs pour seul soutien. « J'étais malade, je m'urinais dessus, et je ne pouvais pas sortir du lit », témoigne-t-elle. Cette femme, dont l'histoire est emblématique d'un scandale systémique, a exprimé sa gratitude envers Elon Musk pour avoir mis en lumière ce scandale.

Le patron de X a multiplié les messages sur le sujet, dénonçant un manque d'action des autorités britanniques et ciblant directement le gouvernement travailliste de Keir Starmer, premier ministre du Royaume-Uni. Elon Musk a notamment tweeté : « Les viols de masse en Angleterre sont toujours en train de se produire... Aucune enquête gouvernementale britannique sur le viol collectif de petites filles innocentes. Honte, honte, honte, »

Ces déclarations interviennent alors que les conservateurs britanniques réclament une nouvelle enquête nationale, proposition rejetée par le gouvernement travailliste, qui estime que les enquêtes passées suffisent.

Une mobilisation controversée pour certains

Les « grooming gangs, souvent composés d'hommes d'origine pakistanaise, ont ciblé des jeunes filles vulnérables dans des villes comme Rotherham, Rochdale et Oldham. Le rapport Alexis Jay, publié en 2014, a révélé que I 400 jeunes filles avaient été victimes d'abus sexuels à Rotherham entre 1997 et 2013. Ces crimes ont été facilités par des défaillances des autorités locales et de la police, certaines hésitant à agir par crainte d'être accusées de racisme. Elon Musk a également attaqué la ministre de la Protection de l'enfance, Jess Phillips, en la qualifiant d'« apologiste du génocide par le viol » pour avoir refusé une enquête nationale sur les abus à Oldham. En réponse, Keir Starmer a dénoncé les « mensonges et la désinformation » diffusés par le milliardaire, tout en rappelant ses propres efforts passés pour réformer les poursuites en matière d'abus sexuels lorsqu'il dirigeait le Crown Prosecution Services (CPS).

Si certains saluent les interventions d'Elon Musk pour donner une voix aux victimes, d'autres critiquent son soutien à des figures controversées comme Tommy Robinson, militant britannique hostile à l'immigration musulmane, et son implication dans des campagnes politiques, comme son soutien au parti populiste Alternative pour l'Allemagne (AfD).

Le scandale des « grooming gangs » reste une plaie ouverte au Royaume-Uni. Pour les survivantes, les tweets de Musk, malgré leur perfectibilité, ont permis de raviver l'attention sur un scandale qui nécessite plus que des enquêtes : des mesures concrètes pour protéger les enfants et punir les coupables.

Clara POLLET 20 janvier 2025

https://www.omertamedia.fr/elon-musk-denonce-les-grooming-gangs-au-royaume-uni-et-relance-un-scandale-national/

Victoire en justice pour Pollinis

Chère amie, cher ami,

POLLINIS vient d'arracher une *victoire en justice majeure* contre le lobby des pesticides et l'opacité du processus décisionnel européen :

Jeudi 16 janvier, la Cour de Justice de l'Union européenne a tranché en faveur de la transparence et de la démocratie dans le cadre du bras de fer judiciaire qui oppose depuis 5 ans la petite équipe de POLLINIS aux avocats de la Commission européenne pour redonner aux citoyens l'accès à des informations gardées secrètes sur les tractations des États membres à Bruxelles concernant la survie des insectes pollinisateurs et de la biodiversité sur le continent, et la toxicité des pesticides qui empoisonnent notre environnement.

Grâce au travail acharné de nos juristes et de nos experts, et à votre mobilisation sans faille pour défendre les abeilles et la démocratie, la Commission européenne ne pourra désormais plus bloquer, sans justification solide, l'accès aux documents exigés par les citoyens et les associations, sur les négociations européennes qui empêchent toute sortie des pesticides tueurs d'abeilles.

Une révolution qui va enfin mettre les dirigeants européens face à leurs *responsabilités* devant les dégâts irréversibles que l'agriculture intensive et chimique provoque dans les écosystèmes : quel représentant politique osera trahir l'*intérêt général* des citoyens, et s'opposer à davantage de protection pour les abeilles et les pollinisateurs massacrés par les pesticides, pour satisfaire quelques conglomérats agrochimiques, si cela peut être immédiatement mis sur la place publique ?

Pour cette victoire inédite, et celles à venir, POLLINIS tient à vous remercier chaleureusement, aux côtés des 125 000 citoyennes et citoyens qui se sont engagés à nos côté pour ouvrir la *boîte noire* européenne sur les pesticides et réduire l'emprise des lobbys sur les décisions du Comité Permanent des Végétaux, des Animaux, des Denrées alimentaires et des Aliments pour animaux (SCoPAFF en anglais).

Cet obscur comité qui décide de tout ce qui concerne notre agriculture et notre alimentation, et notamment de l'approbation des pesticides et des aliments génétiquement modifiés refuse catégoriquement que les comptes rendus détaillés de ses réunions soient publiés, tout comme les votes et les positions des Etats membres qui y participent sous la présidence de la Commission européenne malgré son rôle capital dans l'effondrement des pollinisateurs et de la biodiversité en Europe, comme l'a révélé une enquête inédite en trois volets publiée sur le site internet de POLLINIS, fruit d'un long et fastidieux travail d'analyse de documents cachés de l'agrochimie.

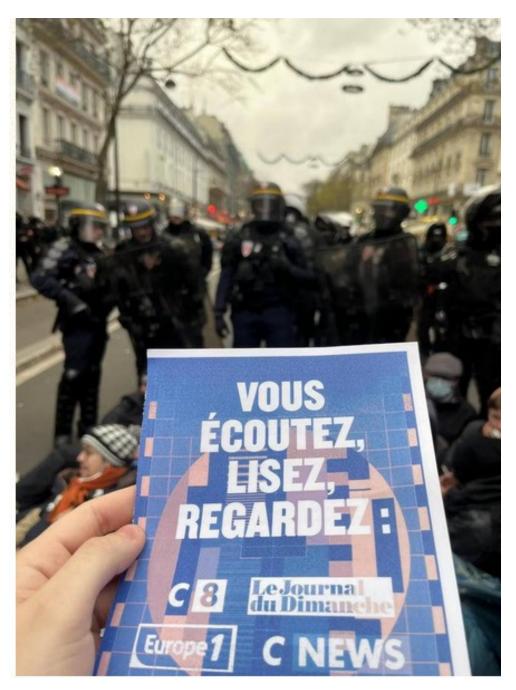
Un grand merci d'être à nos côtés dans cette lutte : votre soutien permet à POLLINIS de remporter des victoires décisives contre l'opacité des processus décisionnels européens et les lobbys de l'agrochimie !

Bien cordialement.

L'ÉQUIPE DE POLLINIS Janvier 2025

Le lundi, c'est Vivendi Récit de la journée de mobilisation

Ce lundi 9 décembre, plus de 200 militant-es d'organisations syndicales, féministes, écologistes, antifascistes, antiracistes et décoloniales manifestaient, en amont de l'AG extraordinaire de Vivendi, pour dénoncer le rôle de Bolloré dans la fascisation des médias.



L'empire du milliardaire Vincent Bolloré, son projet industriel, financier et politique, jouent un rôle central dans la diffusion des idées d'extrême droite en France : transformation d'I-Télé en CNews, recrutement de journalistes et cadres de Valeurs Actuelles au sein du Journal du Dimanche (JDD), appui médiatique et politique à la campagne présidentielle d'Eric Zemmour, droitisation d'Europe I, proximité avec des groupuscules fascistes, les contributions de Vincent Bolloré à la normalisation des opinions fascisantes ne se comptent plus.

Cette AG extraordinaire avait pour but de faire voter la scission de la holding Vivendi : le projet voté, Bolloré continuerait à contrôler CNEWS, C8, Europe I (chaînes à la ligne éditoriale d'extrême droite), mais aussi Canal et l'éditeur Hachette, avec un milliard de plus dans sa poche – spoiler, le projet a été voté.

La dimanche soir, comme un avertissement, les entités de Vivendi ont été prises pour cibles par les comités franciliens d'Extinction Rébellion et des Soulèvements de la terre : Havas repeinte couleur rouge sang, un drapeau « Bolloré » remplacé par un drapeau palestinien à la Tour Bolloré, Canal repeinte et arborant le message « Bolloré fascise la France » et pour finir, le siège de Vivendi bien tagué de partout (à voir ici : https://www.instagram.com/share/p/ eaquHG5E)

Lundi 9, 15 minutes avant l'appel public à rassemblement, une centaine de personnes surgissent sur la place de la Bourse, malgré le déploiement progressif de forces de l'ordre. Le mot d'ordre était clair : face à l'AG des actionnaires, bien confortablement assis dans leur fauteuil des Folies Bergère, seule une contre-AG populaire pouvait exprimer le point de vue de celles et ceux qui sont réellement concerné-es.



Plus de 200 militant-es ouvrent donc en fanfare la contre-AG : des voix courageuses s'élèvent pour dénoncer le rôle de Bolloré dans la fascisation que nous vivons.

Jean-Baptiste Rivoire, fondateur d'Off Investigation, rappelle le mode opératoire de ce criminel récidiviste : prendre des médias pour en faire des armes de propagande et lancer des campagnes de désinformation calomnieuses. Et pour conserver sa mainmise, Bolloré met en place une omerta : lorsque des journalistes démissionnent ou sont viré-es, iels sont forcé-es à signer une clause de silence. Le syndicat de journalisme (SNJ-CGT) embraye sur la casse sociale qui a lieu dans les médias Bolloré : pour mener à bien ces opérations de désinformation, il faut d'abord se débarrasser de celles et ceux qui enquêtent. D'autres organisations militantes (Attac, Europalestine, Scientifiques en Rébellion, AG féministe Paris Banlieue) exposent alors les conséquences de la mainmise de Bolloré sur la sphère médiatique : « Depuis le 7 octobre, il n'y a plus aucune objectivité dans les médias français. 99% des médias sont pro-israéliens. Les médias de Bolloré ont relayé la propagande de guerre israélienne », rappelle Europalestine, tandis que selon l'AG féministe, « CNEWS ne s'intéresse aux violences sexistes et sexuelles que pour nourrir son agenda raciste et colonial ». Reporters sans frontière clôt les prises de parole.

Forte de ces constats, la contre-AG d' « anti-bolloristes » vote : que faire de la tentaculaire Vivendi, dont l'empire s'étend de Canal+ au Journal du Dimanche ?



La foule est presque unanime : les locaux de Vivendi seront réquisitionnés pour en faire des cantines populaires et des locaux militants. La décision est écrite sur une grosse enveloppe à apporter à Vincent en personne.

Un cortège énergique et déterminé part de Bourse, direction les Folies Bergère, où avait lieu l'AG du patronat, en scandant « et tout le monde déteste Bolloré ».

Un dispositif policier surarmé et démesuré se déploie alors à vitesse grand V, à coup de CRS et de BRAV-M. Au bout de vingt minutes de marche, de joie, de fanfare et de tractage, les manifestant-es sont nassé-es aux Grands Boulevards. lels sont sommé-es de donner leur identité pour être verbalisé-es, sous peine d'être envoyé-es en garde à vue pour vérification d'identité. La préfecture avait en effet déposé vendredi un arrêté interdisant toute manifestation dans le 9e.



La nasse a duré trois heures.

Trois heures d'ambiance folle, grâce à la fanfare et à l'énergie des manifestant-es. Trois heures de force et de solidarité, malgré le froid et la pression de la nasse, pendant lesqu'ils se sont cramponnés les uns aux autres pour ne pas se faire embarquer pour vérification d'identité, après leur refus collectif de la donner. Trois heures de circulation bloquée aux Grands Boulevards, de bordel et d'entraves. Trois heures de slogans, de chansons et de revendications : « Pas de médias pour les fachos, pas de fachos dans nos médias » ; « On veut du fric pour les médias publics ».

Mais aussi trois heures d'une répression policière démesurée pour des manifestant-es qui ne faisaient que déambuler joyeusement dans le quartier : entravement de la presse, présence de blindés et de la BRAV-M, amendes et fichage obligatoires, intimidations, nombreuses interpellations, personnes violemment arrachées, frappées et trainées sur le sol.



La disproportion de la répression reflète bien le patient travail de fascisation de la société mené par Bolloré.

Les forces de l'ordre sont à l'image de Bolloré : brutales, démesurées, violentes, menaçantes. D'ailleurs, malgré les dénégations de Vincent, qui récuse promouvoir une telle idéologie dans ses médias, les fascistes connaissent bien leurs alliés. Devant le lieu de l'AG, derrière un important dispositif policier, plusieurs militants d'extrême droite bien connus, dont un du GUD, ont été repérés.

Cette contre-AG, cette tribune publique de dénonciation, devant la presse et les médias, en pleine rue, cette énergie et cette détermination à s'attaquer à l'empire de Vincent Bolloré ont permis d'ouvrir la brèche contre Bolloré en Ile-de-France. Mais le jeu ne fait que commencer.

Rendez-vous en janvier, à bas l'empire Bolloré!

Pour suivre l'actualité de la campage sur insta : @campagnebollore ; le site web desarmerbollore.net en idf, abonnez vous au canal telegram : https://t.me/desarmerbolloreidf

Récit par des militant-es francilien-nes d'Extinction Rebellion, de Youth for Climate et des Soulèvements de la terre pour la coordination IDF Désarmer Bolloré



SOULÈVEMENTS DE LA TERRE